PRIMADIERS

Henri de Rohan

Intérêts réciproques des princes et des états souverains





Illustracions

Cobèrta: Herrenporträt Heinrich Herzog von Rohan (1579-1638). Öl auf Leinwand; Aus der Sammlung François Tronchin (1704-1798), Genf. 59 cm x 52 cm Schweizerisches Landesmuseum, Zürich.

Paja iv: (C) Château de Versailles, Dist. RMN-Grand Palais / image château de Versailles.
http://art.rmngp.fr/fr/library/artworks/henri-ii-de-rohan-prince-de-leon-duc-de-rohan-colonel-general-des-suisses-et-grisons-1579-1638_burin-estampe-14085176-deb5-493d-b3b8-b4ea7f5c7954

Henri de Rohan (pseudo)
Intérêts réciproques des princes et des états souverains
Introduccion «Gasconha ei Occitania» per Joan Francés Blanc
Reproduccion la purmèra part de l'edicion de 1666 (servada a la Bibliotèca de l'Estat de Bavària / Bayerische Staatsbibliothek
http://www.mdz-nbn-resolving.de/urn/resolver.pl?urn=urn:nbn:de:bvb:12-bsb10406192-7)

ISBN 979-10-90696-30-3

ENSENHADOR


HENRY DVC DE RO … HAN Pair de France
LP 20-43
Paris Chez L. Boissevin
+ 1638
Rohan (Henri Duc de) IIme du nom.
+ 1638.

Gascogne ei Occitania

Aqueth tèxte ei lo purmèr d'un libe qui agropava duas òbras atribuïdas a Enric II de Rohan, cap deus uganauds au començament deu règne de Loís II de Navarra (XIII de França). Lo libe estot publicat en 1666, segond la cobèrta a Colonha, en Alemanha. Totun a aquera epòca per rasons de censura en França, frem de libes èran endicats damb lòcs d'edicion faus e sovent imprimits en Olanda. Supausan qu'aqueth estot editat per Daniel Elsevier, a Amsterdam. Lo libe comença per los *Intérêts des princes et états souverains*. Horneish lo compilator anonime, en prefàcia de la dusau part, qu'a trobat ua dusau òbra deu medish autor, e que la publica de tira dens lo medish libe. Aquera dusau part, que no'vs donam pas aquí, se titola *Maximes des princes et estats souverains.*

Alphonse Willems dins son libre de referéncia sus la dinastia d'imprimeires olandés d'orgina aràbia los Elsevier, ne parla jol « numèro 1371 » (veire l'illustracion a la pagina que seguís).

L'autor supausat

Enric de Rohan èra l'arrèrhilh de Renat I de Rohan e d'Isabèu de Labrit (hilha de Joan III de Labrit e de la reina Catalina de Navarra; ua de las mairina deu noste Enric). Eslhevat dens la religion calvinsita, vai un deus generaus deu son cosin Enric III de Navarra puis IV de França.

1371. Intérêts et maximes des Princes et des Estats souverains. *A Cologne, chés Jean du Païs,* 1666, pet. in-12.

Marque : *la Sphère.*

4 ff. limin. — 248 pp.

Maximes des Princes et Estats souverains. *A Cologne,* 1665, pet. in-12.

Marque : *la Sphère.*

245 pp. en tout.

Ces deux parties sont ordinairement réunies en un volume. Dans un avertissement de l'imprimeur, en tête de la seconde, on lit : « J'avois déjà mis sous la presse les *Intérests des Princes*, lors que par hazard cette pièce me tomba entre les mains; et parce que celle-là traite des intérests des puissances souveraines, et que celle-ci montre leurs véritables maximes; j'ai voulu mettre au jour ce traité et le joindre au précédent, afin qu'on puisse voir en même temps les prétentions que les princes ont les uns sur les autres.... et puis quelles sont les maximes qu'ils doivent tenir pour l'accroissement et la conservation de leurs Estats. »

« Les *Intérêts des Princes*, dit Bérard, sont composés sur l'ouvrage du duc de Rohan, qui porte le même titre. Les sujets traités par lui ne contiennent presqu'aucun changement; mais on a ajouté un grand nombre de chapitres à ceux auxquels il s'était borné. » Le volume sort positivement des presses elzeviriennes d'Amsterdam, et figure avec l'astérisque au catal. de 1681.

Il existe une réimpression, également elzevirienne, qui se distingue en ce que les deux parties sont datées 1666. Une contrefaçon exacte, mais beaucoup moins belle, porte : *Sur l'imprimé à Cologne*, 1666; la page 248 y est cotée par erreur 284; c'est l'imprimeur L. Maurry de Rouen qui l'a exécutée, et elle porte sa sphère. Une autre contrefaçon fort médiocre porte également : *Sur l'imprimé à Cologne*, 1666; on la reconnaît à la page 176 cotée par erreur 167.

Daniel Elzevier a réimprimé ces deux parties page pour page en 1670, en ajoutant simplement sur les deux titres : *Seconde édition.* Enfin il existe une *troisième édition*, parue après la mort de Daniel, *Cologne, Jaques le Jeune*, 1683, 2 part. pet. in-12, avec la même pagination.

taille de Muret en 1206. Il y prit prisonnier le Comte Raymond de Toulouse : cinq Rois d'Espagne y furent tuez, & tout le païs fut en suitte subjugué.

Le Pape a pretendu que l'Albigeois luy appartenoit puis qu'il l'avoit acquis à l'Eglise, par les armes de la croisade qu'il avoit instituée ; à quoy le Roy saint Loüis répondit que le Languedoc dépendoit de la Couronne de France, & que l'heresie ou le vice des sujets ne doit pas estre préjudiciable aux Seigneurs qui eussent pû faire ce que la croisade avoit executé.

Pour éviter une plus grande contestation, le Roy retira avec une grande prudence le Comte de Montfort que le Pape avoit déjà nommé Roy de Gascogne, *Regem Occitaniæ*. Il le fit Connestable de France, & luy donna les gouvernemens de Poitou & de Touraine. Les autres chefs furent aussi recompensez d'autres charges. Le Roy les reconnoissoit de ce qu'ils avoient fait contre les Albigeois, & tascha mesme de contenter le Pape d'autres terres, & ne l'a jamais pû faire, qu'en souffrant qu'il joüist du Comtat d'Avignon & du Veneyssin.

Començа ua carrèra militara. Hè campanha damb lo duc de Bolhon, puish damb Maurici de NassauEn 1600, començа un viatge deus grands per Euròpa. Tornat en 1603, estot onorat per Enric IV qui lo hesot par. Totun, arrond de l'assassinat deu rei, e en reaccion contra lo partit catolic, acaba que vai lo cap deu partit protestant qui rehusa la diminucion de la proteccion d'aquera religion decidida per Loís II de Navarra e XIII de França. S'exilhèt un temps, e morigot au servici deu duc de Saxonia.

Rohan publiquèt frem d'obratges. Lo titolat “L'intérêt des princes” que data dela fin de sa vita. Aqueth libe estot tanben publicat damb autes com “Le Parfait capitaine, autrement l'Abrégé des guerres de Gaule des Commentaires de César, avec quelques remarques sur icelles, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des anciens, ensemble d'un traicté particulier de la guerre. Reveu par l'autheur, et augmenté d'un traicté de l'Interest des princes et estats de la chrestienté” (1639) o aqueth. Las autes edicions qui podom legir n'an totun pas lo paragraf qui ns interèssa sus Gascogne e Occitania a la paja 51. E seré aporcrif? Ende quina rason? Lo mistèri demòra.

Joan Francés Blanc

INTERETS ET MAXIMES DES PRINCES & des ESTATS SOVVERAINS.

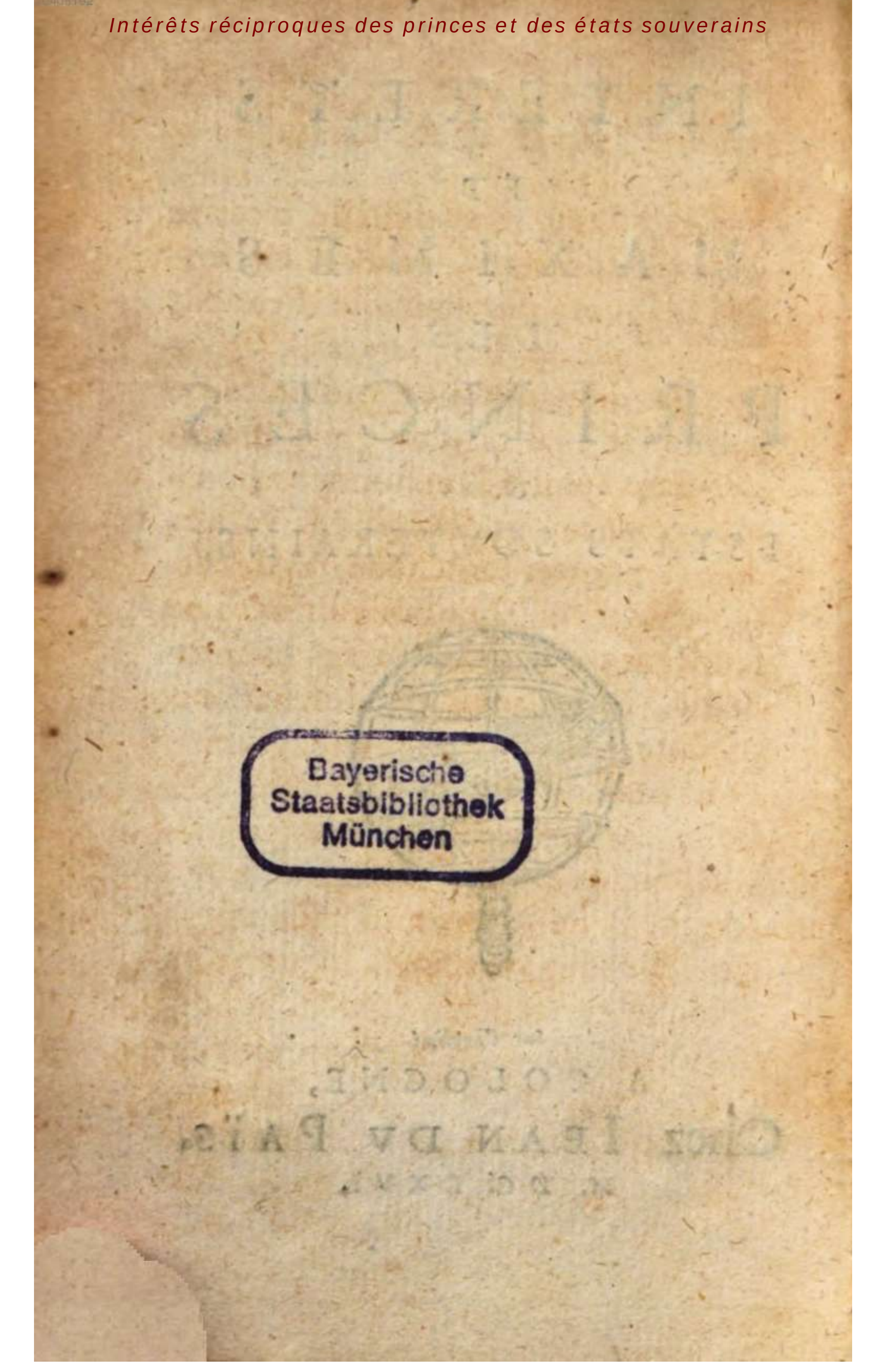


Sur l'imprimé

A COLOGNE,

Chez IEAN DV PAÏS.

M. DC. LXVI.



PREFACE.

IL eſt tres-difficile d'écrire l'hiſtoire, mais il eſt encore plus difficile de ne pas écrire des Satyres. Quoy que la demangeaiſon ordinaire de publier le mal ne doive pas prevaloir dans l'eſprit d'un honneſte homme, ce que nous devons à la verité, doit l'emporter ſur le ſoupçon de cette médiſance. Les bons Princes ne ſouffrent pas leurs hiſtoriens par modeſtie, & les meſchans les haïſſent par intereſt.

La difficulté qu'il y a d'eſcrire l'hiſtoire dans le temps qu'elle eſt arrivée, fait que nous n'avons que des fragmens de quantité de pieces curieuſes de l'antiquité; la haine qu'en avoient conçeu les particuliers qui y eſtoient mal-traitez les a fait perdre. Et les Bibliotheques d'Alexandrie & d'Heydelberg, ſeront eter-

nellement regrettées, parce qu'elles eſtoient remplies d'une infinité de ces hiſtoires particulieres.

Celle-cy eſt peut-eſtre de ce nombre, & je ne ſçay par quelle avanture elle a évité la diſgrace de ſes compagnes. On y voit une centaine de particularitez plaiſantes qui ne ſe voyent pas ailleurs, & le ſtile qui retient quelque choſe de ſon antiquité, ne les rend pas moins agreables. Il n'eſt pas uniforme, auſſi n'a-t-il pas eſté fait en meſme temps. On a rencontré un vieux manuſcrit qu'on a corrigé & on l'a augmenté de telle ſorte, qu'il ne reſſemble en aucune façon à cet ouvrage : Il en a pourtant fourny l'ordre, & je pécherois ſans doute contre la gratitude, ſi je n'avoüois que l'utilité de ce deſſein m'a obligé d'y travailler, & de le pourſuivre juſques à noſtre temps.

Ne parle-t-on pas tous les jours

dans

dans les compagnies des pretenſions & des richeſſes de chaque Prince? les particuliers n'en jugent-ils pas comme bon leur ſemble ſans faire reflexion ſur les raiſons de la politique qu'ils ignorent? Et n'eſt-il pas à propos de les en informer quand on le peut faire avec plus de divertiſſement que de peine?

C'eſt ce que j'ay taſché de faire dans cette entrepriſe. I'ay caché mon nom, parce que je n'ay pas d'ambition; je ne ſeray pas ſoupçonné d'envie, parce que je n'y ay aucun intereſt, & ma naiſſance ne m'y a pas fait prendre de party. Vn hiſtorien doit à ſon Lecteur toute ſorte d'integrité, & j'eſpere qu'aprés avoir parcouru cet ouvrage, il n'aura pas lieu de condamner ma paſſion ny mon induſtrie.

Table des Chapitres.

Mal-

Inte-

IN-

INTERETS RECIPROQVES

DES PRINCES

ET

DES ESTATS SOVVERAINS.

INTERETS

De l'Empereur ſur la France.

L'Empereur pretend deux ſortes de droits ſur la France, le premier vient de l'aſſignation des Provinces qui fut faite aux fils de Charles Magne ; l'ainé eut l'Empire ; le ſecond l'Italie, l'Eſclavonie & l'Epire : & le troiſieſme les Gaules, à la charge pourtant que les deux cadets reconnoiſtroient leur ainé comme leur ſuperieur, par quelque ſorte de dépendance.

Quand Othon III. ordonna les ſept Electeurs de l'Empire l'an 1001 ; Il en commit le grand ſceau à l'Archeveſque de Mayence, le declarant Chancelier du S. Empire en Allemagne : Il donna le ſecond à l'Archeveſque de Cologne & le fit Chancelier de l'Empire en Italie ; & il donna l'autre à l'Ar-

 cheveſque

chevesque de Treves, le declarant Chancelier de l'Empire és Gaules. L'Interest de l'Empire sur la France est fondé sur ces partages d'offices qui luy rendent la France subalterne.

L'Empereur Conrad estant venu à Paris avec une puissante armée du temps de Charles le Simple, pretendit s'y faire reconnoistre dans la qualité de Superieur, disant que la France estoit un fief Imperial.

L'Empereur Sigismond vint à Paris du temps de Loüis XI. & y fut receu avec des ceremonies extraordinaires; il y entra en plein jour, precedé de deux cens flambeaux de cire blanche, *Ceremonia à cera dicitur sive cereali face.* Cette ceremonie estoit observée par les Empereurs Romains pour une marque de la souveraineté. Les Imperatrices n'estoient pas reconnuës femmes des Empereurs que quand ceux-cy leur avoient accordé le privilege de la ceremonie du feu.

L'Empereur Sigismond exercea aussi les actes de Souveraineté en France, dans sa capitale, & en presence du Roy. Il voulut mesme prendre seance au Parlement où durant l'audiance il tint le tribunal. Il y crea des Chevaliers, ce qui est le dernier acte de la Souveraineté; il y declara le Comte Amedée de Savoye Duc de Savoye & Prince du saint

ſaint Empire, & quand il fut à Conſtance où on tint un Concile general, l'Empereur confirma Amedée dans cette dignité qu'il luy avoit conferée.

Les Papes ont toûjours favoriſé les Rois de France en cette rencontre,& ils l'ont fait afin de s'appuyer de leur autorité pour pouvoir reſiſter aux Empereurs & abattre l'autorité Imperiale qui leur eſtoit tout à fait contraire.

L'Empereur a encor une pretenſion particuliere à cauſe de Charles VI. qui vint en France pour traitter la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. Il declara Charles Dauphin de France qui depuis fut Charles VII, Vicaire general & perpetuel du ſaint Empire. Par ce moyen en luy donnant une qualité ſubalterne dans l'Empire qui fut acceptée volontairement, l'Empereur pretend l'avoir declaré ſon feudataire.

INTERETS
De l'Empereur ſur l'Angleterre.

L'Angleterre fut occupée premierement par les Pictes qui s'en rendirent les maiſtres. Les Saxons y accoururent contre eux,& aprés ſix année de guerres continuelles en divers endroits de l'iſle, les Pictes qui furent chaſſez par les Saxons vinrẽt habiter

A 2 la

la coste basse Aquitanique qui a esté surnommée de leur nom *Pictavia*, Poitou.

L'Empereur envoya des Chefs aux Saxons qui commandoient en Angleterre, qui combattirent les Brets ou Bretons, desquels une partie vint habiter cette coste de France qui s'appelloit *Armorica*, qui a esté surnommée de leur nom Bretagne; par consequent l'Empereur qui avoit estably des Rois en Angleterre y a pretendu Souveraineté; ce que les Rois d'Angleterre jusques à Guillaume le Conquerant luy ont accordé. Mais depuis ils n'ont reconnu l'Empereur qu'en honneur, respect & presseance comme le premier Prince Chrestien. L'Empereur neantmoins avoit donné à Edoüard III. l'un des plus grands Rois d'Angleterre, la qualité de Vicaire general & perpetuel du saint Empire: il semble que par là il se soit soumis à l'Empereur, puisque la soumission oblige toûjours celuy qui se soumet & toute sa posterité aux mesmes devoirs envers sa Majesté Imperialle & ses successeurs.

INTERETS

De l'Empereur sur la Prusse.

EN l'an 1102 les Chevaliers Teutons ayant esté chassez de la Terre Sainte, se reti-

retirerent en Allemagne, & demanderent à l'Empereur les Provinces qu'ils pourroient soumettre à la foy Chrestienne, afin qu'apres les avoir conquises, ils en receussent l'investiture de sa Majesté Imperiale ; apres qu'on leur eut accordé ils subjuguerent la Prusse, la Pomelie & une partie de la Pomeranie. Ils se rendirent si puissans qu'ils oserent attaquer Dantzic & quelques autres places du Roy de Pologne.

Apres de longues guerres entre eux le Polonois a eu le dessus, & les Chevaliers sont demeurés vaincus ; de sorte qu'en l'an 1552. Frederic Albert de Brandebourg qui estoit grand Maistre de cet Ordre, renonça à son Evesché, & à sa qualité de grand Maistre, en l'Eglise, pendant une grande Messe. Estant monté dans la Chaire de predication, il declara publiquement qu'il quittoit la foy Romaine pour prendre la Lutherienne, qu'il detestoit le Celibat, & qu'il se marioit à une Damoiselle presente. Cette abjuration fut suivie par la plusspart des Chevaliers de son ordre Teutonique, & c'est ce qui a fait la perte des droits & des possessions que tenoient les Chevaliers Teutons.

Le Roy de Pologne ayant pris la Prusse, l'a divisée en Royalle qu'il possede, & en Ducale qui appartient au Marquis de Bran-

A 3 de-

debourg, moyennant l'hommage qu'il s'en eſt reſervé,& dont il a joüi juſques à l'année 1663, que le Roy de Pologne l'abandonna tout à fait au Marquis de Brandebourg ſuivant leur traitté, en reconnoiſſance du ſecours que celuy-cy luy avoit donné contre les Suedois qui avoient fait irruption dans la Pologne.

Ces deux Princes pretendent que leur Pruſſe eſt Independante; & l'Empereur au contraire dit que ce crime du vaſſal ne peut faire perdre à ſon ſouverain le droit qu'il y avoit, & que puis qu'il a donné l'inveſtiture aux Chevaliers Teutons, l'uſurpation du Roy de Pologne ne luy donne pas lieu de juſte poſſeſſion ny de preſcription.

INTERETS
De l'Empereur ſur la Pologne.

LEs Polonois ſuivirent la maxime d'Eſtat des peuples ſeptentrionaux qui preferoient touſiours l'éléction de leurs Princes à la couſtume des autres Provinces, où on ſuccedoit de pere en fils, ou de proche en proche à la Principauté. Tacite & *Olaus magnus* en font des remarques particulieres.

Les Polonois élurent pour leur Prince *Leius* Duc de Lithuanie en 886. il n'y avoit point

point anciennement de Roys aux parties ſeptentrionalles, mais des Ducs ſeulement. Ce *Leins* voyant ſon Eſtat tres-puiſſant, ne ſe contenta pas du titre de Duc, mais envoya demander à l'Empereur l'inveſtiture de ces deux Provinces unies en qualité de Royaume; l'Empereur luy envoya une couronne & un Prince Imperial qui l'inveſtit & le couronna Roy de Pologne, y comprenant ſous ce nom la Lithuanie, la Ruſſie noire, la Maſſovie, la Podolie, & les autres Provinces adjacentes qui fondent l'Empereur ſur l'axiome du droit naturel, des gens, & civil, *ejus eſt deſtituere, cujus eſt inſtituere.* Or puiſque l'Empereur l'a couronné, eſtably & inſtitué Roy, ce Roy par conſequent dépend de l'Empire.

Les Papes pour procurer leur grandeur & l'exaltation de leur ſiege par la diminution de l'autorité Imperiale, envoyerent une couronne au Roy *Leins* de Pologne, diſant qu'elle eſtoit benite & qu'ils le declaroient fils de l'Egliſe; ils luy perſuaderent meſme que pour avoir rang entre les Princes Chreſtiens, il devoit reconnoiſtre le ſaint Siege par quelque tribut en forme de preſent, & par leurs Legats ils ont ſollicité le Roy de Pologne de ſe rendre independant de l'Empereur, mais de relever ſeulement de Dieu & de l'Egliſe.

A 4 Quel-

Quelque temps apres, quelques Roys de Pologne estant decedés, le Pape fit sortir *Vladislaus* d'un Monastere, où il estoit Religieux profês, le dispensa de ses vœux, le secularisa & luy envoya une couronne royale, à la charge qu'il porteroit une tonsure sur la teste à cause qu'il avoit esté Moine, & par cette finesse les Papes croyent avoir détaché les Roys de Pologne de leur devoir & de leur soumission à l'Empire.

Apres *Vladislaus*, les Polonois esleurent pour leur Roy le Duc de Livonie qui en annexa le Duché au Royaume de Pologne, ainsi des autres. Apres Henry, qui quitta la couronne de Pologne pour revenir en France apres le decez du Roy Charles son frere l'an 1574. Sigismond Roy de Suede fut couronné Roy de Pologne, il quitta le party de l'Empereur, dont il a eu lieu de se repentir depuis, parce que faisant la guerre à son Oncle Charles qui s'estoit rendu maistre du Royaume de Suede en son absence, l'Empereur se porta pour les Suedois & ses adherans: & d'autant plus qu'il conservoit toûjours ses droits & ses Interet s.

IN-

INTERETS

De l'Empereur ſur la Sileſie.

LA Sileſie eſt un puiſſant Royaume, diviſé en quatre Duchez. Son dernier Roy Zuanto attaqua la Moravie qui fut defenduë par l'Empereur : aprés cinq batailles rangées il perdit ſon armée ; il quitta le monde & ſe rendit Hermite comme par deſeſpoir.

La crainte que les Provinces voiſines eurent de l'Empereur qui taſchoit d'avoir par ce moyen la Sileſie, la Moravie, les deux Pannonies & leurs parties ſeptentrionalles, les fit oppoſer unanimement à ſes efforts ; Enfin on fit la Paix, la Sileſie fut diviſée en douze portions, l'Empereur en eut quatre, les Polonois quatre autres, le Roy de Suede deux, leſquelles il a accru depuis peu des deux autres ; l'Empereur ayant proteſté ſes droits, a dit qu'il n'accorderoit les portions au Polonois & au Suedois, qu'en attendant la deciſion qu'on en devoit faire ; Il conſerve touſiours ſes droits & ſes interets. L'Armée de Suede fit la démarche en Allemagne en 1630. ſous pretexte que la Sileſie eſtoit oppreſſée par l'Empereur Ferdinand.

A 5 IN-

INTERETS

Du Roy de France ſur la Nauarre.

CEt intereſt eſt ſi bien fondé, que pour le ſoûtenir on a touſiours mis les armes de Navarre dans les monoyes de France à coſté l'une de l'autre. Il provient d'Antoine de Bourbon, Pere de Henry le Grand, Roy de France, qui épouſa Ieanne d'Albret Reyne de Navarre. Le Roy Charles IX. ſollicita le Roy d'Eſpagne Philippe de luy rendre ce Royaume, offrant de ſatisfaire à tous les frais de la guerre, & des fortifications qu'il y a faites, le faiſant arbitre de ce different. Gregoire XIII. ne voulant rien decider, crainte d'offenſer l'Eſpagnol, qui avoit donné un Duché du Royaume de Naples au fils batard de ce Pape.

Ce Royaume eſt poſſedé tres-injuſtement par l'Eſpagnol comme nous dirons cy-aprés dans les Interets de l'Eſpagnol.

Cette injuſtice fut cauſe que la Reyne fit profeſſion du Calviniſme & y fit inſtruire ſon fils Henry : ce qui augmenta encor la haine du Pape & les Interets de l'Eſpagnol, qui s'en prévalut pour ſe conſerver ce Royaume qui luy eſt de grande importance, ſervant de paſſage pour le reſte de ſes Eſtats.

Quoy

Quoy que les François n'ayent pas reüssi dans leurs attaques du costé des Navarrins & de Fontarabie, ils demeurent tousiours dans leurs interets du recouvrement de ce Royaume.

INTERETS

Du Roy de France sur l'Angleterre.

LE premier Interest est bien fondé du temps de Loüis le Ieune Roy de France & de Iean Roy d'Angleterre en l'an 1206. Celuy-cy vint visiter en Bretagne son Neveu Artus qui en estoit Duc, & qu'on surnommoit pour ses excellentes qualités, le miroir de la Chevalerie, & le parangon de la Noblesse. Le Roy Iean estant jaloux de la bonne renommée de son Neveu, & considerant mesme que les Anglois le desiroient pour leur Roy à cause de ses vertus eminentes, le mena promener sur les bords de la mer, & regardant du haut d'un rocher, il luy dit; Artus, je vois là une Baleine fort grosse, regardez, si elle est échoüée; le Duc luy dit qu'il n'en voyoit point, le Roy luy repliqua, approchez & regardez de prés: & comme il le vit sur le bord du rocher, il le precipita dans la mer, dont il fut tout brisé avant mesme que d'estre tombé dans l'eau.

A 6 Sa

Sa Mere vint en France demander Iustice au Roy contre l'Anglois qui estoit vassal de la Courõne de France à cause des Provinces de Normandie, de Guyenne, & de Poitou. Iean Roy d'Angleterre fut assigné à paroitre devant Philippe second Roy de France & la Cour des Pairs qui commença alors d'en prendre la qualité, fut condamné par contumace d'estre déchu de toutes les terres qu'il avoit en France mouvantes de la Couronne ; en suitte dequoy le Roy conquesta toutes les Provinces que l'Anglois avoit en France. Le Roy de France estant appellé depuis par les Anglois qui haïssoient leur Roy à cause de ses vices, envoya son fils Loüis en Angleterre ; où il fut Couronné Roy par les Insulaires qui le rendirent possesseur du Royaume.

Le Roy se voyant chassé de ses Estats, pria le Pape Innocent quatre de prendre interest dans son affaire, luy promettant de rendre sonRoyaume tributaire de quatre mil livres d'or marc sterlin, si par ses excommunications ou autres voyes il chassoit lesFrançois d'Angleterre.LePape prenant l'occasion aux cheveux, s'escrima de ses armes spirituelles, fulmina & excommunia lesFrançois qui demeureroient en Angleterre aprés trois jours de la signification qui leur en seroit faite.

Cela

Cela fit peur aux François & les obligea d'en sortir. Ainsi Iean reprit ses Estats, mais sans préjudice des droits du Roy de France lequel fut nommé Auguste *ab augendo*, parce qu'il avoit augmenté ses Estats.

A l'égard des Provinces de France, jamais les Anglois ne les ont possedées souverainement, mais toûjours par dependance : ce qui les a toûjours rendu vassaux & tributaires des Rois de France.

INTERETS

Du Roy de France sur la Flandre.

JVdith, fille du Roy & Empereur Charles le Gros, veuve de Richard Roy d'Angleterre, s'en retournant en France passa par les terres d'Astolfe grand Forestier de Flandre, qui la regala fort splendidement. Elle eut de l'amitié pour luy, & témoigna que la proposition du mariage qu'il luy faisoit, luy estoit agreable. Charles le Gros mit une armée sur pied pour attaquer Astolfe, disant qu'il vouloit châtier sa temerité qui le portoit à se marier à la fille d'un Empereur & Roy de France. Astolfe assisté de ses voisins, luy resista si fortement, que Charles fit de necessité vertu, & dit que puis qu'Astolfe se montroit courageux à se bien defendre, il

il meritoit sa fille, & quelque titre plus superbe que celuy de Forestier ; c'est pourquoy il crea le Comté de Flandre avec ses quatre Duchés & Vicomtés, cinq Seigneuries & le Marquisat du Saint Empire qui est Anvers, dont les Comtes de Flandres ont tousiours rendu foy & hommage à la Couronne de France ; Charles V. mesme le rendit en personne à François premier.

Les Flamans sont des peuples remuans, & dont l'inclination est fort sujette au changement, particulierement du costé de la domination : ils se sont soustraits souvent de l'obeïssance de leurs Seigneurs, parce qu'ils se plaisent à la nouveauté.

Le Roy Philippe le Bel ayant appris que le Pape vouloit tirer de l'Anglois un nouveau tribut pour joindre la Flandre à l'Angleterre, & ne voulant pas que la puissance de son ennemy se fortifiast à son voisinage, declara la guerre au Comte de Flandre & à ses alliés. Le Roy rompit six vingt mil hommes, gagna une bataille considerable en l'an 1300. & amena prisonnier le Comte de Flandre à Paris. La Paix estant faite, & le Comte estant remis en pleine possession de ses Estats, les Flamans se revolterent contre luy derechef, & peu aprés ils couperent la gorge à toute la garnison Françoise, dont il

il ne se sauva que le Connestable saint Paul, habillé en palefrenier portant une botte de foin sur sa teste ; ils gagnerent en suite la bataille de Courtray l'an 1302. où beaucoup de Noblesse perit.

Le Roy en estant indigné s'avança avec une puissante armée vers la Flandre : il n'y executa pourtant rien de memorable par le stratagéme d'Edoüard Roy d'Angleterre, qui ne pouvant assister les Flamans à cause qu'il avoit la paix avec le Roy de France, dont il avoit aussi épousé la sœur, fit semblant d'avoir receu des lettres de l'armée du Roy son beau-frere, par lesquelles il apprenoit que des Princes proche de la personne du Roy le devoient tuër pendant la bataille. La Reyne d'Angleterre en avertit sous-main Philippe son frere, qui en consequence quitta son armée, & manqua d'obtenir la victoire qui estoit certaine dans toutes les apparences. Les Flamans enflez de ce succez se rebellerent encor plus fort : un brasseur de biere nommé Iacques Artevel, chef de la sedition, publia les armes de France écartelées avec celles d'Angleterre ; & pour soûtenir cette felonie, il en fit une autre plus grande, disant que les Flamans n'estoient point felons d'adherer à l'Anglois, puis qu'il estoit reconnu Roy de France par plusieurs titres:

titres ; Depuis ce temps, l'Anglois a toûjours porté les armes de France avec celles d'Angleterre.

Ces rebellions ne peuvent pourtant pas préjudicier à l'interest du Roy de France. Il est constant que pendant la prison du Roy Iean de France en Angleterre l'an 1364. Philippe son fils puisné eut le Duché de Bourgongne pour apanage, aprés quoy il épousa la fille unique du Comte de Flandre, dont les quatre Ducs de Bourgongne ont joüy successivement : par consequent ces Provinces doivent estre reünies à la Couronne de France, de la mesme façon que la Bourgongne, au moins leur souveraineté, qui a tousiours esté accordée au Roy de France jusques à la prison de François premier, ce qui conclut que les François demeurent bien fondés dans leurs interets sur les Estats de la Flandre.

INTERETS

Du Roy de France sur Gennes.

LE premier Interest est celuy de la donation ; cette Ville & Republique se soûmit à Charles VI. Roy de France l'an 1393. pour éviter la persecution des Pisans & de leurs autres voisins. Le Roy Charles y envoya

voya garnison Françoise ; mais comme le peuple en est inconstant & tres-impatient de domination, il en chassa les garnisons, & crainte d'en estre chastié il se rengea sous l'obeïssance de Philippe Galeasse Duc de Milan. Peu apres ayant aussi offensé Philippe, il envoya derechef en France vers le Roy Louys XI, pour en obtenir la protection : Fregoze & Grimani en furent les deputés ; ils vinrent à Paris & protesterent au Roy de la part de la Republique toute obeïssance & soumission, le priant des les recevoir pour ses sujets ; le Roy leur dit, levez la main, protestez & jurez la verité, avez-vous charge de la Seigneurie ? ils dirent, ouy, Sire, à ce qu'il plaise à vostre Majesté nous secourir contre le Duc de Milan ; le Roy leur dit, vous estes donc à moy à qui vous vous donnez, & je vous donne de bon cœur à tous les Diables, car vous n'estes que des traistres qui changez de Seigneur à toutes occasions.

Neantmoins apres la mort de Louys XI, les Genois se donnerent à Charles son fils, sous quelque tribut qu'ils payerent pour estre delivrés de la persecution du Milanois: ils tournerent derechef le dos à la France: le Roy Louys XII. assiegea Gennes en l'an 1507. & la prit, il entra dans la ville à cheval

val tenant ſon épée nuë à la main comme s'il euſt voulu faire paſſer ces rebelles au fil de l'épée ; vers la grande place de la ville, il vit comme en Proceſſion les vieillards, les Nobles & les Bourgeois d'un coſté avec la corde au col & en chemiſe, & de l'autre coſté les femmes & les enfans tous à genoux, qui voyant ſa Majeſté, s'eſcrierent d'une voix de compaſſion, *Miſericorde, Miſericorde* ; ce qui toucha tellement le cœur du Roy qu'il laiſſa tomber ſon épée par terre & leur pardonna leur faute, à la charge d'eſtre plus fideles à l'avenir, & ainſi ils furent reduits ſous l'obeïſſance des François, où ils ont demeuré juſques au temps que François premier n'ayant pas recompenſé André *Doria* ſelon ſes pretenſions, ce grand Capitaine qui avoit long-temps ſervy la France, quitta le party du Roy François & luy enleva Gennes, ſe maintenant ſous la protection de l'Empereur.

Mais toutes ces rebellions ne peuvent preſcrire les droits de la Couronne de France ſur cette Republique.

IN-

INTERETS

Du Roy de France ſur Naples.

LE premier & fondamental intereſt de la France ſur les deux Siciles, le Royaume de Naples & l'Iſle, procede de Charles d'Anjou frere de Saint Louys, lequel fut appellé en Italie l'an 1266. par le Pape Vrbain IV, qui luy en defera la Couronne, à la charge qu'il l'iroit conqueſter à ſes deſpens contre Conradin fils de l'Empereur Conrad, & petit-fils de l'Empereur Ferdinand II, qui s'en eſtoit emparé. Charles eſtant arrivé à Naples rencontra ſon ennemy preſt à combattre, contre lequel il gagna la bataille par le ſtratagéme de Guiſcard Comte de Lanſac qui ſe ſacrifia pour ſon maiſtre, car eſtant couvert de ſes habits & tenant ſa place, il fut auſſi-toſt inveſty de l'armée pour gagner le prix qui eſtoit propoſé à qui raporteroit la teſte de Charles, & dans le deſordre de l'armée cauſé par ceux qui demandoient la recompenſe à Conradin & qui crioient *victoire*, la Cavalerie Françoiſe les mit en déroute generalle. Conradin, Henry d'Auſtriche, Louïs de Baviere & le Prince d'Anhalt furent ſi ſots qu'ils voulurent paſſer le détroit de Meſſine.

Con-

Conradin fut découvert à ſon anneau qu'il engageoit à un marinier, & fut decolé avec deux de ſes couſins.

Charles fut nommé Roy des deux Siciles, mais cette cruauté contre un fils de l'Empereur, Roy legitime des deux Siciles le rendit odieux aux peuples voiſins, ce qui anima un officier de Conradin Iean de *Procida* Sicilien de vanger la mort de ſon maiſtre. Il s'habilla en Hermite & alloit par les villes & par la campagne avec une ſarbacane en main, au lieu d'un bourdon: il s'en alla à Conſtantinople traitter avec l'Empereur Alexis de maſſacrer les François qui eſtoient en Sicile à cauſe de leur tyrannie. Suivant cette penſée il rentra en Sicile, & quand il rencontroit des François, il leur portoit le bout de ſa ſarbacane à l'oreille, & leur diſoit des ſottiſes, & puis il joüoit du bâton à deux bouts & faiſoit le fol; & lors qu'il rencontroit des Siciliens il les avertiſſoit de ſecoüer le joug des François, & leur diſoit qu'il portoit ſur ſa poitrine d'un coſté & d'autre les armes du Pape & celles de l'Empereur qui cooperoient à ce deſſein, & qu'il falloit tuer tous les François le jour de Paſques dans le temps qu'on ſonneroit les Veſpres: ce qui fut executé l'an 1282.

Vers le temps de ces Veſpres Siciliennes, Pierre

Pierre Roy d'Arragon qui avoit épousé une parente de Conradin, & qui avoit intelligence avec Procida, emprunta du Roy S. Loüis la somme de cinq cens mil écus pour se preparer à faire la guerre avec les Sarrazins d'Afrique ; il se servoit de ce pretexte pour diminüer les forces de la France, en tirant cette somme par le moyen de laquelle il dressa une puissante armée navalle qui porta grand préjudice aux François cõtre lesquels elle estoit dressée : parce qu'à l'instant que les vespres Siciliennes furent executées, il entra dans la Sicile dont il se fit couronner Roy : mais cette revolte des sujets ne sçauroit faire perdre le droit du maistre naturel.

Ieanne Reyne de Naples veuve du Roy de Hongrie qu'elle avoit fait mourir, ayant apris que le frere de son mary venoit luy faire la guerre, s'enfuit à Avignon où le Pape demeuroit alors, elle luy donna cette ville avec le Comté de Venaissin l'an 1350. à condition que par ses excommunications, il chasseroit les Hongres du Royaume de Naples ; ce qu'il fit apres que Ieanne estant restablie se maria avec Alphonse Roy d'Arragon qui pour châtier sa folie l'enferma en prison où elle fit un testament par lequel elle revoquoit la donation qu'elle avoit faite à son mary, & instituoit son heritier universel

Loüis

Loüis d'Anjou ſon neveu : en vertu de ce teſtament Loüis mena une armée à Naples, où il ne trouva pas grande reſiſtance, voulant penetrer dans la Calabre qui eſt le païs le plus meridional de toute l'Italie, l'excez de la chaleur y faiſoit mourir les François, ſon armée s'y diſſipa. Iean d'Anjou ſon fils croyant mieux reüſſir s'y en alla avec une puiſſante armée terreſtre & une navalle, dans les eſtendars de laquelle on avoit écrit ces mots,

Fuit homo miſſus à Deo cui nomen erat Ioannes, in propria venit.

& Alphonſe fit d'autres eſtendars avec ce dicton, en forme de repartie continuant les mots de l'Evangile.

Sed ſui eum non receperunt, quotquot autem recipient eum & pænitebit eos.

Apres pluſieurs batailles l'Arragonnois demeura le maiſtre & laiſſa Ferdinand ſon fils naturel Roy de Naples. Neantmoins les François pour les raiſons ſuſdites & autres qui en dépendent demeurent bien fondez en leur Intereſt.

De plus Charles fils du Roy Loüis onzieme entra dans Naples où il fut receu Roy avec applaudiſſement de tout le peuple l'an 1495. Mais parce que, comme dit l'Italien, le François ne fait jamais les choſes qu'à demy,

my, ayant ce qu'on appelle *il regno di Napoli* qui s'étend depuis *Caieta* jusques à *Basilicada* en la Calabre, estant ravy de la fertilité du païs, il laissa son ennemy Frederic fils de Ferdinand, demeurer dans la Calabre, lequel s'y renforça ; & appuyé de la Ligue des Princes d'Italie qui estoient malcontens, il revint contre Charles & le chassa.

Pour autre interest encor, Loüis XII. Roy de France, successeur de Charles VIII. conquesta la moitié du Royaume de Naples avec Ferdinād d'Arragon suivant leur traité de l'an 1500. mais par les querelles qui survinrent entre les François & les Espagnols en ce païs-là, & en suitte de grandes batailles, celle qui se donna sur le fleuve de Gariglian decida l'affaire pour les Espagnols l'an 1504. Le Roy Loüis mourut l'an 1514. comme il minutoit son retour à Naples pour recouvrer ce qui estoit perdu.

François premier envoya le Comte de Lāsac avec 40000. hommes pour la mesme conqueste, mais la perte de la bataille de Pavie & sa prison en empescherent la reüssite ; il n'en raporta que la verole qui ruïna presque toute son armée, ceux qui en échaperent l'aporterent en France, d'où elle s'est estenduë depuis par tout ; c'est ce qui fait que les Italiens l'appellent un mal François,

& les

& les François, mal de Naples, surquoy on fit un joly epigramme Latin.

India me novit, jucunda Neapolis ornat,
Bætica concelebrat, Gallia, mundus, alit.
Vos, Itali, Hispani, Galli, vos orbis alumni,
Deprecor, ergo mihi dicite quæ patria?

Le Roy Henry II en l'an 1544. envoya une armée sous la conduite du Duc de Guise, laquelle par la trahison du Cardinal Caraffe neveu du Pape, fut taillée en pieces en la Romagne; ainsi les interets demeurerent pour la France, & pour les marquer plus precisément, l'Ambassadeur de France fit sa protestation au Pape contre l'hommage de la haquenée blanche, que fait le Roy d'Espagne à l'Eglise pour les deux Siciles, le 28. de Iuin de chaque année.

INTERETS

Du Roy de France sur le Luxembourg.

LOüis Duc d'Orleans, espousa en l'an 1308. Marie heritiere de Luxembourg, qui l'a possedé & ses successeurs aussi. En suitte Philippe Duc de Bourgogne prit la défense de la veuve Beatrix Duchesse de Luxembourg qui avoit esté chassée par ses sujets; il retint pourtant ses Estats, disant que pour

pour le recompenser de ce bon office, ce Duché luy devoit appartenir en luy donnant dix mil escus par an ; mais n'y ayant pas de droit suffisant, par demission, donation ou renonciation, Charles de Vandosme Cõte d'Angoulesme ayant épousé Loüise heritiere dudit Duché, laissa son fils François premier qui s'en porta pour heritier.

L'Espagnol qui pretend l'estre du Duc de Bourgogne, veut faire prise de possession sans titre ny autre cause, que la susdite de Philippe de Bourgogne qui l'a transmise à ses successeurs depuis l'an 1444. à quoy on répond que ce n'est pas un titre valable que celuy de l'usurpation faite sous pretexte de défense & de protection ; & que ce mesme Duc dépendoit comme feudataire & Prince subalterne de la Courõne de France ; & ainsi la nouvelle alliance de Charles de Vandosme, Prince du sang de France, estoit preferable : En vertu dequoy François premier envoya son fils puisné apellé Duc d'Orleans pour reconquester ledit pays qui estoit joint à la Couronne par le mariage du susdit Duc d'Orleans ; & apres de grandes guerres, Charles V. vint en personne, brûla plusieurs villes de la Champagne, & entre autres Vitry qui en est surnommé le brûlé : il pilla la basse Picardie : enfin l'on fit la paix en l'an 1558.

B &

& pour la plus aſſurer, le mariage fut fait de Philippe d'Eſpagne avec la fille de Henry, & de la Princeſſe Marguerite de Valois ſœur du Roy, avec Philippe Emanuel, Duc de Savoye, qui avoit gagné la bataille memorable de S. Quentin, en memoire de laquelle le Roy a conſtruit S. Laurent de l'Eſcurial, dautant que la bataille fut donnée le 10. Aouſt jour de ſaint Laurent, & le Roy Henry ſecond celebrant les nopces avec des jouſtes, fut frappé par le Comte de Montgommery.

Quoy que l'Empereur & le Roy d'Eſpagne pretendent des droits ſur ledit Duché, neantmoins parce que le principal point de l'Intereſt de France eſt fondé ſur la donation qu'en firent les Seigneurs de la Marne qui eſtoient Ducs de Luxembourg, afin d'eſtre aſſiſtez de la France contre leur ennemy, & que ce qui eſt une fois incorporé à la Couronne ne peut en aucune façon en eſtre aliené, & que la priſe du Roy François n'y peut nuire, dautant que pour ſe delivrer de la captivité, il a fait des traittez qui ne ſont pas recevables, ne les ayãt point avoüés eſtant en pleine liberté. Rien ne peut prejudicier aux pretentions de la France.

IN-

INTERETS
Du Roy de France sur la Lorraine.

LA Lorraine, ainsi nommée de l'Empereur Lothaire, jointe à l'Alsace & au Luxembourg, composoit le Royaume d'Austrasie, qui estoit une partie du Royaume de France. Elle estoit reconnuë dans le partage des enfans de Clovis pour un membre de la Couronne. Dans la vie du dernier Roy de la seconde race, on voit que Charles frere de Loüis cinquiéme quitta le party de son frere pour adherer à l'Empereur Othon, qui luy donna la Lorraine comme un fief Imperial. Le Roy Loüis ayant esté exclus de la Couronne à cause de sa faineantise, & ayant esté renfermé dans un cloistre ; son frere Charles se presenta pour estre Roy; Hugues Capet s'y opposa, & fut esleu general de l'armée Françoise contre Othon qui soutenoit ledit Charles, & qui gagna la bataille donnée à Laon : mais le peuple de Paris prenant courage pour ne pas demeurer sous la domination d'un Roy qu'ils avoient combatu, tandis que Charles, enflé de la victoire, qu'il avoit obtenuë contre les François, se reposoit & qu'il meditoit la vengeance qu'il devoit prendre des Parisiens & des autres re-

belles qui avoient pris les armes contre luy, il fut vivement attaqué par Hugues Capet, ſon armée fut miſe en déroute,& il fut fait priſonnier l'an 988. en ſuitte dequoy il accourut à Orleans. Hugues Capet qui fut appellé par les Eſtats à la Couronne, succeda auſſi à la nomination de la Lorraine.

Les Lorrains ſouſtiennent que Godefroy de Boüillon a tranſmis la Lorraine à ſa poſterité & aux Ducs de Lorraine: cela eſt faux; Godefroy de Boüillon qui fut creé chef de l'expedition de la Terre Sainte en l'an 1092. vendit ſes plus belles villes pour avoir de l'argent qui ſufit à ſon entrepriſe. Eſtant party avec 40000. Chreſtiens, il fut couronné Roy de Ieruſalem avec une Couronne d'épines, diſant qu'il n'eſtoit pas juſte qu'un Chreſtien portaſt la Couronne d'or où ſon Sauveur l'avoit portée d'épines, & s'eſtant établi Roy des Provinces de la Terre Sainte, il mourut ſans enfans; Baudoüin ſon frere luy ſucceda qui mourut auſſi ſans enfans. C'eſt delà que procede le ſecond intereſt de René d'Anjou Duc de Lorraine, qui maria ſa fille avec le Comte de Vaudemont, d'où ſont iſſus les Ducs de Lorraine d'aujourd'huy. Ceux-cy cherchant un pretexte de ne pas reconnoiſtre la ſuperiorité de la France, ſe ſont rangez au party de l'Empereur,

reur,&ont pris la qualité deGuidon du Saint Empire, afin qu'estant incorporez à l'Empire, ils ne fussent pas sujets à d'autres souverainetés, encor que pour raison du Duché de Bar ils soient relevans, mouvans & tributaires de la Couronne de France.

Outre tous ces titres, droits & interets de la France, le Roy Louys XIII. a subjugué toute la Lorraine, y ayant un nouveau droit par la trahison du Duc Charles dont l'instabilité & la mauvaise foy ont causé la ruïne de ses estats & la sienne propre. Le Roy y establit un Parlement à Mets,qui depuis a esté transferé à Toul, dont la jurisdiction s'estend par toute la Lorraine, & les païs voisins qui sont sujets à la France. Nicolle femme de ce Duc pretendoit que la Lorraine luy appartenoit comme en estant la vraye heritiere, le Duc Charles son cousin n'en estant Duc que par elle.

Depuis le traitté de la paix generalle, concluë le 7. Novembre 1659. aux Pyrenées, le Duc Charles de Lorraine en fit un particulier avec le Roy Loüis XIV le 10 Fevrier 1662.par lequel il luy cede & transporte apres sa mort, les Duchez de Lorraine & de Bar, à la reserve de sept cens mil livres de pension viagere, à prendre sur le revenu de ses Duchez, & deux autres cent mil livres

B 3 de

de rente en fonds de terre qui euſt le titre de Duché & Pairie, & cent autres mil livres de rente ſur tel fonds qu'il voudroit choiſir, & dont il pourroit diſpoſer apres ſa mort. Cette ceſſion a eſté encor confirmée le dernier Aouſt 1663, par les commiſſaires eſtablis par ces deux Princes, & ratifiée de leurs ſeings le lendemain, en conſequence dequoy la ville de Marſal fut remiſe au pouvoir du Roy pour l'execution du traitté.

INTERETS

Du Roy de France ſur le Liege, Mets, Toul, & Verdun.

OVtre que Mets eſtoit le ſiege Royal des Roys d'Auſtraſie qui eſtoit un des membres de la Couronne de France, qui a eſté aliené pendant la minorité de quelques Roys. Ce pays fut donné par l'Empereur Henry III, avec la Lorraine, à Godefroy de Boüillon, qui voulant faire ſon voyage de la Terre-Sainte vendit le Liege, Mets, Toul & Verdun aux bourgeois qui les habitoient; n'ayant treuvé que de tres-petites offres des Princes qui vouloient acheter ces Seigneuries, & encor à credit; voyant qu'il eſtoit preſſé de ſon voyage & d'avancer de l'argent

gent pour tranſporter ſon armée par mer; toutes ces quatre villes, d'un commun accord ſe racheterent de leur Seigneur pour le prix & valeur qu'en euſt pû donner un autre. Le Liege donna cent cinquante mil eſcus pour ſon rachapt & liberté; Mets & le païs Meſſin cent mil eſcus; Toul cinquante mil eſcus; & Verdun trente mil eſcus.

Ces villes s'engagerent de grand courage pour ces ſommes-là, & les livrerent liberalement à Godefroy; & tous luy proteſterent unanimement qu'au cas qu'il n'euſt pas l'iſſuë de cette guerre, ſi favorable qu'il eſperoit, & qu'il revint en France, ils le reprendroient & le recevroïent toûjours comme leur Seigneur.

Ainſi ces quatre villes depuis l'année 1096. ont joüi d'une plaine liberté, franchiſe & immunité de Republique, le peuple n'ayant pas voulu eſtre gouverné par d'autres que par leurs Eveſques, leſquels ſont reputez Princes du St. Empire, comme dependans du Roy des Rois Chreſtiens.

En l'an 1551. Henry II, Roy de France, envoya le Conneſtable de Mommorency avec 43000. hommes pour aſſiſter les Proteſtans d'Allemagne qui eſtoient attaquez par l'Empereur Charles V. Cette armée de France paſſant par la ville de Mets, qui fai-

B 4 ſoit

ſoit preſque toute profeſſion de la Religion proteſtante, & qui eſtoit ennemie de l'Empereur Charles V, recevoit des marques de la courtoiſie & de l'affection des bourgeois, qui donnoient à boire & à manger aux ſoldats qui paſſoient, ſur des tables dreſſées exprés dans les ruës avec de grandes réjouïſſances, eſperant beaucoup de ſecours & faveur des Proteſtans; Quand le Conneſtable fut receu dans la ville, il ſe plaignit de ſes gouttes extraordinairement & de la violence de ſes douleurs, il demanda que tous les plus nobles & apparens de la ville de Mets le vinſſent viſiter pour aſſiſter en qualité de teſmoins au teſtament qu'il vouloit faire. Il donna charge à deux Colonels qui eſtoient aux deux portes, l'un par où l'armée entroit, & l'autre par où elle ſortoit de s'en ſaiſir, de faire rentrer ceux qui eſtoient ſortis, & de faire avancer ceux qui eſtoient dehors, & qui ſuivoient, au ſignal qui leur ſeroit donné; tellement que le Conneſtable ſe voyant entouré des plus conſiderables de Mets qui attendoient ſes commandemens, ſe leva tout d'un coup, planta le poignard dans la poitrine du Maire, & quant & quant ſes gens & ſes gardes aſſaſſinerent toute cette trouppe d'Officiers de la ville, le coup de ſignal eſtant donné, incontinent l'armée

Fran-

Françoiſe commença à crier, *ville gagnée.* La ville fut pillée & reduite ſous l'obeïſſance du Roy, au lieu qu'auparavant elle n'eſtoit que liguée avec la France.

Cette priſe fut cauſe que les Proteſtans ne furent point ſecourus, & que le Duc Frederic de Saxe Chef des Proteſtans, fut fait priſonnier & dégradé de ſa qualité, & le droit qui luy appartenoit devolu à ſon cadet. Neantmoins Charles V. uſant de ſa victoire vint tout auſſi-toſt aſſieger la ville de Mets; il battit la ville avec quarante-ſix pieces de canon; mais nonobſtant la paſſion qu'il avoit de s'en rendre le maiſtre, la mortalité de ſon armée & la rigueur de la ſaiſon (car c'eſtoit au mois de Decembre) luy en fit lever le ſiege. Le Duc de Guiſe qui defendoit la ville, la delivra par un adroit ſtratagême: il écrivit une lettre au Roy, par laquelle il luy mandoit qu'il n'y avoit rien à craindre tandis que l'Empereur continuëroit ſa batterie du coſté où il l'avoit commencée: cette lettre ayant eſté interceptée, fit changer incontinent la batterie, ce qui acheva de ruïner les aſſiegeans, & ce qui ſauva la ville.

Les autres villes, Toul & Verdun furent auſſi ſurpriſes par le Duc de Guiſe; c'eſt pourquoy on les appelle païs de pretention;

B 5 mais

mais le païs Liegeois s'est conservé,& pour éviter les surprises de la France, il s'est ligué avec l'Empereur & l'Espagnol en conservant leur ancienne liberté.

INTERTTS

Du Roy de France sur la Franche-Comté de Bourgogne.

CE Comté fut aliené par l'Empereur Arnoul du temps qu'il estoit regent en France pendant la minorité du Roy Charles le Simple. Il voulut ériger la Bourgogne en Royaume, & y adjoûta la Provence, la Savoye, le Dauphiné, les Suisses & une partie de l'Alsace, pour avoir un Roy dependant de l'Empire.

Cette Royauté de Bourgogne a duré 162 ans; mais par la regle, *ejus est destituere, cujus est instituere*, quelques parens du dernier Roy de Bourgogne ayant déplu à l'Empereur, il les destitua de ces terres, qu'il donna à de nouveaux Seigneurs: il donna la Comté à un Seigneur de Fustemberg, qui mourut sans enfans; en suitte il la retira à l'Empire,& declara que sa capitale ville Besançon, seroit annexée à l'Empire à perpetuité.

La femme de l'Empereur Henry estant accu-

accuſée d'adultere par un Prince d'Anhalt & le Comte de Mansfeld : Boſon Comte d'Arles en Provence fit un meilleur jugement de la vertu de l'Imperatrice ; il s'en rendit le champion, & vint à Ausbourg où eſtoit la Cour Imperialle, en Chevalier errant, n'eſtant accompagné que d'un Eſcuyer & d'un ſerviteur ; y eſtant arrivé il ſe preſenta armé de toutes pieces, à cheval, dans la grande ſalle du Palais, à la porte duquel il afficha le cartel de deffy, par lequel il appelloit au combat les calomniateurs de la pudicité de l'Imperatrice, pour les faire mentir, & pour les faire mourir en ſuitte : l'Empereur en eſtant averti, commanda aux denonciateurs de comparoitre ; le Comte d'Arles ne hauſſa point la viſiere, & fit porter des lances dont il leur donna le choix. Le combat luy reüſſit, ayant abatu le Comte de Mansfeld de ſon cheval, il deſcendit promptement & luy portant l'épée à la gorge, il luy fit avoüer la calomnie. Le Prince d'Anhalt n'en eut pas meilleur marché, & fut obligé d'en faire de meſme. Le Marquis d'Alberſtad voulant ſoûtenir ceux-cy pour gens d'honneur, tomba ſi rudement de cheval, en coulant de la crouppe la teſte la premiere, qu'il ſe tordit le col. Le Comte d'Arles qui ne vouloit pas eſtre connu, ſalüa l'Empereur ſans hauſſer

B 6 la

la viſiere & s'en retourna à Arles. L'Empereur le fit ſuivre,& ayant appris qui il eſtoit, il luy envoya une Couronne avec la qualité de Roy d'Arles, l'an 879.

La race de ce Roy Bozon étant finie en la quatriéme generation,ce Royaume d'Arles revint à l'Empire par droit de reverſion, mais à cauſe qu'il eſtoit enclavé dans laProvence, les Empereurs en ont fait eſchange au Roy de France , contre la Comté de Bourgogne; ſur laquelle pourtant il pretend interet à cauſe que Charles dernier Duc de Bourgogne avoit annexé le Comté de Bourgogne avec le Duché , & de ces deux Provinces relevoient en ſa perſonne de la Couronne de France. L'Empereur Maximilian qui a épouſé l'heritiere de Bourgogne, l'a donné à l'Eſpagnol ſon parent , & s'eſt retenu Beſançon la capitale ville ; cette Comté s'appelle Franche-Comté,parce que les habitans ont toutes les franchiſes & toutes les libertés du Roy d'Eſpagne.

INTERETS

Du Roy de France ſur la Toſcane.

OVtre la poſſeſſion que le Roy Robert de Naples avoit priſes de cet Eſtat,& la continuation de cette poſſeſſion, à cauſe de la-

laquelle les Florentins portent en leurs armoiries la Fleur de Lys rouge & rayonnante ; la Couronne de France y a encor un droit nouveau tres-legitime, depuis qu'ils furent reduits en Republique.

Les factions des Guelfes & des Gibelins ; & en suitte des bandes noires & des bandes rouges penserent perdre cet Estat, par le nombre des ennemis qu'ils avoient tant au dedans qu'au dehors, c'est pourquoy ils se soumirent à Charles VIII, afin d'en estre maintenus contre leurs ennemis. La famille de Medicis ayant obtenu le Duché de Toscane, le Pape Clement VII. maria sa Niece Catherine de Medicis, avec Henry Duc d'Orleans fils puisné de François premier ; le Pape vint à Marseille celebrer le mariage, & par le contrat passé, il oblige le Duché de Toscane au Roy François premier, en cas qu'il ne luy procure la jouïssance du Royaume de Naples, qui estoit le seul dot du mariage affecté à ladite Niece du Pape, mais apres que le mariage fut accomply, le Pape se mocqua de sa promesse.

Catherine empoisonna François Dauphin de France, afin que son mary fust Roy apres son pere François premier ; elle en eut quatre fils, dont on dit qu'elle empoisonna trois, dautant qu'ils ne vouloient pas per-

mettre

mettre qu'elle presidast au Conseil. François second son fils aisné fut empoisonné par un flambeau au siege d'Orleans, l'an 1560. & puis Charles IX, dans un Mirabolan, l'an 1574. & le Duc d'Alençon son autre fils par un poison colliquatif, l'an 1584. par ce moyen elle priva les successeurs de François premier des moyens de faire valoir le contrat, par lequel le Pape estoit obligé de procurer la conqueste de Naples aux François, ou de remettre l'estat de Toscane entre leurs mains.

Quand Henry IV épousa Marie de Medicis, on renouvella les droits des François qui se conserverent & s'augmenterent par ce mariage.

INTERETS

Du Roy de France sur Avignon & le Veneyssin.

CEs deux Comtés sont des membres de la Provence, qui fut jointe à la France par le mariage d'Alfonse frere de S. Loüis avec Anne Berenger heritiere de cette Province, qui revint à Charles d'Anjou Roy de Naples & à ses successeurs. Ieanne troisiéme donna le Comtat d'Avignon au Pape Clement V, à la charge qu'il la remettroit au Royau-

Royaume de Naples, dont elle avoit esté chassée: Le Pape Clement VI luy en donna aussi trente mil florins, l'an 1350. & ses successeurs ont pretendu que les arrerages qui estoient deubs aux Papes à cause des redevances du Royaume de Naples, faisoient partie du payement.

Mais il faut remarquer que cette donation ne peut estre faite au préjudice d'un tiers qui n'y a pas esté appellé : & par consequent l'interest de la France y paroist legitime,&elle le fera valoir quand elle voudra.

Pour le Comté de Veneyssin,le Pape l'eut d'une estrange sorte : le Comte de S. Gilles ayant sçeu les plaintes de ses subjets, de ce qu'un Curé ne vouloit point enterrer le corps d'un Paroissien qu'il n'eust esté payé d'une somme que la veuve & les enfans ne pouvoient fournir, il commanda que l'on portast le corps en terre, & que l'on fist la fosse profonde, & apres que le corps du defunt fut mis dans la fosse, il commanda que le Prestre qui avoit esté cause de la puanteur pour avoir differé de l'enterrer, fut jetté dans la mesme fosse,afin que cet exemple chatiast l'avarice ordinaire des Prestres.

Le Pape en fut tellement indigné, qu'il fit venir ce Comte à Avignon, où apres l'avoir tenu prisonnier, chargé d'excõmunications

& d'une

& d'une auſtere penitence, il le fit venir au cloitre de l'Egliſe Epiſcopale tout nud de la ceinture en ſus, la chemiſe pendante, les mains liées derriere le dos, & le fit mener en proceſſion comme cela: de vint en vint pas il le frappoit d'une baguette ſur les épaules. L'ayant honteuſement promené & flagellé de cette maniere, il le fit remettre en priſon, dont il ne put ſortir qu'au prealable il n'euſt cedé toutes ſes terres & Seigneuries au Pape: ſortant d'un lieu tres-obſcur pour accomplir ſa penitence, qui eſtoit d'aller viſiter quelques Egliſes, comme il fut expoſé tout d'un coup des tenebres à la lumiere, il mourut peu apres.

Neantmoins les Interets de la France ne laiſſent pas d'eſtre valables, puiſque ce Comté fait une partie de la Provence qui doit toute appartenir aux Rois de France.

INTERETS

Du Roy de France ſur Orange.

CEtte Principauté fut donnée par Loüis XI, au Comte de Craon, pour le recompenſer du ſervice qu'il luy avoit rendu contre Marie de Bourgongne, femme de l'Empereur Maximilian, en luy remettant les plus fortes places de la Bourgongne. La race de

de Craon estant finie sous François premier, le Comte de St Blancard de Dauphiné, comme son plus proche s'en empara, & l'a tenuë jusques en l'an 1608. que Henry le Grand mariant le Prince Philippe de Nassau avec Eleonor de Bourbon sœur du Prince de Condé, luy donna la Principauté d'Orange pour sa dot.

Donc l'interest sur cette Principauté est double ; l'un que d'ancienneté elle appartient à la Couronne de France ; en second lieu qu'elle a esté conferée par le Roy Louïs XI, puis par Henry IV, ce qui manifeste le droit de la Couronne de France ; outre que les Rois de France ne peuvent en façon quelconque, vendre, donner, ny aliener aucunes terres du Domaine Royal, sur peine de nullité & revocabilité.

INTERETS

Du Roy de France sur Nice.

CEt interest dépend des Comtes de Provence, ou si on le veut prendre de plus loin, des Rois de Bourgogne, comme il a esté dit cy-dessus, lorsque l'Empereur Arnolphe erigea la Royauté de Bourgogne. Pour ne parler que des derniers siecles, toute la Provence appartenoit à Charles d'Anjou Roy

Roy de Naples,la posterité duquel en a joüi pres de trois cens ans. Pendant les grandes guerres d'Italie à cause des Guelfes & des Gibelins, la Provence se trouva embarassée dans ces factions, le Roy de Naples ne la put secourir à propos; c'est pourquoy le Senat de la ville de Nice appella le Duc de Savoye, auquel le Piedmont s'estoit déja donné. L'Empereur avoit ruïné toute la Lombardie,& particulierement la ville de Milan qu'il avoit fait razer; il en avoit mesme fait transporter les pierres à trois lieuës de-là; & apres avoir fait jeusner les Chefs de la sedition, qui fut faite contre luy, trois jours durant,il leur fit manger des figues, qui estoiẽt attachées au cu d'une asnesse foireuse. Les rebelles de Cremone qui portoient les armes contre luy, furent tout aussi rigoureusement chastiez.Ces exemples firent que les Provinces se soumirent au Duc de Savoye, qui les conserva, & qui les accrut depuis Thurin jusques à la mer Mediterranée, où il y a un port fort assuré, avec une ville maritime appellée Ville-franche.

Il importe à la France que le Duc de Savoye ait un port qui ne soit pas éloigné de celuy de Marseille afin qu'il favorise le cours des vaisseaux de France vers le Levant; c'est pourquoy les Rois ont toûjours augmenté cet Estat de Nice. Fran-

François premier ayant fait une ligue offensive & deffensive avec le grand Seigneur Sultan Selim, luy envoya demander du secours, en l'an 1534. le Turc luy envoya deux cens galeres bien equippées, commandées par son grand Amiral Haradin Barberousse qui vint recevoir les ordres du Roy à Marseille; apres que les deux armées Chrestienne & Turquesque eurent investy par mer & par terre le Comté de Nice, le Chasteau & la forteresse de saint Laurent & Ville-franche avec le port, se rendirent d'abord au Roy. Le Senat en suite envoya par le commandement du Prince, les clefs de la ville au Duc d'Anguien Antoine de Bourbon, qui les receut à composition. Cette reddition qui fut faite tres-promtement irrita si fort les Turcs qui s'attendoient au saccagemẽt de la ville, que de rage ils brûlerent tout ce qu'ils trouverent; Charles Duc de Savoye se sauva dans le Chasteau & Citadelle pour y commander, en disant qu'il ne pouvoit trouver une plus honorable sepulture pour un Prince Chrestien, que d'estre enterré sous les ruïnes des ennemis de la foy. Il soutint si vigoureusement les attaques de ces deux armées, qu'il les lassa & en fit consommer une partie. Haradin Barberousse en conceut une telle indignation, qu'il voulut se vanger sur les

Isles

Isles de la mer mediterranée, & sur les villes qui estoient sur le bord de la mer; en quoy il fut assisté de François premier en personne & de toute son armée; on en voit encor aujourd'huy dix-sept belles Isles, toutes desertes, personne n'ose s'y retirer, de peur de servir de proye au premier qui les voudroit occuper. Le Turc saccagea aussi l'isle de Corse & de Sardaigne, brusla l'ancienne ville de Reggio capitale de Calabre & quantité d'autres; il emporta tout le butin qu'il avoit pris dans ces places,& emmena cent soixante & quatorze mil captifs, qu'il vendit en Turquie, & en renvoya plus de douze mil qui ne pouvoient tenir dans les vaisseaux, & quantité de femmes & d'enfans, ce qui a augmenté la haine de ces Insulaires contre les François.

Les terres de Nice qui composent la Principauté se sont remises, apres le depart du Turc, à l'obeïssance de leur Prince le Duc de Savoye, contre lequel la France pretend toûjours les interets susdits outre celuy de bien-seance.

IN-

INTERETS
Du Roy de France sur Cambray.

CE païs dépendoit du Comté de Flandre par forme d'annexe: Baudoüin premier le donna pour dot de sa fille, & declara son gendre Seigneur de Cambray & independant, à quoy Philippe de Valois fit quelque opposition. Peu de temps apres, le Comte de Flandre s'estant rebellé contre la France, il fut fait prisonnier, & ne fut mis en liberté que lors qu'il se declara vassal & tributaire de France.

Ce traitté a esté observé jusques à ce que le dernier Comte du Cambresis, qui n'auroit pû resister aux forces de la France, aima mieux se liguer avec l'Espagnol, auquel il remit la ville de Cambray, qui est demeurée entr'eux deux ; le Roy d'Espagne estant le maistre des garnisons, & luy Seigneur de tous les habitans.

En l'an 1588 le Duc d'Alençon frere du Roy Henry III. alla aux Païs-bas, avec vingt-cinq mil hommes pour assister les Hollandois contre l'Espagnol ; l'instabilité de son esprit fit apprehender aux Hollandois qu'il ne se voulust rendre maistre de leur païs ; c'est pourquoy ils lascherent la digue

digue contre ſon armée & noyerent plus de douze mil François ; en s'en retournant en France, il ſurprit la ville de Cambray par une attaque impreveuë & la remit au Marquis de Balagni, qui s'en rendit Seigneur & comme ſouverain. Le Comte de Fuentes Gouverneur general des Païs-bas pour le Roy d'Eſpagne, l'aſſiegea & l'emporta, l'an 1596. le Roy d'Eſpagne l'a touſiours tenuë depuis.

Les interets de France ſont fondez ſur les meſmes droits que ceux de Flandre, ſans que la conceſſion qu'en avoit faite le Duc d'Alençon puiſſe préjudicier au droit de la Couronne & aux maximes fondamentales de l'Eſtat de France, qui ne peut rien aliener.

INTERETS

Du Roy de France ſur l'iſle de Corſe.

L'Iſle de Corſe eſtoit poſſedée par les Piſans quand ils ſe gouvernoient en forme de Republique; mais lors qu'ils furent òbligez de rechercher l'aſſiſtance de la France, ils luy aſſignerent pour gage de leur fidelité. Les François en ont joüy juſques à la revolte de Gennes, du temps du Roy François premier, ſous qui elle abandonna la France, lors

lors que Haradin Barberousse Grand Amiral de Sultan Selim, saccagea les isles de la mer mediterranée : Neantmoins, ils en ont esté sujets en partie pour la forteresse qui est *Callari* & la Bastie : & du depuis André *Doria* qui avoit esté Admiral de France & general des galeres du Levant, sous pretexte d'estre du party de France, tira les garnisons Françoises des forteresses & remit toute l'isle entre les mains des Gennois, ausquels elle est demeurée, & mesme ils envoyent de trois ans en trois ans un Gouverneur avec la qualité de Viceroy.

Cela ne peut neantmoins déroger aux interets de la France, par la regle que *mala fide possessor vel prædo usucapere non potest*, & en effet les plus grands & les plus notables de l'isle se sont retirez en France. Messieurs *d'Ornano* qui ont esté Mareschaux de France & qui sont parvenus aux grands gouvernemens, & Messieurs Sardini, sont les principaux qui se sont retirez en France en attendant que les François recouvrassent la domition de leur isle.

IN-

INTERETS
Du Roy de France ſur la Caſtille.

BLanche fille unique de Rodrigue Roy de Caſtille, fut mariée à Loüis huitiéme fils de Philippe Auguſte & pere de S. Loüis, dit Loüis IX : pour montrer l'intereſt que la France avoit de joindre la Couronne de Caſtille à celle de France, elle fit mettre les armes de France avec celles de Caſtille ; ce qu'on voit encor en la Sainte Chapelle de Paris aux feneſtres du chœur. Apres la mort du Roy de Caſtille, les François qui pretendoient legitimement à ſa ſucceſſion, furent empeſchez de la recueillir par le Pape, qui pour acquerir un nouveau tribut, tira du convent un batard de la maiſon qui eſtoit Moine Benedictin Preſtre, & le ſeculariſant le rendit Roy de Caſtille ; il s'allia en ſuitte avec d'autres Rois d'Eſpagne contre la France, qui paſſerent tous en Gaſcogne & en Languedoc, qu'ils firent incontinent revolter. Baudoüin Comte de Flandre comme tuteur du Roy qui eſtoit mineur, & la Reyne Blanche, firent courir un bruit par toute la France que les Maures d'Afrique au nombre de deux ou trois cens mille paſſoient le détroit de Gibraltar pour venir en France,

France, & de-là en Allemagne & en Italie. Apres avoir ainsi intimidé le peuple, on fit une grande levée d'environ quatre vingt mil hommes qu'on divisa en deux bandes; Baudoüin conduisoit quarante mil hommes, & les autres quarante mil estoient avec le Roy. En passant par le Dauphiné, la Provence, & le Languedoc, ils avertissoient les peuples que c'estoit une armée Chrestienne qui venoit à leur secours, & pour combattre l'ennemy de-là les monts Pyrenées : Mais quand ils furent arrivez dans les capitales villes, le Roy dans Toulouse & le Comte de Flandre dans Bordeaux, on feignit d'autres nouvelles écrites par des Espagnols Chrestiens au Roy, qui le remercioient tres-humblement de cette prompte assistance qu'il avoit renduë aux Chrestiens d'Espagne, & qui luy mandoient qu'au bruit qui estoit venu qu'un si grand nombre de Chrestiens passoit les Pyrenées, les Maures Afriquains s'en estoient promptement retournez, on en fit mesme faire des feux de joye par toutes les villes voisines d'Espagne.

En suitte le Roy fit assembler la noblesse du païs, mit des garnisons dans toutes les places fortes & fit valoir son autorité; il leur apprit qu'il avoit fallu user de ce stratagéme pour les ramener à leur devoir. Il leur don-

C na

na des gouverneurs François, & pour s'asseurer davantage, il erigea la petite escurie & le service de la chambre, & prit les enfans de tous les nobles en forme d'ostage, qui le servoient en qualité de pages d'honneur, pages de la chambre, pages de la grande & petite escurie, & le Roy s'establit en la Guyenne & en Languedoc dans les droits qui luy appartenoient.

Quelque temps apres le Pape a pretendu un notable interest sur le haut & bas Languedoc, parce que du temps de Loüis huitiéme qui ne regna que quatre ans, & de saint Loüis, les Albigeois s'esleverent qui voulurent reformer les abus de l'Eglise Romaine & des Ecclesiastiques, & nioient mesme quelques articles de la foy Catholique Romaine.

Ces Albigeois, qui tiroient leur nom de la ville d'Alby, estoient si constans qu'ils brûloient leurs mains & se jettoient dans les flammes plûtost que de changer de religion. Les femmes encore plus credules que les hommes, se jettoient aussi dans le feu avec leurs enfans entre leurs bras : le Comte de Toulouse estoit chef de cette secte, contre lequel le Pape dressa une croisade & institua chef de son armée le Comte de Montfort frere du Duc de Bretagne qui donna la bataille

taille de Muret en 1206. Il y prit prisonnier le Comte Raymond de Toulouse : cinq Rois d'Espagne y furent tuez, & tout le païs fut en suitte subjugué.

Le Pape a pretendu que l'Albigeois luy appartenoit puis qu'il l'avoit acquis à l'Eglise, par les armes de la croisade qu'il avoit instituée ; à quoy le Roy saint Loüis répondit que le Languedoc dépendoit de la Couronne de France, & que l'heresie ou le vice des sujets ne doit pas estre préjudiciable aux Seigneurs qui eussent pû faire ce que la croisade avoit executé.

Pour éviter une plus grande contestation, le Roy retira avec une grande prudence le Comte de Montfort que le Pape avoit déjà nommé Roy de Gascogne, *Regem Occitaniæ*. Il le fit Conneſtable de France, & luy donna les gouvernemens de Poitou & de Touraine. Les autres chefs furent aussi recompensez d'autres charges. Le Roy les reconnoissoit de ce qu'ils avoient fait contre les Albigeois, & tascha mesme de contenter le Pape d'autres terres, & ne l'a jamais pû faire, qu'en souffrant qu'il joüist du Comtat d'Avignon & du Veneyssin.

INTERETS
Du Roy de France ſur le Hainaut.

LE Comté de Hainaut dépendant de la France comme membre de la Flandre, fut donné à Guillaume Bradefer, gendre du Comte de Flandre avec ſes droits. Ce Comte de Hainaut pour pretendre à la ſouveraineté & indépendance de la France, fit ajouſter quelques terres à ſon Comté par l'Empereur, afin qu'en recevant nouvelle inveſtiture de l'Empereur, il préjudiciaſt au droit que la Couronne de France avoit ſur ſes Eſtats, & pendant la minorité d'un Roy de France, les Comtes ont crû preſcrire leur independance ; de ſorte qu'aux guerres de Flandre, le Comte de Hainaut s'eſtant joint au party de l'Empereur , il fut pris avec le Comte de Flandre & le Comte d'Artois, & mené priſonnier à Paris, où il renouvella foy & hommage.

Vne veuve heritiere de cette maiſon, & mal-traittée de ſes alliez & des parens de ſon mary, ſe mit ſous la protection du Duc de Bourgogne Philippe , qui s'empara de ce Comté, dés qu'elle fut morte, pendant la guerre de l'Anglois contre la France ; d'où ce droit eſt demeuré comme aſſoupy. Le Duc de

de Bourgogne n'a pourtant ſceu monſtrer aucun titre, ou acte de legitime poſſeſſion, que celuy de la protection de ladite veuve, qui n'eſt pas ſuffiſant.

Ainſi la France retient à bon droit ſon intereſt pour le faire valoir en temps & lieu.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur le Duché de Bourgogne.

LEs interets du Roy d'Eſpagne ſur le Duché de Bourgogne, & ſes appartenances, procedent du mariage de Marie de Bourgogne fille & unique heritiere de Charles le genereux, qui fut tué au combat contre les Suiſſes à Nancy, l'an 1477. Cette Princeſſe fut mariée à l'Empereur Maximilian d'Auſtriche, & par ce mariage tous leurs biens paſſerent à Philippe leur fils, qui épouſa Ieanne fille du Roy Ferdinand d'Arragon, & de par ſa femme Roy de Caſtille, qui fut nommé Philippe premier Roy d'Eſpagne; c'eſt ainſi que l'Eſpagne & ſes appartenances ſont tombées en la puiſſance de la maiſon d'Auſtriche.

La Princeſſe eſtoit jeune, lors que ſon pere fut tué, & elle mourut toſt apres : ce qui fut

C 3 cauſe

caufe de la perte de quelques-uns de fes Eftats, qui furent furpris par le Roy de France Louys XI. Le Roy d'Efpagne fonde fes interets ; fur cette violente invafion, qui eftoit autorifée des principaux Seigneurs de la Cour de ladite Princeffe, tels qu'eftoient le Prince d'Orange, le Comte de Craon & autres.

Pour montrer l'intereft qu'il a fur ce Duché, la croix rouge de St. André eft au coin de fes armoiries ; & de plus, le grand ordre qui s'appelle la Toifon, appellée des Latins *vellus aureum*, & les pierres de fufil enchaifnées, ont procedé de Philippe Duc de Bourgogne, qui l'a introduit pour l'ordre de fa chevalerie ; & c'eft ce que l'Efpagne produit, pour marque de fon intereft fur ces Provinces aufquelles elle n'a jamais voulu renoncer. L'Empereur Charles V, fils dudit Philippe, les demandoit au Roy François premier, pour le prix de fa rançon ; Celuy-cy les promit à la verité, mais quand il fut retourné en France le Parlement de Paris refufa abfolument d'accomplir ce traitté, à caufe que le Duché de Bourgogne eft la main droite de la ville de Paris : au lieu de le ceder, le Roy François eftant hors de prifon, quitta toutes les pretentions, droits & interets, qu'il avoit fur les Provinces de Flandre & d'Artois, fur les

les deux Siciles, qui ſont le Royaume de Naples & la Sicile, & auſſi ſur le Duché de Milan, Gennes & leurs appartenances. De ſorte que François premier, qui avoit receu foy & hommage de Charles V, Empereur & Roy d'Eſpagne, perdit tous ſes droits ſur leſdites terres, à ce que pretendent les Eſpagnols.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur la Catalogne.

EN l'année 1636. la Catalogne s'eſtoit revoltée contre ſon Seigneur Philippe IV, Roy d'Eſpagne, ſous pretexte des mauvais traittemens, que les Catalans recevoient des Caſtillans, qui paſſoient dans leurs Eſtats pour s'embarquer à Barcelone, pour aller en Italie & en Flandre : le Roy ne leur rendant aucune juſtice ſur les plaintes, qu'ils faiſoient de tant d'outrage, ils ſecouërent le joug d'Eſpagne ; & comme cette maxime d'Eſtat, que jamais des ſujets ne ſe rebellent, qu'ils ne ſe ſoumettent au plus grãd ennemy du Prince, qu'ils abandonnent ; à cauſe que leur faute de trahiſon & de deſertion ſemble ne meriter jamais de pardon ; la Catalogne ſe ſoumit entierement au Roy de France,

C 4 à la

à la charge qu'il les conſerveroit contre le Roy d'Eſpagne ; en conſequence dequoy, le Roy eſtablit le ſieur de la Mote-Houdancour Viceroy de ce Païs-là , qui en conſerva encore la qualité à ſa mort , quoy que l'Eſpagnol en fuſt le maiſtre : Le Roy de France prend le titre de Comte de Catalogne , pour en avoir pris poſſeſſion & y avoir eſtably des Viceroys en ſa place ; & il ſe fonde ſur le titre de donation & de ſoumiſſion faite par les Catalans : mais l'Eſpagnol pour ſon intereſt, oppoſe à celuy de la France, que le droit d'une donation perpetuelle eſt bien plus autentique que celuy d'une ſimple donation ; & notamment quand elle eſt confonduë avec la trahiſon & la felonie ; les ſujets n'ayant aucun pouvoir de ſe ſouſtraire de la domination de leur Prince pour ſe donner à un autre ; & par conſequent le Roy d'Eſpagne a deux ſortes de pretentions , *prædominationis & belli :* la premiere eſtoit fondée ſur l'ancienne domination ; & l'autre ſur ce qu'il l'a ſubjuguée malgré les armes des François qui s'y oppoſoient.

IN-

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur le Rouſſillon.

LE Comté de Rouſſillon, qui eſt un membre de la Catalogue, fut engagé par Pierre Roy d'Arragon, qui avoit de grandes guerres contre les Maures de Murcie & de Grenade. Pour leur reſiſter, il engagea le Comté de Rouſſillon à Loüis XI. Roy de France, pour trois cens mil eſcus d'or, l'an 1467. le Roy y fit une colonie de François, avec une garniſon ordinaire. Cette poſſeſſion de Rouſſillon a demeuré aux François iuſques en l'année 1496. que Charles VIII. entreprit la guèrre d'Italie, pour recouvrer le Royaume de Naples & de Sicile; car de peur d'eſtre diverty de ſes entrepriſes, il ceda le Comté de Rouſſillon à Ferdinand d'Arragon fils de Pierre, & le quitta des trois cens mil eſcus d'or; & pour le meſme intereſt de diverſion, il tranſporta à Philippe d'Auſtriche, fils de l'Empereur Maximilian, le Comté d'Artois avec ſes dependances, aux meſmes conditions que tandis qu'il ſeroit employé en Italie aux conqueſtes du Royaume de Naples, il ne ſeroit point attaqué en France par ledit Philippe: ces deux traittés de ceſſion,

C 5 remiſe

remiſe & donation à l'Arragonois , & à l'Autrichien, furent incontinent executées de la part du Roy de France ; mais ceux-là ne luy tinrent pas parole : car nonobſtant leurs conventions, ils ſecoururent le Royaume de Naples contre Charles leur donateur, & le chaſſerent d'Italie par la maxime d'Eſtat, qui eſt l'une des plus obſervées, qu'un Prince ne doit jamais permettre que ſon voiſin s'agrandiſſe des Eſtats puiſſans, qui menaceroient touſiours le ſien de trop prés.

Les François oppoſent à l'Eſpagnol, que *cauſa data , cauſa non ſecuta ;* ils doivent rentrer dans leurs terres données,puis qu'on n'a point accomply, ce pourquoy la donation a eſté faite. A quoy l'Eſpagnol repart que comme Catholique obeïſſant aux juſſions & volontés du Pape, il ne peut eſtre blaſmé de ſon procedé ; que les François s'eſtant inſolemment comportez , obligerent le Pape Alexandre ſixiéme, de ſe liguer avec tous les Princes d'Italie, l'Arragonois & Philippe d'Auſtriche pour la defenſe commune contre les armes de France , & partant qu'il eſt déchargé de la coulpe qu'on luy pourroit imputer, de n'avoir pas effectué ſa promeſſe , veu qu'il craignoit la peine d'excommunication en n'obeïſſant pas au Pape ; mais il faut remarquer qu'il ne ſe ſert

ſert de cette maxime que quand elle s'accorde avec ſon intereſt ; & qu'il eſpie toûjours l'occaſion de ſe ſervir du pretexte de la Religion, pour l'agrandiſſement de ſa domination, & la commodité de ſes affaires particulieres.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur le Portugal.

ALphonſe Roy d'Arragon avoit une fille naturelle, qu'il maria à Henry bâtard de la maiſon de Lorraine, & l'ayant reconnu fort brave de ſa perſonne, il luy donna pour dot de ſa femme, une armée pour conqueſter le Portugal, qui eſtoit alors poſſedé par les Maures d'Afrique. Cette entrepriſe reüſſit heureuſement ; mais à cauſe de la guerre des Anglois & des François, & de la diverſion des Chreſtiens, Henry implora le ſecours des Allemans, & leur envoya des vaiſſeaux pour les tranſporter à Liſbone. Ce ſecours fut de telle importance, que par ſon moyen il conqueſta non ſeulement le Portugal, mais auſſi la Province d'Algarbe, qui luy eſt meridionalle : c'eſt de là que les Allemans ſont tellement privilegiés en Portugal qu'on ne les oſeroit empriſonner ny maltraitter, pour quelque choſe que ce ſoit. Ils

C 6 ſont

ſont auſſi privilegiés en l'achapt des denrées de bouche.

Henry ſe voyant derechef preſſé par les Maures de Caſtille la vieille & de l'Andalouſie, demanda du ſecours aux François qui y aborderent ſi frequemment qu'ils changerent le nom de Luzitanie en celuy de Portugal, comme qui diroit *Portus Gallorum.*

Cette race de Henry a touſiours regné en Portugal avec accroiſſement de richeſſes & de Provinces, & meſme des Indes tant Orientalles qu'Occidentalles. Sebaſtien dernier Roy de cette famille fils d'Emanuël, entreprit la deffenſe de l'aiſné des enfans du Roy de Fez & de Maroc, contre ſon frere puiſné; celuy-cy voyant que ſon frere s'appuyoit des Portugais, implora le ſecours du grand Seigneur, ſous promeſſe de luy rendre le Royaume tributaire, s'il obtenoit la victoire. L'armée du Turc fut ſi grande & ſi puiſſante qu'elle envelopa celle de Cheriph & des Portugais, qu'elle tailla en pieces: Cette journée fut appellée des trois Rois, à cauſe que tous les trois Rois qui y avoient intereſt, y moururent l'an 1578. Trois Portugais ſoutinrent qu'ils eſtoient les vrays Rois de Portugal, eſchappez de la bataille, dont l'un fut pendu à Veniſe, l'autre condamné aux galeres perpetuelles pour la

Chiour-

Chiourme de Naples : le troiſiéme vint en France,qui a eu penſion des Rois Henry IV. & Loüis XIII. l'eſpace de trente deux ans.

Le Roy Sebaſtien ne laiſſa point d'enfans; ſon frere,qui eſtoit Cardinal & Preſtre, fut ſuborné par les Ieſuites, pour faire donation du Royaume de Portugal, à Philippe ſecond Roy d'Eſpagne, qui a joint le Portugal à ſes Eſtats avec les Indes Orientalles ; ſon fils Philippe troiſiéme y regna auſſi paiſiblement. Mais ſous Philippe IV. en l'an 1641. le Duc de Bragance, le plus proche heritier de la Royalle famille de Portugal du coſté des Reines, ſe fit declarer Roy de Portugal apres la revolte generale du païs en ſa faveur. Le Roy d'Eſpagne n'avoit pas obſervé la maxime politique, ſi ordinaire d'ailleurs aux Eſpagnols,qui permet de faire mourir, d'éloigner ou d'abbaiſſer ceux qui peuvent pretendre à leurs Eſtats.

εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεύς.

Les Portugais ſe ſont ligués en ſuite avec les plus grands ennemis de la Couronne d'Eſpagne ; premierement en ſe joignant avec la France, de la richeſſe & du voiſinage de laquelle ils doivent tout eſperer ; & en ſuite avec les Anglois, par le mariage de leur Infante avec Charles II. leur Roy, qui eſt touſiours aſſez puiſſant pour les ſecourir, ſi l'Eſpa-

ſi l'Eſpagnol, qui n'eſt pas en eſtat de les attaquer, les vouloit entreprendre.

Le Roy d'Eſpagne pretend touſiours d'avoir intereſt ſur le Portugal : premierement *jure primitivæ donationis*, que fit Alphonſe ſuſdit ; ſecondement *jure ſucceſſionis*, que le droit ne peut eſtre aliené de la Couronne d'Eſpagne, à laquelle le Roy regnant ſuccede. Troiſiémement, *ratione poſterioris donationis*, faite par ledit Cardinal de Portugal, ſeul & unique heritier de ce Royaume. Quatriémement, parce que la rebellion ne ſuffit pas pour en faire perdre les droits à ſon Seigneur legitime.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur la Navarre.

L'Origine de cette pretention eſt fondée ſur la haine du Pape Iules ſecond, contre la France. Ce Pape voulant uſurper le Duché de Ferrare, ſur Alphonſe d'Eſt, gendre du Roy Loüis XII, luy fit la guerre & l'excommunia, avec le Roy de France, qui luy avoit fourny quelques trouppes, & generalement tous ceux qui les aideroient en quelque maniere que ce fut. Les termes de l'excommunication comprenoient en mots exprés, *Omnes, qui auxilium, ſubſidium aut*

aut ſuppetias, quoquo modo ferentes, convincentur, ipſo facto, ſint anathematis mucrone feriti, perpetuæque ſubjaceant excommunicationi.

Quoy que le Roy de Navarre Iean d'Albret fuſt à Paris malade de la fiévre quarte, il fut neantmoins enveloppé dans la meſme excommunication, parce que pour animer dautant plus tous les adherans à la France, le Pape ſollicita les Anglois qui en eſtoient alors les vaſſaux liges, & les Eſpagnols de luy faire la guerre; Les Rois d'Angleterre & d'Arragon voulans paſſer par la Nauarre pour entrer en France, y trouverent quelque reſiſtance; c'eſt pourquoy ils declarerent les Navarrois ennemis de l'Egliſe, comme favoriſans les adherans aux Ferrarois & excommuniés; & tous deux ſe ſaiſirent du Royaume de Navarre, & des Provinces adjacentes qui en dépendoient, ſçavoir de la Biſcaye, du Guipuſcoa & du Bearn.

Apres cette invaſion, le Pape Iules ſecond venant à mourir, & la paix eſtant faite, l'Eſpagnol acheta les droits des Anglois appreciés à cinq cent mil eſcus; il en donna ſeulement cent de comptant, & promit le payement du reſte dans trois années ſuivantes, permettant aux ſoldats Anglois, de piller & d'emporter tout autant de butin qu'ils pour-

roient

roient. Apres que les Anglois ſe furent retirés, & que Ferdinand eut fortifié les places & les avenuës, il ſe mocqua des Anglois ; & ne leur voulut rien payer de ce qu'il leur avoit promis, diſant que le pillage que leurs ſoldats avoient fait, excedoit la ſomme de cinq cens mil eſcus.

Les Rois de France ont tâché depuis, par toutes ſortes de voyes, de recouvrer le Royaume de Navarre ; mais le Roy d'Eſpagne dit qu'il le poſſede par conceſſion du Pape, en vertu de la ſuſdite excommunication, & par droit de bien-ſeance ; parce que ſi le Roy de Navarre eſtoit remis dans ſes Eſtats, il ne ſeroit pas aſſeuré dans les ſiens en Eſpagne, à cauſe que la Navarre y eſt enclavée : nonobſtant que par la paix traittée apres la mort dudit Pape, il y eut une amniſtie, & une abſolution pour toutes les perſonnes qui avoient contribué aux guerres ſuſdites. Ce que les François conteſtent, diſans que la condition du Roy de Navarre ne doit point eſtre pire que celle des autres adherans, outre que le Roy de France, a fait offre au Roy d'Eſpagne, de luy rendre la ſomme de cinq cens mil eſcus, que l'Eſpagnol avoit promis à l'Anglois, de laquelle l'Anglois n'avoit receu que cent mille, & faiſoit offre de plus, de le rembourſer des frais de

de la guerre, taxez à trois cens mil escus.

Antoine de Bourbon, pere de Henry le Grand Roy de France, ayant espousé Ieanne Reyne de Navarre, rendit d'assez grands services à la Couronne, pour meriter d'en estre assisté au recouvrement de son Royaume, & mesme comme il assiegeoit, pour le Roy, la ville de Roüen, estant descendu de cheval pour visiter quelques fortifications, lors qu'il versoit de l'eau contre une muraille, une mousquetade tirée par les assiegeans, le frappa aux reins dont il mourut, l'an 1562. Marc Antoine Muret excellent Orateur, estant deputé pour faire sa harangue devant le Pape &le sacré Consistoire, representa à Gregoire XIII. que la mort de ce Prince qui avoit esté tué pour la foy, meritoit que son fils fut remis dans son Royaume, duquel par la disgrace du Pape Iules second, son ayeul avoit esté depossedé. Mais ce Pape, qui évitoit l'occasion d'offenser le Roy d'Espagne, n'y voulut pas consentir; ce qui donna sujet à Ieanne Reyne de Navarre, de dire que les Papes estoient comme des sorciers, qui donnoient du mal, duquel ils ne pouvoient apres rendre la guerison. En depit d'eux, elle fit venir des Ministres Religionaires de Geneve & de la Rochelle, pour instruire son fils Henry à la loy Calviniste,

niſte, dont elle fit faire auſſi profeſſion à tous ſes ſujets, ſous le titre de Religion pretenduë reformée.

Cette Reyne crut que le changement de Religon luy eſtoit neceſſaire, premierement contre la tyrannie perpetuelle du Pape, qui cauſe ſouvent la perte du temporel; afin que ſes ſujets, meſpriſant l'Egliſe Romaine, n'euſſent aucun commerce avec les Eſpagnols, deſquels ils pourroient eſtre ſeduits, pour ſe ranger de leur party, s'ils entretenoient quelque amitié enſemble; & par ce moyen, elle a conſervé quelque partie de la Navarre, avec une portion de la Biſcaye, le Bearn & le Bigorre; c'eſt pourquoy la France & l'Eſpagne, portent toutes deux dans leurs écuſſons, les armoiries de Navarre, à cauſe des interets ſuſdits.

INTERETS
Du Roy d'Eſpagne ſur Milan.

LE Roy d'Eſpagne pretend que ce Duché luy appartient. Premierement *jure belli*, parce que Charles V. ayant pris priſonnier François premier en la bataille de Pavie, l'an 1525, Milan & tout le Duché, l'Aſtigeois en faiſant une partie, luy fut cedé pour ſa rançon, & dautant que Milan appartenoit aux heritiers des Sforzes qui en eſtoient

estoient Ducs, l'Empereur voyant que Maximilian Sforze n'estoit pas assez fort pour resister aux François quand ils l'attaquerent; il s'en fit faire une cession par l'eschange d'autres terres & Seigneuries, qu'il luy donna proche de Rome & dans le Royaume de Naples, où les successeurs de ces Princes vivent encore, mais non en qualité de souverains, afin qu'ils n'ayent pas sujet de s'eslever pour recouvrer l'Estat de Milan, que l'Empereur Charles V. a fortifié & qu'il a tousiours maintenu en sa jouïssance.

Les François s'opposent à cet interest, parce que le Duc d'Orleans frere de Charles VI, Roy de France, épousa Marie Valentine fille unique & heritiere de Philippe Galeas Duc de Milan, par laquelle ce Duché appartenoit à la Couronne de France. Louïs XII. Roy de France, petit fils de Louïs Duc d'Orleans, mary de ladite heritiere de Milan, alla en Italie pour y faire valoir ses droits; il prit Milan & amena Louïs Sforze Duc de Milan avec trois enfans & sa femme qui moururent prisonniers au Chasteau de Loches. François premier les posseda en suitte avec toutes ses dependances; mais apres sa prison, il fut remis & cedé, comme nous dirons dans la suitte; parce qu'il faisoit une partie de la rançon du Roy.

Neant-

Neantmoins les François opposent que ce qui a esté traitté & accordé, pendant que le Roy estoit prisonnier, ne peut avoir aucune force suivant la Loy, *velle non creditur qui retinetur*, & que les contracts ou traittez passés en prison, ne doivent pas subsister, puisque *est involuntaria voluntas*, & par consequent ils desavoüent le traitté de Madrid qui a esté fait par un prisonnier au prejudice de ses Estats ; veu mesme que les Roys de France ne peuvent rien aliener des biens & Seigneuries de la Couronne, à quoy ils s'obligent dans leur Sacre & Couronnement, par un serment solemnel ; de quoy François premier mesme a protesté, & dont il a deffié Charles V. au combat corps à corps.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur Ierusalem.

CEt interest procede de l'Empereur troisiéme, qui estoit Roy des deux Siciles, sçavoir de Naples & de l'Isle de Sicile. Il maria sa fille Ioland, à Iean de Breves, qui avoit conquesté l'Austriche, une partie d'Egypte, les costes de Barbarie & une partie de la Palestine. Cet Empereur luy donna pour dot de sa fille, le titre de Roy de Ierusalem, & une puissante armée pour en conquester

quester le Royaume; ce qui reüssit heureusement, il en fut couronné Roy, l'an 1223. Saladin Sultan d'Egypte s'unit avec les Barbares & les Sarrazins pour chasser les Chrestiens de la Terre-Sainte, & apres plusieurs batailles, ledit de Breves estant decedé, la Couronne fut recherchée de plusieurs Princes Chrestiens, entr'autres du Comte Henry de Champagne, du Comte de Thoulouse qui estoit Roy de Tripoli, du Comte Baudoüin de Flandre, qui tous combattirent, & se ruinerent l'un l'autre pour l'obtenir ; elle demeura enfin au Sarrazin, l'an 1249.

La Reyne d'Antioche heritiere du Royaume, voyant que par l'ambition de regner, qui estoit entre les Chrestiens, elle ne pouvoit estre rétablie, vint à Naples, & fit sa declaration, par laquelle elle cedoit les droits qu'elle avoit à la Couronne de Ierusalem entre les mains du Roy Charles d'Anjou, frere de St. Loüis Roy de France. Apres cette demission & donation qui fut faite solemnellement, Charles d'Anjou Roy de Naples & de Sicile leva une puissante armée, avec laquelle il recouvra le Royaume de Ierusalem, dont il joignit la Couronne à celle de Sicile, afin d'obliger les Siciliens à la défendre ; il alla faire la guerre en suitte, en la coste de Barbarie, où il fit de grands progrez. Dans ce

ce temps ſaint Loüis deſcendit en Egypte avec une armée de trois à quatre cens mil combattans, dont le grand nombre cauſa la famine, & la famine la peſte. Saint Loüis voyant ſon armée deperir voulut donner la bataille avant qu'elle fuſt tout à fait déchuë; il la perdit, & y fut fait priſonnier avec tous ſes principaux miniſtres & officiers, l'an 1249. Il laiſſa pour oſtage ſon Dieu, ainſi appelloit-il le corps de Ieſus-Chriſt en l'hoſtie, qu'il adora pour marque de ſa foy. Le Grand Sultan de Babylone le fit jurer que de ſon vivant, il ne feroit plus la guerre aux Sarrazins. Neantmoins ſous d'autres pretextes, il tourna ſes armes vers la coſte de Barbarie, ayant mené avec luy cinq de ſes fils avec leurs femmes, deſirant d'en eſtablir quelqu'un Roy de Thunis, d'Alger & de Barbarie. En aſſiegeant Thunis, il fut atteint d'une diſenterie peſtilente l'an 1270. Charles d'Anjou ſon frere le vint trouver, lors que la ville eſtoit ſur les termes de ſe rendre; voyant ce deſaſtre il mit la main à l'eſpée, l'éleva vers le Ciel, & proteſta de ne la rengainer jamais qu'il n'euſt vengé la mort de ſon frere : peu apres il donna un aſſaut general par lequel il prit la ville, qui eſtoit la capitale du Royaume de Thunis, d'Alger & de Tripoli, qu'il rendit tous tributaires au

Royau-

Royaume de Sicile & de Ierusalem : le corps de saint Loüis fut raporté en France ; depuis ce temps-là les Rois de Naples & de Sicile, ont pris aussi le titre de Rois de Ierusalem.

Sur quoy il y a contestation pour le titre de Rois de Ierusalem tant du costé de l'Empereur Frederic, que de Charles d'Anjou. Mais parce que ce dernier fit mourir Conradin fils de l'Empereur Conrad, sur un échaffaut apres l'avoir dépoüillé de ses Estats, la Sicile isle s'est revoltée contre luy, de laquelle il a perdu les droits.

De plus l'Espagne a succedé aux François, aux deux Siciles, & par consequent en leurs droits & appartenances : en effet les Patriarches de Ierusalem prennent encor aujourd'huy leur investiture du Roy d'Espagne, par les mains de son Viceroy de Sicile.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur Sienne.

SIenne avoit autrefois esté Republique fort puissante, quiavoit acheté sa liberté, & qui s'est maintenuë contre les Florentins & les Pisans à l'aide de Charles V. mais enfin elle a esté soumise à la puissance de Philppe second Roy d'Espagne. Ce Prince ayant reconnu

reconnu que ces Republicains ne pouvoient souffrir la domination Espagnolle qu'avec beaucoup de peine, il a remis cette ville avec ses appartenances au Duc de Toscane, pour le rendre son vassal, afin que lors qu'il feroit quelque guerre en Italie, le Duc de Toscane fust obligé de luy fournir quatre mil fantassins, & mil chevaux entretenus pour soustenir le party d'Espagne.

Quoy que les Rois de France, par le consentement du Pape ayent obtenu une donation que les Siennois leur faisoient de leur ville, & que Henry second les ait maintenus en la joüissance de leurs privileges, si est-ce que les Espagnols pretendent que les François n'y ont plus de droit, depuis qu'ils en ont transigé avec le Duc de Toscane aux conditions susdites.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur l'Angleterre.

MArie Reine d'Angleterre, fille de Henry huitiéme, fit une donation à Philippe Roy d'Espagne, par leur contract de mariage, de tout son Royaume, & de tous les droits qui peuvent dépendre de la Couronne d'Angleterre au cas qu'il la survescut; & recipro-

ciproquement ledit Philippe, par le mesme contract, ceda la Couronne d'Espagne & tous les Estats qui en dependoient, à ladite Marie son espouse, en cas de predeceds. Ce contract fut nommé le contract d'union des deux Couronnes d'Espagne & d'Angleterre, qui donna de la terreur aux Princes voisins, & à tous les Monarques de l'Europe; apres avoir demeuré cinq années ensemble, Elizabeth, fille de Henry VIII. Roy d'Angleterre, & d'Anne de Boulen, qui avoit esté retenuë en prison l'espace de deux années, pour quelques conjurations contre ladite Marie, parut si agreable au Roy Philippe, qu'il eut compassiõ d'elle,& la mit en liberté. Mais pendant que le Roy s'en vint en Flandre, elle empoisonna la Reyne sa sœur,& occupa la Couronne d'Angleterre. Elle chassa tous les Catholiques de ses Estats, afin qu'ils n'eussent aucune intelligence avec les Espagnols, & a regné long-temps tres heureusement. Elle a conquesté dans l'Amerique septentrionalle appellée Maxicane, la Province à qui elle a donné son nom *Virginie*, pource qu'elle protestoit d'estre vierge, & avoit pour conseillers & secretaires des femmes sages mariées, qui concertoient avec leurs maris, & le conseil public; en suitte dequoy, elles determinoient de ses affaires

D en

en ſon conſeil ; elle a auſſi uny les deux Royaumes qui avoient touſiours eſté ennemis, ſçavoir l'Eſcoſſe & les Iſles adjacentes, qui ſont les Ibrides & les Orcades, par la mort de Marie Stuart Reyne d'Ecoſſe, à laquelle Eliſabeth fit trancher la teſte à Londres l'an 1587.

Pour conſerver ces deux Royaumes ſans avoir égard à l'ambition de ſe preceder l'un l'autre, il fut ordonné que le Roy d'Angleterre ſeroit intitulé Roy de la Grande Bretagne, dont le nom comprend les Eſtats des deux Couronnes, & les interets de la France, qui ſe ſignifient encor tous les ans par un heraut le premier jour de l'an, à l'entrée de l'Egliſe de ſaint Paul à Londres en preſence du Roy, de tous les Ambaſſadeurs, Princes & Milords d'Angleterre, où il crie tout haut, *Charles par la grace de Dieu Roy de la Grande Bretagne & de France, &c.* en jettant ſon gand dans la nef de l'Egliſe, que l'Ambaſſadeur de France va auſſi-toſt ramaſſer, & dont il appelle, diſant *ſalvo jure & ſine præjudicio Chriſtianiſſimi Gallorum Regis* ; il a ſoin auſſi d'envoyer ce gand en France, pour ſervir de gage de combat, entre les deux Rois, & il prend un acte public de ſa proteſtation, qu'on inſinuë en ſuitte en la Chambre des Comptes de Paris. Les deux Royau-

Royaumes ſubſiſtent aujourd'huy en la perſonne de Charles ſecond.

L'Eſpagnol continuë en ſes interets diſant qu'il eſt bien fondé en contract valable, confirmé par le mariage, violé par Elizabeth, qui n'eſtoit pas fille de Henry, & dont la Mere eut la teſte tranchée, pour l'inceſte commis avec ſon frere par l'ordonnance de Hênry. Pour executer ce qui eſt porté par le contract de mariage; Philippe ſecond dreſſa une armée navalle, en l'an 1587, des plus puiſſantes dont l'hiſtoire ait jamais fait mention, dautant que ce n'eſtoient pas de petits vaiſſeaux, & des barques à la façon dont les Rois de Perſe attaquerent les Grecs dans un petit coſté de la mer Egée; mais c'eſtoit dans l'ocean, où il y avoit 860. grands vaiſſeaux de combat, comme caraques, gallions, roberges & Bretons équippés extraordinairement; avec 450. vaiſſeaux garnis de munitions, qui leur ſervoient de ſubſidiaires; on croyoit que cette armée ſubjugueroit aiſément l'Angleterre, & d'autant plus qu'elle eſtoit aidée des intelligences qu'on avoit avec pluſieurs Anglois: mais la Reyne d'Angleterre donna tous les ordres neceſſaires à ſa deffenſe, & demanda du ſecours à la Reyne de Dannemarc, qui entr'autres luy envoya Fauſte, à l'art magi-

D 2 que

que duquel quelques badins ont attribué la tempeſte, qui ruïna l'armée Eſpagnolle; quoy qu'en effet l'adreſſe & le bonheur des Anglois en ayent eſté les cauſes ſuffiſantes, ſans en aller chercher d'extraordinaires.

L'Intereſt des Eſpagnols demeure toûjours en ſon entier par les interpellations & les guerres continuëlles qu'ils ont contre l'Angleterre.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur la Toſcane.

L'Empereur Charles V. voulant faire des creatures & s'acquerir des Eſtats, ſeconda l'ambition du Pape Clement ſeptiéme, qui vouloit rendre ſes neveux Ducs de Toſcane, & fit mourir les plus notables citoyens de cette Republique qui pouvoient conteſter de nobleſſe & de richeſſes contre la maiſon des Medicis, qui n'eſtoient que des banquiers & des marchans. Ayant élevé Laurent de Medicis Duc & Prince de Toſcane, il luy fit épouſer une ſienne baſtarde, & le declara Duc de Toſcane; ſon droit fut tranſmis à Philippe ſecond ſon fils, Roy d'Eſpagne. Le Pape Pie V, qui eſtoit né vaſſal de Florence, envoya en l'an 1569. à Coſme de Medicis Duc de Florence, une Couronne

ronne estimée 150000 escus, en laquelle ces paroles estoient gravées, *eximium justitiæ pietatisque zelum R. P. dicavit, & ipsi donavit, &c.* avec cette Couronne il luy donne le titre de Grand Duc, & prend l'autorité sur l'Empereur & sur le Roy d'Espagne.

Pour contrecarrer ce titre, le Roy d'Espagne a changé l'estat de la ville de Sienne qui se gouvernoit en Republique, & l'a donné au Duc de Toscane aux charges dites cy-dessus.

Le Roy d'Espagne pretend aussi d'avoir interest sur l'isle d'Elbe que Philippe second donna à Cosme de Medicis: il y a conservé deux forteresses, Porto-Longone & Porto-Hercule, qui tiennent en bride le Duc de Toscane, qui y a basty Cosmopolis & Porto Ferraro : Il y a dans cette isle des mines d'aiman & d'acier fin.

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur Malthe.

Apres que les Sultans d'Egypte eurent conquesté la Terre-Sainte, les Chevaliers hospitaliers de saint Iean de Ierusalem, qui avoient succedé aux Templiers, se retirerent à Rhodes qu'ils prirent par stratageme, où ils ont demeuré 264 ans. Pendant

D 3 les

les guerres de l'Empereur Charles V, & du Roy François premier, le Turc s'en rendit maistre en 1524. Les Ducs de Savoye en retirerent les Chevaliers à Ville-franche dans le Comté de Nice en Provence, jusques à ce que Charles V leur eut baillé l'isle de Malthe, à la charge qu'ils conserveroient le destroit, qui est entre la Sicile & l'Afrique, & qu'ils donneroient au Roy d'Espagne par forme de tribut, des esperons d'or & un esprevier tous les ans, au port de Sicile, & qu'ils en feroient foy & hommage. Ils reçoivent les ordres & les commandemens du Viceroy de Sicile pour aller où il veut, & s'ils y manquoient, ils ne pourroient avoir les vivres & les provisions necessaires qu'ils tirent de la Sicile & de la Calabre. Ainsi Malthe est un fief mouvant de la Couronne d'Espagne.

INTERETS

Du Roy d'Espagne sur Gennes.

LE Roy d'Espagne a deux Interets sur cette Republique, l'un general & l'autre particulier. Le general est que Charles V donna à André *Doria*, qui quitta le party de France pour adherer au sien, la Principauté & souveraineté de Gennes & l'isle de Corse qui

qui en dépend,quoy que celuy-cy l'euſt refuſé, & qu'il euſt mis cette Republique en Ariſtocratie avec la creation d'un Doge triennal,& à la charge que les Gennois continuëroient le commerce des Indes ſous le revenu qui a eſté convenu entr'eux. Pour cet effet le Roy d'Eſpagne a toûjours entretenu des galeres dans le port de Gennes, & leur a emprunté en diverſes fois juſques à vint & un million d'or, pour payement deſquels il leur a voulu donner des Iſles en l'ocean Atlantique & en la mediterranée, mais ils les ont refuſé pour ne pas diſſiper leurs forces, & ſe ſont ſeulement contentez de l'iſle de Tabaret où ils remettent leurs marchandiſes quand ils trafiquent à Thunis en Barbarie.

Pour l'intereſt particulier, faut remarquer que le Roy d'Eſpagne vend aux plus riches de Gennes, les titres des principautez de Naples, parce qu'il y en a juſques à cinquante-un, & neuf Viceroyautez ; l'ambition eſtant ſi grande entre les nobles Gennois, qu'ils ſe repaiſſent facilement de vanité, & qu'ils voudroient eſtre Princes titulaires de Naples. Par ce moyen le Roy d'Eſpague les attache à ſon intereſt, parce que s'ils ne luy obeïſſoient pas,il les priveroit de leurs terres & Seigneuries, dont il ſe prevaut en diverſes occaſions. Les Veniтiens qui ſont

D 4 bien

bien plus ſages, pratiquent une politique contraire, parce qu'ils ne veulent pas qu'aucun de leurs Seigneurs poſſede les terres de quelqu'autre Seigneur auquel il fut obligé. Ils ne veulent pas meſme qu'il y ait plus d'un Cardinal dans tout leur Eſtat ; & encor ne permettent-ils pas qu'il entre en aucun conſeil, ny qu'il ſe meſle d'aucune affaire publique, & pour plus contrequarrer le Pape, ils ont eſtably un Patriarche en Aquilée pour les abſoudre de ſes excommunications, au cas qu'ils encouruſſent ſon indignation.

INTERETS

Du Roy d'Eſpagne ſur Parme.

IL faut remarquer pour maximé fondamentale des Interets des Princes d'Italie, que l'ambition des Papes les a toûjours porté à ſe rendre ſouverains de toute l'Italie, & en fort-clorre les Empereurs. Pour cet effet, ils ont fait une ligue avec tous les Princes d'Italie dont ils devoient eſtre chefs contre les Empereurs, comme fit le Pape *Hildebrandus*, ſurnommé Gregoire ſixieſme, lequel oſa excommunier ſon parent Empereur fils d'Othon, & de luy commander d'aller au voyage de la Terre-Sainte pour s'y faire couronner Roy de Ieruſalem, & eſtablir ſon Empire

Empire en Aſie & en Afrique, cependant qu'il gouverneroit l'Empire d'Occident.

Alexandre troiſiéme Pape, fit le meſme commandement à l'Empereur Frederic ſurnommé Barberouſſe, lequel conqueſta la Terre-Sainte, & s'en retournant victorieux en Europe, le Pape defendit aux Romains & aux Italiens de le reconnoitre pour Empereur; Il fit une croiſade contre luy, qui eſt une forme de petite-croix rouge appliquée ſur le veſtement des croiſés, qui leur vaut une abſolution de tous leurs pechez, & qui leur fait meriter la ſainteté s'ils meurent pour la querele du Pape. L'Empereur voyant que les croiſés s'eſtoient retirés en des Egliſes, les fit tirer les uns apres les autres, & les fit marquer d'une croix de leur ſang ſur la teſte. Le Pape s'enfuit à Veniſe traveſty, mais eſtant découvert, les Venitiens prirent ſa protection, & le deffendirent de tout leur pouvoir; ils prirent priſonnier Othon fils de l'Empereur, & pour le racheter, l'Empereur ſe reconcilia & baiſa les pieds du Pape, qui luy mit le pied ſur la teſte & luy dit, *ſcriptum eſt, conculcabis leonem & draconem.* L'Empereur luy répondant, *non tibi, ſed Petro:* le Pape luy répondit arrogamment, *& mihi & Petro*: ce qui cauſa l'émeute des Princes d'Allemagne, le Duc de Saxe mal-traitta le Pape

D 5 ſur

ſur le champ, & l'eut écraſé, ſi l'Empereur ne l'en eut empeſché. Pour ſe parer de la peur qu'avoit l'Empereur d'eſtre empoiſonné, il ſe retira en Allemagne, pendant quoy le Pape ſuſcita le fils contre le pere, en luy donnant la Couronne Imperialle.

Henry IV, Empereur doüé de qualitez heroïques, eſtant en Italie pour appaiſer les factions des Guelfes qui eſtoient du party du Pape, & des Gibelins qui eſtoient les Imperiaux, fut empoiſonné au ſiege de Florence par la fille d'un Medecin qui luy eſtoit venuë demander ſauvegarde pour la maiſon de ſon pere, & qui luy donnoit avis que les aſſiegez ne pouvoient tenir plus de quatre jours. L'Empereur voyant une fille pleine d'attraits & d'un grand genie, en devint amoureux & coucha avec elle, mais s'eſtant ſervie d'un onguent que ſon pere luy avoit donné pour s'en frotter la nature, l'Empereur mourut d'une mort tres-violente par l'inflammation qui luy vint aux parties genitales, la fille mourut auſſi le meſme jour.

C'eſt de cette ſorte que les Empereurs ſe ſont abſtenus d'aller en Italie, pour éviter les empoiſonnemens & les autres méchancetés des Papes. Quand l'Empereur Henry ſeptiéme y alla pour mettre ordre aux abus qu'il y avoit, tant au ſpirituel, à cauſe des

ſchiſmes

ſchiſmes que divers Papes faiſoient en meſme temps, & pour le temporel, à cauſe du nombre de tyrans qui ruïnoient le Païs ; le Pape l'ayant connu plein de zele, de valeur & de pieté, commanda frere Robert Lenard, General des Iacobins, qui avoit eſté Aumoſnier dudit Empereur, de le communier le jour de l'Aſſomption noſtre Dame, dans l'Egliſe Saint Dominique de Boulogne, l'Empereur y fut empoiſonné dans la ſainte Hoſtie.

Cet horrible ſacrilege commandé par un Pape, & executé par un Moine, montre aſſez ce que ces gens-là penſent de la Religion.

Les Papes ont étably leur puiſſance par l'union de tous les Princes d'Italie, & l'ont continuée ; de ſorte que comme eſtant le Chef, reconnu pour Vicaire general & perpetuel du ſaint Empire, quand un de ces Princes vient à manquer ſans avoir des heritiers legitimes ſucceſſeurs, le Pape leur ſuccede, comme il eſt arrivé au Duc de Ferrare Hercules, qui ne pût faire reconnoiſtre pour legitime le fils qu'il avoit eu d'une Dame ſous promſſe de mariage. Le Pape Clement VIII l'ayant exclu, a envahy le Duché de Ferrare ; Il en eſt arrivé autant au dernier Duc Vrbin, le Pape Paul V l'exclut de l'adminiſtration de ſon Duché durant le

D 6 reſte

reſte de ſes jours, & ſans avoir égard à une fille qu'il avoit, il établit un Legat pour gouverner ſon Duché d'Vrbin, ſans attendre la mort du Duc. Le Pape en pretend faire autant des autres, quand l'occaſion s'en preſentera.

Les Ducs de Parme, comme la pluſpart des autres Princes d'Italie, hormis le Duc de Savoye, viennent des Papes directement, & le Duc de Mantouë indirectement, parce que les Papes ont tâché d'agrandir leur maiſon ſur la ruïne des autres. C'eſt une maxime generale, que les Papes perſecutent les neveux de leurs predeceſſeurs, pour donner leurs biens & leurs Principautez aux leurs propres. Ainſi le Pape Paul troiſiéme, qui venoit d'un Farneſe, riche marchand de la ville de Parme, bailla à ſon neveu qu'on diſoit eſtre ſon fils, l'eſtat de Parme ; & en luy faiſant épouſer une bâtarde de l'Empereur Charles V, il obtint de l'Empereur, que Parme ſeroit intitulé Duché ; & Plaiſance auſſi Duché ; & pour l'apanage de ladite Ducheſſe bâtarde ſa femme, il luy aſſigna le gouvernement de l'Abruzze, & la terre de Caſtel-a-mare avec ſes dependances, qui ſont dans le golfe proche de Naples.

Ce Pape Paul troiſiéme eſtant decedé, ſon ſucceſſeur Pie quatriéme pourſuivit avec une

une puiſſante armée ledit Duc de Parme ; la ville de Parme eſtant fort preſſée, le Roy d'Eſpagne Philippe ſecond, qui attendoit cette extremité, ſe fit prier par le Duc de Parme de vouloir le defendre contre les armes du Pape : ce que l'Eſpagnol auroit refuſé, s'il ne luy euſt promis la reconnoiſſance de ſon reſtabliſſement par ſes bienfaits, que le Duc de Parme fut contraint de faire.

Le Duc de Caſara, Prince de Maſſa en Toſcane releve auſſi de l'Eſpagnol. Ce Prince vient du Pape Innocent huitiéme, de la maiſon de *Cibo*, lequel de l'argent de l'Egliſe acheta Carrarez, qui eſt une montagne ſur la mer mediterranée, de laquelle on tire quantité de marbre fin, qui ſe tranſporte par toute l'Italie : par confiſcation de ceux qu'on accuſoit de tenir le party contraire au Pape, il luy donna la Principauté de Maſſa ; & parce que ce Prince n'eſt pas grand terrien, il s'eſt mis ſous la protection d'Eſpagne, contre le Duc de Toſcane qui voudroit bien avoir cet Eſtat, qui eſt enclavé dans le ſien.

IN-

INTERETS
Du Roy d'Espagne sur la Savoye.

CEt interest n'a procedé que par la conservation qu'en a faite l'Empereur Charles V, & par la restitution du Marquisat d'Ast, & la reddition de quelques places appartenantes auparavant aux Ducs de Savoye. Apres de longues guerres entre l'Empereur & le Roy de France, la restitution des terres fut faite par la paix generale; Charles V rendit le Duc Frederic de Mantouë vassal & tributaire de seize mil escus par an au Duc de Savoye; pour raison de cette adjudication, il s'est attribué le droit de souveraineté, mais le Duc de Savoye se l'attribuë entierement, ainsi qu'il se voit dans les interets du Duc de Savoye sur le Montferrat. Charles V, comme Empereur & Roy des Rois Chrestiens a esté reconnu souverain sur le Duc de Savoye, en ce qui regarde l'honneur imperial, lequel il nie estre transmissible au Roy d'Espagne, suivant l'axiome du droit, *duo in solidum ejusdem rei domini esse non possunt.*

Le Roy d'Espagne veut traitter le Duc de Savoye de la mesme façon que l'Empereur Charles V a traitté les Ducs de Milan: car apres

apres que celuy-cy eut protegé le Milanois contre le Roy de France, il dit à Maximilian Sforze fils de Loüis le More, qu'il ne pouvoit pas resister à la France, qui avoit de grands interets sur Milan : & se saisit de Milan en baillant audit Sforze d'autres terres pour lesquelles il dépend de l'Empereur, & successivement de ses heritiers : de mesme le Roy d'Espagne pretend avoir conservé le Piedmont ou la Savoye à ses successeurs : mais le Duc de Savoye répond qu'il n'a esté persecuté des François qu'à cause qu'il tenoit le party de Charles V, à raison dequoy il merite plustost recompense que la dépendance qu'en pretend l'Espagnol.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre sur les Orcades & les Ibrides.

LA haute inimitié qu'il y a tousiours eu entre les Anglois & les Escossois, a esté cause des grandes forteresses qui estoient deça & delà le mont Grampius, qui separe l'Escosse de l'Angleterre, elle causa aussi l'estroite alliance des Escossois avec les François, qui a duré plusieurs siecles, d'où ils ont esté employez à cause de leur fidelité à la garde du corps du Roy de France; & en effet, ils

ils ſont plus proches que les Suiſſes qui n'ont la garde que du dehors. Ces gardes Eſcoſſoiſes ont eſté gardées juſques à preſent. Cette alliance fut faite avec la France, afin de divertir les forces des Anglois, quand ils entreprendroient ſur l'une de ces Couronnes, afin que l'Eſcoſſois fit une irruption ſi l'Anglois attaquoit la France, & que ſi l'Eſcoſſois eſtoit inquieté, le François attaquaſt l'Angleterre par les terres qu'il poſſedoit en France.

Du temps d'Edoüard troiſiéme Roy d'Angleterre qui poſſedoit une bonne partie de la France, & particulierement ce qu'elle a de coſtes ſur la mer Oceane, les Eſcoſſois entrerent dans l'Angleterre : ils y butinerent quelques Provinces, mais ſe voyant pourſuivis des Anglois, ils eurent la ruſe de laiſſer tomber une partie de leur butin & firent ſemblant de s'enfuïr dans une grande campagne : l'Anglois qui les ſuivoit voyant le butin que ſon ennemy avoit delaiſſé, crut qu'il s'en eſtoit déchargé pour mieux fuïr, & ſe jette deſſus à l'abandon ; mais tandis que leurs troupes s'entrebattoient à le recueillir, les Eſcoſſois ſe rallierent, & chargerent les Anglois qui ſe laiſſerent pluſtoſt tuër que de quitter la proye, ſuivant l'avarice de la nation.

Apres

Apres ce ſtratagéme, les Eſcoſſois retournerent en Angleterre & ſe rendirent les maiſtres d'une grande partie de l'iſle : Cette diſgrace obligea Edoüard de rappeller les trouppes qu'il envoyoit en France, par l'aide deſquelles il recouvra bien-toſt ce qu'il avoit perdu, & prit priſonnier Iacques Roy d'Eſcoſſe, avec lequel pourtant il fit alliance en luy donnant ſa fille, & le reſtabliſſant en ſon Royaume d'Eſcoſſe : ſon ſucceſſeur ne voulut pas demeurer en paix avec l'Anglois, & il ſe reünit avec la France contre leur ennemy commun.

Par le traitté qu'Edoüard Roy d'Angleterre fit avec Iacques Roy d'Eſcoſſe en le reſtabliſſant en ſon Royaume, celuy-cy s'obligeoit de luy fournir du bois pour la conſtruction des vaiſſeaux, & de luy laiſſer la liberté de faire peſcher des ſaumons dans les mers des Orcades; les conditions ſembloient le rendre mouvant de la Couronne d'Angleterre. Mais les Eſcoſſois l'ont conteſté ſur ce que les Anglois s'eſtoient obligés reciproquement de laiſſer le paſſage libre aux Eſcoſſois pour venir en France. Mais les empeſchemens qu'ils y ont apporté depuis, ont cauſé que les vaiſſeaux de France alloient au devant des Eſcoſſois pour les accompagner & les preſerver des Anglois : & que

& que les Portugais & les François portoient aux Escossois toutes les choses necessaires.

Ainsi les Anglois pretendent tousiours leurs anciens interets, en cas que les Escossois voulussent se separer d'eux.

INTERETS

Du nom du Roy de la Grande Bretagne.

APres que la Reine Marie Stuart eut fait mourir son mary & qu'elle fut persecutée de ses sujets à cause de ce parricide, elle voulut se sauver en France & emmena avec elle son fils Iacques, mais le vent la jetta vers Bristol, où elle fut arrestée: Les Escossois poursuivirent la vengeance de son crime, & prierent la Reine Elizabeth de leur vouloir rendre justice. Elle fut conduitte à Londres, où elle a demeuré prisonniere vint ans; elle eut enfin la teste tranchée l'an 1587. & apres la mort d'Elizabeth, son fils fut declaré successeur & legitime heritier des Royaumes d'Angleterre & d'Escosse par le Parlement & tous les Estats d'Angleterre, suivant le testament de la Reine.

Les Escossois pretendoient qu'on le devoit nommer Roy d'Escosse & d'Angleterre: les Anglois au contraire soutenoient qu'il

qu'il devoit prendre la qualité de Roy d'Angleterre & d'Escosse, suivant la maxime, *à nobiliori fieri debet denominatio.*

Pour remedier au desordre qui procedoit de cette primauté d'intitulation entre ces deux peuples qui contestoient, il fut ordonné par le conseil d'en-haut & du Parlement, par le consentement mesme des peuples, que sans faire mention d'aucun de ces deux Royaumes, le Roy s'appelleroit doresnavant Roy de la Grande Bretagne; il est vray que ce n'estoit pas du plein gré des Anglois à cause de la raison politique, que tous les Rois qui prennent quelque nouveau nom déchoiënt de la preéminence qui estoit deuë à leur ancien, & qu'ainsi les Rois d'Angleterre qui sont estimés des plus anciens de la Chrestienté & qui ont precedé les Rois d'Espagne, de Hongrie, de Pologne, de Suede, de Dannemark, & les autres hormis ceux de France, devoient leur ceder par cette nouvelle intitulation qui leur sembloit honteuse. Neantmoins pour obvier aux desordres dont ils estoient menacez, il a semblé necessaire de prendre ce titre nouveau pour conserver la double autorité royale avec la paix & la concorde des sujets.

IN-

INTERETS

Du Roy d'Angleterre ſur la Normandie.

PEndant qu'Aldroph Roy de Dannemark eſtoit allé faire la guerre en Norvegue, ſon frere Rohault attira à ſoy tous les meſcontens du Royaume, & forma un party contre le Roy, & par l'appuy de quelques voiſins, il fit une tres-puiſſante armée. Le Roy qui s'y voulut oppoſer fut aſſiſté des Suedois & des autres Rois, qui deſiroient rendre remarquable l'exemple d'un ſoulevement d'un frere contre ſon aiſné & ſon Roy.

En la bataille qui fut donnée à Iutland apres trois repriſes, le Roy demeura victorieux; & ſon frere avec ceux de ſon party fut contraint de quitter le Païs de Dannemark & de ſe refugier en la Neuſtrie, où ils choiſirent leurs habitations comme eſtant le Païs le plus froid de la France & le mieux temperé pour eux, d'où vient le nom de Normandie & de Normans qui ſont les habitans du Nord. Se voyant dans un Païs fertile, où tous les autres qui eſtoient ſuſpects au Roy de Dannemark venoient les trouver pour habiter avec eux, ils voulurent pouſſer leurs

leurs armes plus avant, & détacherent de leur milice quinze ou seize mil hommes qui ravagerent les plus belles Provinces de la France.

Estant arrivez en Guyenne, ils corrompirent quelques Iuifs habitans de la ville de Bordeaux, en leur promettant de grandes recompenses : ceux-cy trouverent moyen de leur livrer deux portes pour entrer dans la ville, du pillage de laquelle ils firent un grand butin, & mal-traitterent en suitte les Iuifs pour recompense de leur trahison. Ayant reconnu que le climat de la Gascogne estoit trop chaud pour eux, & que les maladies leur enlevoient quantité de gens, ils s'en retournerent en Normandie qu'ils possedoient sous l'hommage dû à la Couronne de France pendant le regne de Louïs le simple.

Louïs d'outremer Roy de France voyant que les Normans faisoient toûjours quelques nouvelles prises sur les limites de ses Estats, se resolut de leur faire la guerre. Aldroph Roy de Dannemark envoya une milice choisie pour deffendre son parent avec lequel il s'estoit racommodé. Louïs fut pris prisonnier en la grande bataille qui fut donnée vers Alençon, à cause qu'il s'estoit degarny de ses gardes en les envoyant au combat, estant seul

ſeul il fut arreſté , mais il ſe delivra en tuant celuy qui l'avoit arreſté : apres eſtre évadé il fut encor repris, & il échapa derechef par la force de ſon courrier : mais enfin eſtant inveſty il fut mené priſonnier en triomphe dās Roüen , & pour ſa rançon il fut contraint d'accorder aux Normans la Province de Normandie & la Bretagne franches , quittes & en titre de ſouveraineté. Ce qui fait le premier intereſt des Rois d'Angleterre qui pretendent avoir les droits des Normans.

Le ſecond Intereſt provient de ce que du temps de Loüis le Ieune , Robert Duc de Normandie avoit deux fils legitimes & un baſtard. Les deux fils n'aſpiroient qu'à la ſouveraineté de ſesEſtats & faiſoient comme Abſalon contre David ſon Pere , décriant la forme du gouvernement, & ſe plaignant des mauvais deportemens de leur pere. Ils animerent grand nombre de ſujets à la revolte, le party des rebelles fut ſi grand , que le Roy Loüis le Ieune , ſe creut obligé d'aſſiſter le pere contre ſes enfans , qui furent chaſſez de la Normandie & de la France meſme , & furent contraints avec deux ou trois mil chevaux d'aller buſquer fortune en quelques païs eſtrangers. Ils paſſerent les Alpes & chercherent quelque Prince qui les vouluſt employer aux armes : N'en trouvant point , ils arri-

arriverent au Royaume de Naples où ils combattirent les Sarrazins qui avoient occupé le Païs de Barry, la Poüille, le Païs d'Otrante & la Calabre. Apres bien des travaux ils gagnerent ces Païs, desquels le Pape *Liberius* leur donna l'investiture, en demandant qu'on luy en payast tribut. Peu apres ne se contenta pas, il voulut avoir les Provinces qui estoient les plus proches de l'estat Ecclesiastique, du costé du Tibre : Sur le refus qu'on luy en fit il sollicita les Princes d'Italie de faire la guerre aux Normans; mais ceux-cy furent les plus forts & deffirent l'armée Italienne par deux fois. Ils prirent le Pape prisonnier qui estoit venu contr'eux, & le conduisirent avec grand respect à Benevant, d'où ils le relascherent sans rançon, l'obligeant seulement de se contenter de leurs hommages.

Ces Normans pousserent en suitte leurs armes sur les Sarrazins qui occupoient la Sicile, qu'ils reduisirent sous leur obeïssance & à leur Religion, d'où ils furent couronnez Rois des deux Siciles, où ils ont regné jusques à ce que l'Empereur Henry IV. en épousa l'heritiere, qui fit passer ainsi ce Royaume aux Allemans.

Robert Duc de Normandie, qui avoit chassé ses legitimes enfans, fit declarer dans tous

tous ſes Eſtats, ceux du Roy de France & les Provinces voiſines, que Guillaume ſon fils naturel, eſtoit heritier univerſel. Ce Guillaume eſtoit doüé d'un grand eſprit & d'une valeur extraordinaire, il avoit ſi bien aſſiſté Edoüard premier Roy d'Angleterre contre les Eſcoſſois, que pour luy teſmoigner ſa reconnoiſſance & ſon amitié, il le declara ſon heritier au Royaume d'Angleterre, n'ayant point d'enfans pour luy ſucceder.

Apres ſon deceds, Guillaume ſe preſenta pour eſtre couronné : mais Grinfeld frere de la Reyne d'Angleterre & Prince du ſang Royal s'y oppoſa. Le Roy de France Loüis VII. donna les moyens à Guillaume de reüſſir, & de ſe rendre le maiſtre de l'Angleterre. Le Roy fit deux fautes, contre deux principales maximes d'Eſtat; l'une d'agrandir un Roy puiſſant à ſa frontiere, & l'autre de luy procurer une Royauté puiſſante & preſqu'égale à la ſienne, ce qui fut cauſe des grands maux que la France reſſentit en ſuitte.

Quand Guilllaume entra en Angleterre, il reconnut que ſes gens avoient apprehenſion de la mutitude des Anglois, c'eſt pourquoy il fit mettre le feu aux vaiſſeaux qui eſtoient à la rade, apres en avoir fait aporter les vivres en abondance, afin que tous euſſent de

de quoy boire & manger liberalement, & leur dit qu'il falloit aller ſouper en l'autre monde ou à la table de leurs ennemis. Le combat dura huit heures, à la fin duquel les Anglois ſuccomberent, & Guillaume fut receu Roy d'Angleterre. Il fut tellement aymé de ſes ſujets, que pour conſerver un monument de ſa gloire particulier, toutes les loix d'Angleterre ſe ſont conſervées en ancien langage Normand.

Son hiſtoire nous apporte un exemple, que l'entreveuë des Princes, par maxime d'eſtat, ne fournit jamais le profit qu'on eſpere. Le Roy d'Angleterre Guillaume envoya deux de ſes fils en France ſuivant le deſir du Roy. Les fils aiſnez des deux Rois, joüoient enſemble aux eſchés, ils ſe picquerent au jeu, le fils de Philippe Roy de France vint à dire à l'Anglois qu'il eſtoit fils de batard; le fils du Roy d'Angleterre qui eſtoit fort & robuſte prit l'eſchiquier & le jetta à la teſte du fils de France, qu'il euſt bleſſé ou tué ſi le grand Eſcuyer de France n'en euſt empeſché le coup : ils ſortirent tres-mal ſatisfaits l'un de l'autre, & cette haine a toûjours duré entre leurs ſucceſſeurs, & peut-eſtre eſt elle l'origine de celle des deux Couronnes.

E IN-

INTERETS
Du Roy d'Angleterre ſur la Guyenne, le Poitou, le Languedoc & les Provinces adjacentes.

L'Empereur Conrad & le Roy de France Loüis VI. entreprirent de faire la guerre en la Terre-Sainte & exhorterent tous les Princes Chreſtiens de concourir. L'Armée eſtoit compoſée de ſix cens mil combattans qui arriverent en Paleſtine ſans y pouvoir trouver de quoy ſubſiſter, ils defirent le Sultan d'Egypte. N'ayant plus d'ennemis à combattre ils s'entrequerellerent, de ſorte que le fils de Henry Roy d'Angleterre ne voulut pas ceder à Loüis Roy de France, & vouloit que l'Empereur l'inveſtit du Royaume de Ieruſalem. Loüis s'en retourna en France.

Eleonor ſa femme qui s'eſtoit amourachée de Saladin Prince d'Egypte, priſonnier de guerre, proteſta à ſon mary que comme Chreſtienne, elle ne pouvoit choiſir un lieu plus ſortable à ſa devotion que celuy où nôtre Seigneur avoit ſouffert, & qu'elle ſouhaittoit d'y vivre & d'y mourir pieuſement. Le Mary fut fort eſtonné que ſous pretexte de reli-

religion, elle voulut couvrir ſa vie ſcandaleuſe, il la ramena pourtant malgré elle en France : à leur arrivée le Gouverneur de Marſeille pria le Roy de vouloir nommer ſur les fonds de bapteſme un ſien fils, & ne pouvant trouver d'autre marraine ſortable à ſa Majeſté Royalle, il pria la Reine de la vouloir eſtre. Le Roy dit en ſuitte qu'à cauſe de cette cognation ſpirituelle & ſacramentale, il ne pouvoit plus habiter avec ſa femme : pour authoriſer ce divorce, il fit tenir un Concile à Boiſ-gency, par lequel en l'aſſemblée du Clergé de France, il fut dit que le divorce eſtoit legitime ; on ordonna à la Reine de ſe retirer dans ſes terres, nonobſtant qu'elle euſt alors deux filles du Roy.

Il y a dans cet exemple deux fautes conſiderables contre la religion & contre les loix de l'Eſtat. La premiere eſt, que le Roy avoit juſte cauſe de repudier ſa femme puiſque ſa lubricité eſtoit manifeſte, parce que les loix tant divines qu'humaines ne permettent point ſans note d'infamie à un homme marié d'habiter avec ſa femme, quand il ſçait qu'elle vit mal & qu'elle eſt convaincuë d'adulteres ; le droit Canon meſme excommunie ceux qui les retirent dans leurs vices, parce qu'ils ſont cenſez leurs maquereaux. La ſeconde, eſt la cauſe de la ſeparation qu'on prenoit

E 2 pour

pour pretexte, sçavoir la cognation spirituelle n'estoit pas capable de causer un divorce. Et en effet, le Roy devoit non seulement la repudier, mais aussi la priver de tous les biens qu'elle avoit apporté au Roy, qui devoient estre confisqués par le mary ou pour les enfans qu'elle avoit eu du Roy.

La France en receut un dommage notable: car cette Reyne se voyant repudiée, espousa Henry Roy d'Angleterre, le plus puissant des ennemis de son mary, auquel elle porta en mariage la Guyenne, la Gascogne, le Poitou & les Provinces voisines qu'elle avoit herité de son Oncle Raymond Comte de Toulouse & Seigneur de Languedoc ; ce qui montre clairement l'interest des Anglois sur ces Provinces, dont ils sont dechus dans la suitte du temps.

Il faut remarquer que les Roys de France ont fait la guerre au Levant pour des raisons politiques, dont la Religion servoit de pretexte, car les Abbayes en ont merveilleusement augmenté leur revenu, par les Cures & les Chapelles qu'ils y ont annexé. De plus, ce recouvrement de la Terre-Sainte portoit le peuple à y aller ou à y envoyer ou à fournir de l'argent, chaque maison estant obligée de contribuer de la septiéme partie de son revenu, dont le Roy tiroit des sommes tres-

con-

considerables. C'estoit aussi pour descharger le peuple d'un nombre de soldats qui ne peuvent faire que du mal quand on n'a point de guerres estrangeres, & qui ne cherchent que l'occasion d'en susciter d'intestines.

Les Gaulois pratiquoient cette industrie de quinze en quinze ans. Les Chefs envoyoient des Deputez dans les Provinces voisines, pour ramasser la jeunesse ausquels les peres disoient selon Titelive, *facescite, quærite vobis novas sedes*, & ce sont ces colonies qui ont fait tant de conquestes vers le Levant, & qui ont estably la gloire des Gaulois presque par toute la terre. Bothmond, Brennus, & les Gallogrecs en rendent d'illustres tesmoignages.

Les Rois de France trouvoient encore un autre avantage dans ces sortes d'expeditions : Ils y envoyoient des plus grands Seigneurs de leur Royaume, tant pour gouverner les armées que pour servir de Vicerois & de Lieutenans aux Provinces qu'ils conquétoient. Apres que le Comte de Toulouse, le Comte de Champagne, le Comte de Provence & d'autres y eurent esté, & qu'ils eurent conquesté quelques Provinces, ils se ruïnerent les uns les autres, & les Rois se sont saisis de leurs biens, Duchez & Comtez qui ont esté reunis à la Couronne. Les Abbez,

E 3 comme

comme ſaint Bernard, ſolliciterent ardemment ces guerres contre les Infideles, parce que les Generaux & principaux Capitaines emmenoient avec eux leurs Prieurs, & les Curez des Paroiſſes pour eſtre leurs Predicateurs, Chapelains & Confeſſeurs, & ceux-cy commettoient leurs Benefices & les faiſoient deſſervir par des Moines des Abbayes prochaines. L'intemperature du climat d'Egypte & les fatigues de la guerre en faiſoit mourir un grand nombre, dont les Benefices ont eſté par ce moyen incorporés aux Abbayes.

C'eſt ainſi que St. Louïs entreprit la guerre d'Afrique, quoy qu'il euſt une veritable devotion, les Moines & ceux qui s'en pouvoient prevaloir ne le laiſſerent point en repos juſques à l'execution, mais craignant que tandis qu'il ſeroit occupé aux guerres du Midy, l'Anglois ancien ennemy de la France ne fiſt quelque diverſion de ſes forces, il tranſigea avec luy en luy donnant la Guyenne & le Poitou & d'autres terres qu'il avoit poſſedé en France, avec la Normandie en pleine jouïſſance ſous le droit de fief & de reconnoiſſance de ſouveraineté : ce qui ſert pour le reſtabliſſement de l'intereſt de l'Anglois ſur la Guyenne & les Provinces ſuſdites.

De-

Depuis ce temps-là jusques à Philippe le Bel la paix demeura entre les François & les Anglois. Le Pape Boniface ennemy de la France, & qui se peut plustost appeller Maliface, tant pour son introduction au Papat que pour ses méchantes actions qui ont causé son Eloge, *introductus est ut vulpes, vixit ut leo, mortuus ut canis*, abusant de son autorité Papale & du titre de pere commun des Chrestiens & de conservateur de la paix publique, procura en haine du Roy de France, le mariage du Prince deGalles fils d'Edoüard, avec Marquerite fille & heritiere de Guy Comte de Flandres, afin qu'unissant la Flandre avec l'Angleterre & les autres Provinces que l'Anglois tenoit en France, il diminüast la puissance du Roy de France.

Le Roy Philippe le Bel en estant averty, dissimula son ressentiment, & fit venir à Paris le Comte Guy & sa fille & les retint prisonniers dans le dessein d'empescher ce mariage. Le Pape sollicita l'Empereur, l'Anglois & les autres Princes de delivrer le Comte de Flandre & sa fille; leur ligue assembla en suitte une armée qui fut deffaite l'an 1300. Philippe en fut victorieux & se rendit en suitte maistre de toute la Flandre que le Connestable de saint Paul Chef de l'armée gouverna quelque temps. Mais à la sollici-

E 4 tation

tation ſecrette du Pape, les Flamans ſe ſouleverent avec tant d'animoſité, qu'ils maſſacrerent tous les François en une nuit; le Comte de St. Paul ſeul ſe ſauva veſtu en palefrenier.

Le Roy conceut une telle indignation contre cette cruelle procedure, qu'il dreſſa une armée de quatre vingt dix mil combatans, à laquelle les Flamans avec leurs adjoints ne pouvoient reſiſter, & d'autant plus, que le Roy avoit fait la paix avec l'Anglois qu'il avoit confirmé par le mariage de ſa fille, & qu'il luy avoit donné la Guyenne & les Provinces voiſines pour ſa dot.

Le petit ſtratagéme d'une lettre qui rendoit ſuſpects au Roy tous ceux qui eſtoient à l'entour de luy le fit retirer, de telle ſorte que cette armée fut diſperſée ſans rien faire.

L'Intereſt de l'Anglois ſur la Guyenne demeure en eſtat à cauſe du mariage de Marguerite fille de Philippe le Bel.

INTERETS

Du Roy d'Angleterre ſur la France.

DV mariage du Roy d'Angleterre avec la fille de Philippe le Bel, naſquit Henry V,

ry V, Roy d'Angleterre, & de celuy-cy Edoüard. Apres Philippe le Bel, trois de ses enfans succederent à la Couronne, Loüis Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, qui moururent sans hoirs masles. Ainsi l'Anglois disputa la Couronne de France qu'il pretendoit luy appartenir à cause de Marguerite fille de Philippe le Bel par droit de représentation.

Pour cet effet, il y eut assemblée des Estats de France, d'Angleterre, & de quantité de Princes qui en vouloient terminer le different. Lors qu'on deliberoit dans la ville de Senlis, l'Evesque de Beauvais en trouva la decision dans l'Evangile du jour, en ces termes, *videte lilia agri, quæ neque laborant neque nent.* Dieu nous enseigne en son Evangile, dit-il, en preschant, que les lys ne filent point, c'est à dire, Messieurs, que les fleurs de lys qui representent la Couronne de France ne tombent point en quenoüille & qu'elles ne peuvent estre gouvernées par des filles.

Ces paroles furent receuës avec un applaudissement universel qui termina l'afaire, & proposa-t-on mesme derechef la loy salique, dont les Anglois pretendoient qu'on n'avoit jamais fait mention auparavant, & ont toûjours conservé les interets qu'ils ont sur le Royaume de France.

E 5 Les

Les filles ont quelquefois ſuccedé en Eſpagne, en Angleterre, en Sicile & en Suede, mais jamais en France, tant en la premiere, ſeconde, que troiſiéme race, non plus qu'aux autres grands Royaumes des Ottomans, Perſes, Chinois, Tartares, Parthes, Egyptiens, Chaldeens & autres.

On ſçait encor que la maiſon des Ducs de Savoye qui deſcend de celle de Saxe, n'a jamais eſté transferée aux femmes, ce qui a eſté ſoûtenu contre le Roy François premier qui pretendoit à la Savoye & à ſes dependances, comme appartenantes à ſa Mere Louïſe de Savoye, fille d'Amedée ſeptiéme; parce que ſuivant l'ordre obſervé en la ſucceſſion des Princes de Savoye, l'on avoit appellé au Duché l'Oncle de Louïſe, en baillant la dot en deniers comptans à cette Princeſſe, qui fut mariée au Comte d'Angouleſme, dont elle eut François premier.

A leur imitation les autres Princes d'Italie pratiquent la meſme choſe, & le Pape le fait pratiquer par force au Duché de Ferrare. Clement huitiéme voyant qu'Hercules de Ferrare auoit marié ſa fille unique avec le Duc de Guiſe en France, ſe ſaiſit incontinent apres ſa mort du Duché à l'excluſion de la fille du Duc.

Le ſemblable a eſté fait au Duc d'Vrbin, qui

qui n'avoit qu'une fille nubile. Le Pape voyant que le Duc se vouloit remarier, se saisit de la fille, la maria au Duc de Florence, & constitua un Legat pour gouverner l'Estat d'Vrbin en luy baillant une pension viagere, & par ce moyen Ferrare & Vrbin sont reünies à l'Estat Papal.

C'est une ancienne coûtume qu'où il y a plusieurs freres, on en fait difference dans leurs armoiries, l'aisné porte les armes pleines de la maison; le second porte le lambel; le troisiéme les porte avec la barre de la droite à la gauche; le quatriéme porte la clochette, & les Princes bastards portent la barre de la gauche à la droite, & le lambel penchant. Ainsi les armoiries se divisent par membrures, afin que par ces discernemens on reconnoisse les plus proches & les plus habiles à succeder.

Il faut remarquer que certains Auteurs corrompus par les Anglois & traitres à la France, & Froissart entr'autres, ont appellé les Rois depuis Philippe de Valois, tous du nom de Valois, pour fortifier les interets de l'Anglois qui s'appelle aussi Roy de France, en se nommant aussi de Valois, au lieu que les Rois de France sont de Valois, de Bourbon, ou d'Orleans. Lors qu'ils sont Rois, ils signent, & doivent estre appellés de Fran-

E 6 ce,

ce, comme Loüis de France au lieu de Bourbon, veu mesme qu'il n'y a point d'autre branche substituable apres la race de Bourbon aujourd'huy regnante.

Quand Philippe de Valois fut esleu sur la parole Evangelique que l'Evesque de Beauvais prononça en son Sermon, Edoüard fut contraint d'acquiescer à l'acclamation universelle des Estats & de cesser ses pretentions; il vint peu apres rendre foy & hommage avec toute la magnificence qu'on pouvoit esperer d'un grand Prince, il y avoit six mil Cavaliers lestes au dernier point, & qui faisoient honte à la Cour du Roy. On luy fit quitter l'espée, le baudrier, les éperons & le chapeau, le Chancelier de Morvilliers luy fit joindre les mains & dire tout haut: *Ie Edoüard par la grace de Dieu Roy d'Angleterre, proteste & promets par serment de fidelité en qualité d'homme lige au Roy de France, mon Seigneur & Maistre, pour les terres que je tiens en France de sa grace, & m'oblige sur peine de felonie, à l'observation de ladite foy hommagere.*

Apres qu'il fut relevé, qu'il eut repris son chapeau, l'épée & le baudrier & les éperons, il se retourna brusquement vers les siens, & leur dit que c'estoit le dernier acte de vassalité qu'il rendroit jamais à la France, &

ce, & s'en retourna en Angleterre où il pratiqua les Flamans qu'il rangea facilement à son party, & une partie de la basse Allemagne, sous pretexte qu'il disoit que le Roy de France ayant subjugué la Flandre vouloit courir sur eux; de sorte qu'avec une puissante armée qu'il jetta en Guyenne, il divertit les forces du Roy qui auroit surpassé les siennes vers la Flandre.

En l'année 1335. par le moyen de Iacques d'Artavel brasseur de biere, il receut les armoiries de France écartelées avec les siennes, sçavoir les trois leopards d'Angleterre couronnés avec les trois Fleurs de Lys d'or en champ d'azur, & sous ce pretexte les Flamans protesterent qu'ils n'estoient pas criminels de felonie, puisqu'ils ne s'estoient pas departis de l'obeïssance de la Couronne de France qui appartenoit au Roy d'Angleterre: ils donnerent en suitte la bataille qu'on appella la journée de l'Ecluse, où les François perdirent trente mil hommes; apres laquelle Edoüard suivant sa pointe, s'avança vers la France, & donna la bataille à Blanketagne, où les François eurent aussi du pire.

Le Roy de France pressé d'une puissante armée, receut du secours de quelques Seigneurs Allemands du, dauphin de Viennois,

nois, du Duc de Savoye, du Duc de Lorraine; & de ceux de Gennes, qui amenerent l'élite des plus braves Italiens, & principalement de Lombardie, au nombre de dix-huit mil, l'armée estoit de 92000 hommes. Mais comme de petits incidens en font naître de grands, on remarque que la bataille de l'Escluse avoit esté perduë par un faux bruit que l'on jetta dans les troupes du Roy de France que son armée estoit attaquée par derriere, & que tous ses Officiers estoient défaits, car voulant secourir l'arriere-garde, il donna jour aux ennemis qui penetrerent par l'ouverture qu'il faisoit, entre la bataille, le corps d'armée, & l'arriere-garde : ce qui donna lieu à la défaite.

Dans le combat de Blanketagne, on cria que les Chefs de l'armée Françoise estoient défaits, & qu'ils avoient pris la fuite : ce qui découragea les François.

En la bataille de Crecy lors que ces deux grandes armées estoient sur le point de combattre, la noblesse d'Italie & les Gennois pretendirent avoir la pointe pour combattre les Anglois. Le Comte de Valois la voulut avoir aussi, ce qui rompit la disposition de l'armée: les Gennois se voyant rebuttez se retirerent & firent perdre la bataille; quarente mil hommes y furent défaits, trois

Princes

Princes du ſang y furent tués, le Duc de Lorraine, le Duc de Luxembourg, le Prince Dauphin, & trente-ſix Seigneurs de marque furent faits priſonniers, l'an 1346, ce qui fut une grande perte pour la France.

Apres cette victoire, Edoüard emmena ſa femme & ſes enfans au camp, & mit le ſiege devant Calais, qu'il prit l'an 1347.

Il envoya ſon fils en Guyenne & en Poitou pour la ſeconde fois avec une armée, mais ſur ce que David Roy d'Eſcoſſe fit une diverſion en faveur de la France & qu'il attaqua l'Angleterre, Edoüard y courut, & le combattit avec tant de ſuccés, qu'il deffit ſon armée & le prit priſonnier. Apres l'avoir detenu quelque temps, il fit alliance avec luy & le remit dans ſon Royaume d'Eſcoſſe, à condition de tribut & d'hommage : ce qui fonde un notable intereſt de l'Anglois ſur le Royaume d'Eſcoſſe.

Le Prince de Galles eſtant à Poitiers, Iean fils de Philippe de Valois dreſſa une armée de 64000 hommes contre luy, qu'il accompagna de 230 charettes chargées de menotes pour les priſonniers. Le Prince de Galles connoiſſant que ſes forces n'eſtoient pas égales à celles du Roy de France, envoya ſon Couſin le Cardinal d'Armagnac prier le Roy qu'il le laiſſaſt ſortir de ſes terres en luy quit-

quittant tout ce qu'il avoit acquis en Guyenne & en Poitou. Le Roy n'y voulut pas consentir, & dit qu'il vouloit le prendre & l'amener à Paris mort ou vif. Le Cardinal & le Duc de Bretagne supplierent derechef le Roy qu'il laissast sortir l'Anglois de France, en luy quittant les terres qu'il y avoit pour la liberté du Prince & des plus grands d'Angleterre qui estoient avec luy, & que c'estoit une prudence de se servir du Proverbe politique, qu'il faut faire un pont d'argent à l'ennemy qui s'enfuit, & qu'il ne mist point ce Prince au desespoir. Le Roy persista dans son sentiment, ce qui obligea le Prince de Galles d'établir une forteresse pour douze ou treize mil hommes qu'il avoit dans un bois proche de la ville de Poitiers, dans laquelle il enferma ses gens de guerre en bon ordre, mettant son infanterie dans un lieu couvert d'arbres, il cacha les arbalestriers qui estoient les principaux de la force Angloise & les autres au côté : au lieu de piques ils planterent en terre des pieux croisez pour empescher la cavalerie Françoise qu'ils redoutoient plus que le reste par toutes les avenuës où il pouroit estre attaqué ; il harangua ses soldats, & leur témoigna toute sorte de confiance, & les exhorta à bien faire.

L'avant-garde du Roy s'approchant du bois

bois fut rompuë, il y eut un grand massacre de fantassins à cause des pieux qui y estoient fichés, il se mit en colere contre son Infanterie qui n'avançoit pas & fit passer la Cavalerie par dessus, il s'engagea luy mesme pour donner courage à ses trouppes de marcher; mais comme les Cavaliers avoient en croupe des arbalestriers pour tirer contre les piquiers qui arrestoient la Cavalerie, ils furent bien empeschez en ces pieux qui les arrestoient; le Roy mesme estoit fort pressé & poussé par l'arriere-garde qui le vouloit assister, mais plus ils s'avançoient & plus ils s'engageoient & donnoient occasion d'en tuer davantage; de sorte que le corps d'armée où estoit le Roy fut investi, & sur ce qu'on se mit à crier, *sauve le Roy*, & *sauve le Dauphin* qui estoit en l'arriere-garde, la Cavalerie Angloise debusqua contre les fuyards, défit une partie de l'arriere-garde, investit tous ceux qui estoient dans le bois, arresta le Roy & son fils puisné nommé Philippe, les menottes qui devoient servir pour mener les Anglois à Paris, servirent pour conduire les François à la Rochelle, & de-là le Roy Iean fut conduit prisonnier par le Prince de Galles en Angleterre, qui renforça toutes les places de la Guyenne & de Poitou.

Le Roy estant arrivé en Angleterre en l'an

l'an 1356, Edoüard luy fit grand honneur, & ayant fait apporter à boire, comme l'eschanson porta la tasse premierement au Roy d'Angleterre son Maistre, Philippe quatriéme fils du Roy luy donna un souflet, & luy dit, *Impertinent, ne sçais-tu pas que ton maistre est vassal de mon Pere? crois-tu que la prison diminuë son autorité?* Lors Edoüard dit au Roy, *comment appellez-vous vostre fils? Il se nomme Philippe, dit le Roy;* Edoüard dit, *Il faut le surnommer le Hardy, puis qu'en un accident si desavantageux, il est aussi hardy que si c'estoit un sujet de triomphe.*

Pendant que le Roy estoit prisonnier en Angleterre avec son fils & les autres Seigneurs, l'on assembla les estats à Bretigni pour sa delivrance. L'Anglois persistoit d'obtenir pour la rançon du Roy & des autres prisonniers les Provinces qu'il tenoit en France en souveraineté, & que le Roy de France dependroit de luy à foy & hommage, l'on ne pût accorder ces conditions, parce que les Rois à leur sacre & couronnement, jurent de ne jamais rien aliener des terres & des droits qui dependent de la Couronne. Le Parlement s'opposa aussi à ce dégagement du Roy, disant que l'on trouvoit assez de Rois, mais non pas de Royaumes.

C'est

C'eſt pourquoy le Roy qui eſtoit venu en France pour trouver le moyen de ſe racheter, voyant qu'il ne pouvoit donner ſatisfaction à l'Anglois qu'au grand prejudice de la France, ayma mieux s'en retourner en Angleterre, où il mourut apres cinq années de priſon, laiſſant ſon fils Charles cinquiéme Roy, qui fut ſurnommé le ſage l'an 1364. ſurquoy l'Anglois confirme les Interets de la Guyenne & de Poitou & des autres Provinces.

Edoüard uſant de ſes victoires, envoye ſon fils en France qui ruïna la Picardie, la Champagne, la Bourgogne ; & luy meſme du coſté de la Bretagne ravagea l'Anjou, la Touraine & d'autres adjacentes. Le Prince de Galles mourut d'hydropiſie, & le Pere en eut tant de regret qu'il en deceda bien-toſt apres. Le fils du Prince de Galles nommé Henry, apres la mort de Charles cinquiéme fit guerre à Charles VI. Ce Charles ſixiéme avoit l'eſprit ſi foible qu'il ſe laiſſa gagner tout-à-fait par ſa femme Iſabeau qui pourſuivoit ſon fils qui fut depuis Roy ſous le nom de Charles VII, parce qu'eſtant Dauphin de France il avoit tué le Duc de Bourgogne qui avoit tué Loüis Duc d'Orleans frere de Charles VI, & oncle du Dauphin.

Cette hiſtoire des plus tragiques qui ſoient

ſoient jamais arrivées en France, merite bien d'eſtre racontées tout du long. Louïs Duc d'Orleans eſtoit fort débauché, & prenoit deux plaiſirs des femmes, l'un eſtoit de les débaucher, & l'autre de s'en vanter. Il avoit un cabinet dans lequel eſtoient les portraits de ſes maiſtreſſes toutes nuës : Le Duc de Bourgogne reconnut dans ce cabinet-là ſa femme avec beaucoup d'autres ; Il en fut tellement indigné qu'il reſolut de laver ce crime par le ſang du paillard. Il envoya un de ſes pages habillé des couleurs du Roy dire au Duc d'Orleans que le Roy ſon frere le demandoit & l'appelloit au Conſeil ; le Duc d'Orleans monta ſur ſa mule & s'en alla au Louvre, mais paſſant par la ruë Barbette, il renconrra les gens du Bourguignon qui luy demanderent, *qui paſſe-là ? C'eſt le Duc d'Orleans*, reſpondit-il: auquel ils repartirent, *c'eſt à toy à qui nous en voulons*, & au meſme temps ils le tuerent à coups de mouſquetons & d'épées. Les gens du Duc de Bourgogne mirent le feu à cinq maiſons du voiſinage, afin que l'on n'entendiſt pas les cris du Duc d'Orleans & de ſes gens, parce que l'on crioit au feu, tandis que les Orleanois crioient au ſecours, cela arriva en l'an 1407.

Cette mort apporta bien du trouble à l'Eſtat, dautant que la Reyne Iſabeau qui aimoit

moit avec paſſion le Bourguignon, prit ſon party, qui fit la faction des Maillotins à Paris.

Le Duc de Bourgogne ſe retira à Auxerre, & le Dauphin Charles l'invita au pourparler de paix entre les deux maiſons de Bourgogne & d'Orleans pour faire ceſſer toutes leurs hoſtilitez. Pour cet effet, on aſſigna Montereau faut-Yonne, ſur le pont duquel on dreſſa une grande gallerie, le Bourguignon devoit entrer par un bout, & le Dauphin par l'autre. Entre les deux il y avoit des baluſtres & une porte au milieu qui avoit une double ſerrure de coſté & d'autre. Et comme ces deux Princes s'y rencontrerent apres s'eſtre ſalüez, les baluſtres eſtant entre deux, Tannequi du Chaſtel grand Eſcuyer du Dauphin, dit au Duc de Bourgogne: *Monſieur, vous ne devez pas traitter mon Prince Dauphin comme un eſtranger, vous eſtes du ſang de France il faut vous embraſſer, ouvrés la porte de voſtre coſté, & nous l'ouvrirons du noſtre, afin que vous terminiés la paix.* La porte eſtant ouverte, le Duc de Bourgogne mit un genoüil en terre & arreſta le Dauphin, attendant qu'il baiſſaſt la teſte pour l'accoler. Tannequi le voyant en cette poſture, luy déchargea un coup de hache d'armes ſur la teſte nuë, dont il tomba

ba mort l'an 1419. Ses gens voulurent ſe mettre en defenſe, mais en vain, car la porte fut fermée auſſi-toſt, & les gens du Dauphin venans à ſe renforcer, firent retirer les Bourguignons.

Philippe fils de Iean Duc de Bourgogne ſe joignit avec le Roy d'Angleterre Henry V, qui vint en France avec une puiſſante armée, il y gagna trois batailles, ſçavoir celles d'Azincourt, de Crevan, & de Coulan; en ſuitte il fit une treve, pendant laquelle il demanda en mariage Catherine fille du Roy Charles VI, & d'Iſabeau; il fut conclu l'an 1418. par la Reine Iſabeau, qui declara que l'Anglois ſeroit heritier de la Couronne de France, en épouſant ſa fille, à la charge que du vivant de Charles VI, & de la Reine, ils porteroient toûjours le nom de Roy & de Reine avec authorité, à l'excluſion de Charles leur fils, qui auparavant s'appelloit Duc d'Anjou & Dauphin de Viennois; declarant qu'il n'auroit de la ſucceſſion paternelle que le Duché de Berry; ce qui luy donna par dériſion le nom de Comte de Bourges. Le Parlement qui le haïſſoit & qui ſuivoit l'inclination de la Reine, le fit citer à la grande table de Marbre du Palais, pour faire authoriſer ce traitté dont il eſtoit fait mention au contrat de mariage du Roy d'An-

d'Angleterre; le Roy, la Reine & les autres Princes du ſang ayant ſolemnellement juré de l'obſerver avec les clauſes neceſſaires, il n'y voulut pas comparoiſtre.

C'eſt ſur ce contract de mariage que l'Anglois fonde ſes interets generaux ſur tout le Royaume de France.

Charles n'avoit point d'autre occupation que l'entretien de ſa maitreſſe la belle Agnes. Henry mourut hydropique au bois de Vincenne, & laiſſa ſon fils Henry VI, de luy & de Catherine, qui fut reconnu Roy de France & ſacré dans Paris & en ſuitte en Angleterre, dont il fut auſſi couronné Roy.

L'an 1427. la Pucelle d'Orleans Ieanne d'Arc, parut, c'eſtoit une ſimple paſtourelle de Vaucouleurs en Lorraine qui diſoit qu'elle eſtoit envoyée de Dieu pour exciter le Dauphin, qui s'amuſoit à une vie de particulier & de débauché, à Bourges, pour l'exciter au recouvrement de ſon Royaume. Les plus fins croyent que ce fut une invention des principaux Seigneurs du Royaume, qui reveillerent par la ſuppoſition d'un miracle, l'aſſoupiſſement & la nonchalance du Roy. Elle parla à luy & luy repreſenta la facilité de ſe reſtablir par la voye des armes. Elle en donna l'exemple, car elle-meſme endoſſa le harnois, & marcha à la teſte des troupes par

par qui elle fit lever le ſiege d'Orleans aux Anglois, & prit en ſuitte beaucoup d'autres places. Elle fit ſacrer le Roy à Rheims, & delà vint à Paris, où pourſuivant ſes victoires, elle alla attaquer la Normandie : les Anglois qui y eſtoient les plus forts la bleſſerent & la prirent priſonniere apres avoir genereuſement combattu : ſon procez luy fut fait par l'Eſchiquier, qui eſtoit la Cour de Roüen, & par les Docteurs en Theologie qui l'accuſoient d'eſtre ſorciere ; elle fut condamnée d'eſtre brûlée toute vive dans une grande place qu'on nomme aujourd'huy la place aux veaux, & pour avoir démenty ſon ſexe, à infamie perpetuelle, & oubly de ſon nom, l'an 1430.

Pendant que ce Roy eſtoit en France, deux factions ſe formerent en Angleterre, celle de la roſe-blanche & celle de la roſe-rouge qui eſtoient la maiſon de Lancaſtre & la Maiſon d'York, qui mirent l'Angleterre en grande combuſtion, ce qui donna l'avantage aux François de s'en prevaloir & de les chaſſer de France.

Neantmoins leurs interets n'ont pas laiſſé d'eſtre touſiours conſervés & publiez tous les ans au premier jour de l'an à Londres, comme il eſt dit cy-deſſus.

IN-

INTERETS

Du Roy d'Angleterre sur les isles d'Isabelle & de San-Domingo.

CEs isles estoient de la dependance de l'Alpaken, qui a esté surnommé Virginie, depuis que la Reine Elizabet d'Angleterre l'a conquestée, mais l'Espagnol ayant pris la Floride, qu'on avoit ainsi appellée à cause qu'elle avoit esté conquestée le jour de Pasques Fleurie, il a soutenu que par droit de bien-seance, comme plus proche de la Floride, du Mecoacan, & du golfe Mexicain, elles luy devoient appartenir, dont il a eu encor contestation en l'année 1656.

Les Anglois disent que d'ancienneté imprescriptible ces terres de la nouvelle France estoient du Royaume d'Alpaken, & que quand les François les ont conquestées par Iacques Gontier de Ville-gagnon, ils se sont accordez avec eux, & qu'en suitte ils ont fortifié des places, & y ont amené sept ou 8000 artisans de France, pour travailler à divers ouvrages, & pour faire labourer les terres comme en France, dautant que ces Provinces sont en mesme parallele. Les Iesuittes voulãs toûjours favoriser les Espagnols sous pretexte de la religion, contre ceux-cy qui

F estoient

estoient huguenots, firent soûlever les habitans contre les François qu'ils firent saccager & écorcher tout vifs, ils estendirent en suite leurs peaux sur leurs Eglises, & se donnerẽt à l'Espagnol, selon la coustume des rebelles, qui se joignent toûjours au plus fort ennemy de leurs Seigneurs. Les Anglois pretendent que les François ne doivent pas perdre le droit qu'ils avoient sur lesdites terres, puisque les sujets n'ont pas l'authorité de se soustraire de l'obeïssance de leur Souverain.

L'Espagnol répond que les François l'avoient conquestée, & qu'ils avoient mesme donné à diverses Provinces les noms de celles de France, & qu'ils avoient nommé la capitale Paris, & par consequent qu'il a deux droits de retenir la nouvelle France; le premier est qu'elle n'estoit point occupée, *quia vacuæ possessionis dominium liberè vindicatur, & quod nullius est occupanti conceditur*, selon la loy. L'autre raison est celle de la Religion, pour laquelle il a chassé les François qui l'avoient occupée sans qu'elle fust vuide, puisque le Roy d'Alpaken y avoit des Lieutenans & des Vicerois: & bien qu'elle ne fust pas fort bien habitée, neantmoins par la loy; *quod solo alieno vel superficiei super ædificatur, solo cedit*, les bâtimens qu'on y a faits devoient demeurer au proprietaire de la terre,

terre, & conſequemment aux Anglois qui ſe ſervoient du nom des François & de leur authorité.

La Religion n'eſt pas un ſujet de guerre legitime comme l'Eſpagnol pretend contre les Anglois ; les Proteſtans, les Puritains, & les autres Religionnaires ne pretendent pas eſtre hors de l'Egliſe Catholique univerſelle, mais au contraire ils diſent que la leur eſt purifiée des abus & des ſcandales de l'Egliſe Romaine, ce que le nom emporte, parce qu'ils ſe diſent proteſtans de leur foy, qu'ils tiennent vraye, Apoſtolique & Catholique, juſques à ce que par un Concile œcumenique on ait decidé les queſtions qui ſont agitées de part & d'autre. Ainſi ces conqueſtes pour la Religion ſe ſont faites & ſe doivent faire ſeulement contre les infidelles, & non pas contre ceux qui ont un meſme Dieu : car ſuivant la doctrine Apoſtolique, *Errare potero, hæreticus non ero*, ceux qui errent ne ſont pas pour cela des heretiques ; c'eſt l'erreur avec l'opiniaſtreté qui fait l'hereſie ; l'une depend de l'entendement embeguiné de fantaiſies, & l'autre de l'obſtination de la perſonne en cette erreur, *de intelligentia hæreſis & non de ſcriptura, ſenſus non ſermo facit crimen.*

Pour ces raiſons l'Anglois fait voir ſon

F 2 inte-

interest bien fondé, puisque ny la loy politique ny le sujet de la religion que l'Espagnol allegue, ne luy peut donner aucun droit, & pour cette occasion, il tasche de conquerir les isles du golfe Mexicain, & se recompenser de l'injuste usurpation de ses autres terres.

INTERETS

Du Roy de Pologne sur la Suede.

INcontinent apres que Sigismond Roy de Suede fut eslu Roy de Pologne, il fit un traitté avec les Estats de Suede, par lequel il estoit obligé de passer chaque cinquiéme année au Royaume de Suede; de telle sorte que quand il auroit residé quatre ans en Pologne, il devoit resider le cinquiéme en Suede. Dans la suite du temps estant contraint par les guerres qu'il eut contre le Turc, le Moscovite & le Tartare, de ne point quitter la Pologne, mais de persister en presence aux combats ordinaires contre de si puissans ennemis, il manqua environ quinze ans d'accomplir sa promesse. Et pour y remedier en quelque façon, les Iesuites qui l'avoient gagné l'obligerent d'élire un Senat qui resideroit à Stokolm, composé de quarantre Iesuites choisis pour decider de toutes les affaires d'Estat.

d'Eſtat. Il leur en fit une declaration patente qui les muniſſoit de l'autorité Royalle.

Pendant que le Senat eſtoit à Dantzic en eſtat de faire voile à Stokolm, il commanda qu'on euſt à le recevoir comme la perſonne meſme du Roy : le Conſeil public s'y tint incontinent. Charles Oncle de Sigiſmond, les Prelats & les Princes du Royaume reſolurent de leur preparer une entrée tres-ſuperbe.

Mais dans un Conſeil particulier, ils prirent des reſolutions bien contraires : car le Prince dit qu'il ne pouvoit ſuporter qu'un Senat de Preſtres euſt à commander au prejudice de l'honneur & de l'autorité des Princes & des Gouverneurs ; tous les autres furent de ſon avis. Alors l'Archeveſque ſe leva & dit, puiſque le Roy a dédaigné d'eſtre noſtre Roy, reciproquement auſſi nous ne le devons pas reconnoiſtre pour tel, & nous ne devons plus nous conter pour ſes ſujets ; ſon autorité eſt *in ſuſpenſo*, parce qu'il l'a remiſe aux Ieſuites qui ſont le corps de ce Senat; les Ieſuites ne ſont pas reconnus encor, & par conſequent en cet intervalle de demiſſion de l'un, & de l'exercice de l'autre, je vous diſpenſe tous de la fidelité que le Roy peut pretendre de nous & de ſes ſujets de Suede:& à l'inſtant le Prince de Bithinie vint à acco-

F 3 ler

ler le Prince Charles Oncle du Roy, & dit, Ie ne reconnois point d'autre Roy que vous, & vous crois obligé de nous maintenir comme vos ſujets tres-affectionnés, & de nous ayder à chaſſer cette vermine de Senat; tous les autres le ſuivirent en ſuite & firent la meſme reconnoiſſance.

Apres avoir reſolu d'obſerver le ſecret, ils delibererent d'aller au devant du Senat qui eſtoit ſur un grand gallion qu'ils avoient fait attendre à la rade à deux lieuës de Stokolm, pour le faire entrer, ce diſoient-ils, plus magnifiquement la nuit où les feux d'artifice qu'on avoit preparés paroitroient davantage. Sur l'heure de le recevoir, Charles accompagné de vingt-cinq ou trente vaiſſeaux vint au devant du Senat, & l'inveſtiſſant avec une grande caracolle de vaiſſeaux, ils firent une ſalve, & tirerent leurs canons ſur le gallion du Senat, qui en eut la panſe percée à coups de boulets: le vaiſſeau fut incontinent remply d'eau & coula à fond, ſans que l'on vouluſt aſſiſter aucun Ieſuite, au contraire ils leur diſoient qu'ils fiſſent des miracles comme ils en faiſoient aux Indes & au Iapon, & qu'ils cheminaſſent ſur les eaux. Le bruit du canon & la fumée des poudres empeſcha qu'on ne s'aperceuſt de cette ſubmerſion; & comme ſi l'on euſt conduit le Senat

Senat dans la ville, Charles y entra en triomphe, alla à l'Eglise où on chanta le *Te Deum*, & en suite il alla souper de ce qui estoit preparé pour le Senat.

Les Iesuites de la ville de Stokolm estant venus chercher les Peres du Senat, s'aperceurent apres minuit de leur perte : surquoy ils afficherent des placards d'excommunication contre Charles & ses adherans qui avoient fait perir le Senat ; ils solliciterent aussi le peuple à se rebeller, mais il furent chassés de bonne heure, & Charles fit profession du Lutheranisme.

Le Roy de Pologne Sigismond entreprit la guerre contre luy l'an 1604, qui dura deux ans : enfin on fit une treve causée par la diversion que faisoient les Tartares d'un costé, le Moscovite & les Cosaques de l'autre, sans toutefois que cela puisse prejudicier aux interets de son fils Casimir aujourd'huy regnant, qui porte les armoiries de Suede avec celles de Pologne.

INTERETS

Du Roy de Dannemark sur la Suede.

LE Roy de Dannemark est plus ancien que celuy de Suede, à cause qu'il possede

aussi la Norvegue, dont il demeureroit toûjours Roy, quand mesme il seroit depossedé du Dannemark, ou que ses enfans n'obtinssent pas quelque jour la succession de cette Couronne, qui estoit cy-devant élective. L'étenduë du Royaume de Dannemark est si grande à cause des Isles septentrionales de l'Ocean, que si elles estoient unies elles feroient trois ou quatre grandeurs de la France. Mais parce que ce sont des païs froids & steriles, le Royaume n'en tire pas de grandes commodités, & il les maintient l'une par l'autre, sans qu'aucun autre Prince en recherche la domination à cause du peu de revenu de ces pays.

Christian Roy de Dannemark estant aussi Roy de Suede en l'an 1531, chargea les Suedois d'impositions pour épargner les Danois, ce qui fit soulever le peuple de Stokolm, & nonobstant les cruautés dont il usa pour s'en rendre le maistre, les Suedois massacrerent ceux de ce Conseil, & le tinrent en prison l'espace de vint-huit ans; ils esleurent son fils, à la charge qu'il n'assisteroit point son pere, & qu'il ne montreroit aucun ressentiment de cet emprisonnement, à quoy il s'obligea par serment solemnel, & les Suedois estimerent plus d'avoir un Roy seul pour eux, qu'un qui possedoit les deux Royau-

Royaumes, & particulierement à cause de la jalousie ancienne des Danois & des Suedois, qui estoit capable de causer à toute heure quelque desordre. Neantmoins le Roy de Dannemark pretend toûjours à la Suede, & marque son interest en ses armoiries.

Les Suedois ont leurs forteresses aux frontieres de la Gothie pour empescher l'effort du Danois, qui n'ayant pas de plus rudes ennemis, tient son siege Royal à Coppenhagen en l'isle de Zeeland, proche le détroit du Sund, qui fait le plus beau revenu du Roy de Dannemark. Les Suedois y ont porté leurs armes ces dernieres années, & en ont mesme assiegé la capitale qui estoit defenduë par le Roy en personne Frederic troisiéme avec toute la famille Royale. Les progrés que les Suedois y avoient faits leur faisoient esperer la ruïne de Dannemark, mais le secours des Hollandois s'opposa à leur dessein, défit leur armée proche l'isle de Funes en 1660, & les obligea de se retirer & de faire la paix, dont le Dannemark & la Suede joüissent à present sans préjudice de leurs interets.

F 5 IN-

INTERETS

Du Roy de Dannemark ſur Hambourg & Lubek.

CEs villes ſont encloſes dans l'Eſtat du Roy de Dannemark, & ont demeuré en ſa poſſeſſion juſques au temps que le Roy Chriſtian fut pris priſonnier par les Suedois, elles ſe mirent alors en liberté, promettant neantmoins un tribut par forme d'affection. Le fils de Chriſtian les voulut attaquer, mais ceux de Norvegue firent diverſion & en détournerent les armes; cela fut cauſe qu'en preſtant quelque argent aux Danois, elles demeurerent libres; elles ſe ſont jointes aux Hollandois qui ont ſecoüé le joug de l'Eſpagnol, à cauſe de l'Inquiſition, vers l'année 1570, par la raiſon de Religion, qui renferme toutes les autres raiſons politiques.

Lubek & Hambourg ſont les principales d'entre les villes qui avoient fait une ligue offenſive & deffenſive, que l'on nomme Hanſeatiques. Quoy que le Roy de Dannemark ſe ſoit vû en paix, il n'a pas tâché de les remettre en ſon obeïſſance, à cauſe du Roy de Suede ſon voiſin, qui ne demande que l'occaſion d'eſtre leur protecteur. Neantmoins ſon

ſon intereſt demeure toûjours fondé ſur leſdites villes, & d'autant plus que pour s'éloigner de la reconnoiſſance qu'ils doivent au Roy, ils ſe ſont appuyez des autres Provinces & des puiſſances eſtrangeres.

Ces deux villes veulent ſoûtenir leur franchiſe, parce qu'elles ont acheté leur liberté par les grandes ſommes qu'elles ont fournies au predeceſſeur du Roy de Dannemark, particulierement en 1627, lors qu'il entreprenoit la guerre contre l'Empereur Ferdinand II, avec une armée de 40000 combattans, qui fut defaite par le Comte de Tilly, general de l'armée de l'Empereur, & par le Marquis de Spinola Lieutenant de l'armée Eſpagnolle. Mais lors que le Roy de Dannemark fit cette promeſſe, il s'obligea de ratifier au retour de ſon expedition contre l'Empereur, ce qu'il n'a pas accomply, il dit que la tranſaction n'eſtant pas faite, n'abolit pas ſes anciens droits.

INTERETS

Du Roy de Dannemark ſur la Gothie.

CEtte Province eſt eſtimée des meilleures & des plus fertiles de toutes les autres de ce climat ; elle fut conſervée opiniatre-

F 6 ment

ment contre les Suedois quand on divisa les deux Couronnes par deux raisons principales, l'une est l'assurance du Dannemark, & l'autre son utilité.

Il a falu de necessité que les Danois ayent conservé la Gothie, tant par droit de bienseance, comme proches voisins, que par la necessité de conserver le passage du Sund, qui ne pourroit pas estre asseuré, s'il ne tenoit les deux costez, qui sont la Gothie & la Iutland; tous les vaisseaux marchands & de guerre doivent sortir par ce passage, sans pouvoir avoir d'autres issuës que celle que leur permet le Roy de Dannemark, & pour se le mieux conserver, il y a fait construire deux forteresses, Elzenor, & Elzimbourg. L'interest de l'utilité, c'est que ce passage du Sund est le plus grand revenu que puisse recevoir le Roy de Dannemark, puisque cette ferme luy vaut tous les ans sept millions d'or: De plus, ce passage luy acquiert une jurisdiction sur toute la mer Baltique, dont il defend l'entrée & la sortie aux Suedois, aux Livoniens, & à ceux de Dantzic, des deux Prusses, de la Pomeranie & de Meklebourg.

IN-

INTERETS
Du Pape ſur la Hongrie.

IL faut ſçavoir la maxime politique des Papes qui ne cherchent qu'à bailler des Principautés, à la charge de les conqueſter: dont ils donnent en ſuite l'inveſtiture aux conquerans, s'attribuans par ce moyen des droits temporels ſur les Royaumes. Paul troiſiéme en a fait un illuſtre exemple.

Les Rois de Maroc & de Thunis s'eſtant convertis à la Foy Catholique, & ayant eſté à Rome prier ſa Sainteté qu'il luy plût leur donner rang entre les Rois Chreſtiens, ſelon la dignité & la grandeur de leurs Eſtats: apres qu'ils furent catechiſez & baptiſez, le Pape leur demanda tribut de leurs Royaumes pour les avoir fait Chreſtiens, & voulut meſme exiger de grandes impoſitions de leurs Eſtats, afin d'entretenir, ce diſoit-il, grand nombre d'Eccleſiaſtiques & de Religieux qu'il vouloit eſtablir dans leurs Royaumes; les charges que le Pape leur demandoit, eſtoient de ſix cens mil eſcus payables pour une fois, deux cens mil eſcus pour l'entretien deſdits Eccleſiaſtiques, & par chaque année cent mil eſcus de tribut, & cinquante mil aux Religieux. Les Rois eſtant de

de retour dans leurs païs d'Afrique, quitterent la Religion Catholique, que cette tirannie leur avoit fait haïr.

Ce Pape Paul troisiéme fit aussi la mesme chose à deux Rois des Indes.

Le Pape Innocent septiéme envoya une Couronne à Vladislaus, qui se trouvoit seul de la race des Rois de Hongrie ; quoy qu'il eust fait ses vœux de Moine, il la prit au lieu de la Monacale, il fut dispensé de ses vœux, à la charge que son Royaume dependroit de l'Eglise, avec le tribut de trente mil escus par an, & que quand le Pape luy demanderoit du secours, il luy envoyeroit ou gens ou argent, pour la quantité de mil hommes entretenus.

Le Roy de Pologne Vveillac s'estant aussi fait auparavant Religieux & Prestre, prit la Couronne Royale, & s'obligea au tribut annuel que les Rois ses successeurs ont diminué, pour n'avoir pas dequoy se defendre contre les Moscovites, les Turcs & les Tartares. Ce Roy introduisoit aussi-bien que celuy de Hongrie la façon de se raser la teste à la maniere des Moines, en memoire de ce qu'ils estoient secularisés par le Pape, de même que les Hongres, mais l'un se rase sur le devant de la teste, & l'autre sur le derriere, pour marque de l'exemption Monacale.

Le

Le Roy d'Arragon, Alfonſe troiſiéme, eſtoit de meſme Religieux & Preſtre, lors que les autres de la race Royale decederent. Le Pape Clement cinquiéme, ſous pretexte de l'obliger, le fit ſortir du Convent, le ſecularisa, & luy fit prendre la Couronne du Royaume d'Arragon, à la charge qu'il releveroit du Saint Siege, & qu'il luy payeroit trente mil eſcus de tribut tous les ans.

Le ſemblable eſt arrivé en la maiſon de Caſtille, mais avec plus d'animoſité. Loüis IX, appellé le Saint, fils de Loüis huitiéme, & de Blanche de Caſtille, pourſuivit ſes droits en la ſucceſſion maternelle, à cauſe de Blanche qui en eſtoit l'unique & legitime heritiere; mais le Pape Nicolas cinquiéme pour ſe faire des vaſſaux & pour gagner des tributs, fit tirer du Convent de Montferrat un baſtard de la maiſon, Religieux & Preſtre, & l'inveſtit du Royaume, à la charge qu'il ſeroit tributaire de l'Egliſe, & ainſi le Pape y a fondé ſes droits.

Ces ſortes d'interets ſont pourtant bien pluſtoſt fondés ſur d'injuſtes pretentions, & ſur une uſurpation tirannique, que ſur aucun droit naturel.

IN-

INTERETS
Du Pape ſur Naples & Sicile.

LEs Papes voyant que les Normans qui eſtoient chaſſés de France par leur Pere Robert, avoient fait de grandes conqueſtes en Italie, les declarerent Rois de Naples & de Sicile, à la charge de luy payer tribut pour l'inveſtiture de ces deux Eſtats. Le Pape Alexandre ſecond voulant joüir d'un plus grand tribut, que luy promettoit l'Empereur Henry quatriéme, luy fit eſpouſer l'heritiere de Robert, & luy donna un mandement qui le declaroit ſouverain de ces terres, & Roy des deux Siciles. Le Pape *Liberius* eſtant allé à l'armée pour exciter ſes ſoldats à combattre les Normans, fut pris priſonnier & gardé, quoy qu'avec beaucoup d'honneur. Il fut renvoyé ſain & ſauf à Rome, mais il ne laiſſa pas pour cela de pourſuivre ſes interets afin de donner une partie de ces terres à ſes neveux.

Le Pape Clement quatriéme, ennuyé des Allemans, & voulant avoir un plus grand tribut, appella en Italie Charles Duc d'Anjou frere de ſaint Loüis, qu'il inveſtit & couronna Roy des deux Siciles. Ce changement produiſit le combat ſanglant des Allemans

mans & des François ; ceux-cy furent enfin victorieux par le ſtratageme du Seigneur Guiſcon Comte de Lanzac, qui s'expoſa à la teſte de l'armée pour le Roy ; Conradin fuyant ſur le bord de la mer pour paſſer en Sicile, fut reconnu par ſon anneau qu'il engagea faute d'argent; Charles d'Anjou ayant demandé au Pape Nicolas ce qu'il devoit faire de leur ennemy vaincu ; le Pape luy repondit, *vita Caroli*, *mors Conradini*, & *mors Conradini*, *vita Caroli* : cette reſponſe fut cauſe que Conradin fils de l'Empereur Conrad avec ſon couſin Henry de Bavieres & le Comte de Mansfeld eurent la teſte tranchée. Les Papes ont appellé en ſuite l'Arragonois ſous les tributs ordinaires qu'ils en exigent annuellement : cette ſucceſſion eſt tombée à l'Eſpagnol qui en paye tous les ans le tribut le jour de ſaint Pierre ſaint Paul 28 Iuin, qui conſiſte en une haquenée blanche & trente mil ducats.

INTERETS

Du Pape ſur l'Angleterre.

APres les troubles ſurvenus en Angleterre pour l'établiſſement du Roy Iean, le Pape qui pretendoit l'avoir merveilleuſement ſecouru, quoy qu'il ne l'euſt fait

fait que par belles exhortations de defendre la Religion Catholique, ne laissa pas d'en obtenir un grand tribut. Toutes les maisons tant des villes que des bourgades d'Angleterre luy devoient payer un sol par an, & par devotion particuliere envers le Pape dix mil escus tous les ans, & pour renfort du mesme interest apres que Iean Roy d'Angleterre eut tué Arthus Duc de Bretagne son Neveu, se voyant pressé du Roy de France qui poursuivoit la vengeance de ce meurtre, il recourut au Pape, auquel il obligea derechef tout son Royaume, luy promettant de luy fournir tous les ans la somme de quatre mil livres d'or marc sterlin, rendant son Royaume perpetuellement tributaire à l'Eglise. Le Pape par ses excommunications a chassé les François d'Agleterre, & en a receu le tribut jusques à Clement VII, qui donna occasion au Roy Henry VIII de se revolter, de faire un schisme & de se separer de l'EgliseRomaine: ce qui subsiste presentement,& ne destuit pas les interets des Papes.

INTERETS
Du Pape sur la Toscane.

LEs Papes ont pretendu sur la Toscane, parce qu'ils luy ont donné autrefois des

des Gouverneurs, comme Charles d'Anjou Senateur de Rome. Le Pape Benoist neuviéme qui en vouloit diminuër l'autorité pour se rendre souverain du Païs, le priva de la dignité Senatoriale & de l'autorité qu'il avoit à Rome, & mit un Legat à Florence, qui fut enfin chassé par le peuple. Le Roy de Naples fit cette reconciliation, mais apres s'estre soûmis à son autorité ils en secoüerent le joug, & formerent une Republique qui estoit composée de deux factions, des Guelfes qui tenoient le party du Pape, & des Gibelins qui tenoient celuy de l'Empereur. Les excommunications firent valoir le party des Guelfes, d'où les Papes s'attribuerent l'autorité & la souveraineté sur les Florentins. Ceux-cy s'en voyant mal-traités s'appuyerent de la France, & prirent pour leurs armoiries une fleur de lys avec deux petits rayons aux costez, & ce vers :

Florida florenti floret Florentia flore.

Apres qu'ils eurent receu beaucoup de faveurs de Charles VIII Roy de France, & particulierement contre la Republique de Pise qui estoit alors puissante, ils accrurent leur affection envers les François. Ils se maintinrent en Republique sous un Gonfanonier ou Chef de ville, mais tousiours tumultueusement par la faction des blancs & des noirs.

Leon

Leon de Medicis estant parvenu jeune à la Papauté, voulut se servir des richesses de l'Eglise, & de l'assistance de l'Empereur Charles V, pour ruïner cette Republique, & en attribuer la souveraineté à un sien neveu, Laurent de Medicis. Pour cet effet, prevoyant la necessité d'avoir beaucoup d'argent, il publia ses Indulgences qui firent soulever Martin Luther & d'autres docteurs Allemans qui en reconnurent l'abus, & qui dirent que la publication de ces Indulgences n'estoit que pour avoir dequoy agrandir sa maison, & pour satisfaire la Signora Magdalena Sorena de laquelle il avoit deux filles. La verité est que quand elle demandoit au Pape quelques biens pour les enfans qu'elle avoit de luy, il luy disoit qu'elle trouvast quelques biais pour en attraper, c'est pourquoy elle trouva cette invention des Indulgences.

La Bulle qu'il publia que les Cardinaux qui éliroient un Pape diviseroient entr'eux tous les benefices qu'auroit celuy qui seroit éleu, fut cause que son neveu qui avoit les Benefices des Cardinaux qu'on avoit fait perdre pour estre suspects de la faction Françoise, dont il y en avoit quinze au Chasteau Saint-Ange, & douze autres avoient esté empoisonnez, fut eslu Pape, afin que les Ele-

Electeurs eussent les benefices promis par la Bulle. Ce neveu qui fut nommé Clement, voyant que cette Republique trahissoit la famille des Medicis, à cause des meurtres que l'armée Espagnolle avoit fait de leur noblesse, maria son neveu Laurent de Medicis à une bastarde de la maison de l'Empereur Charles V. à cause de quoy il fut declaré Duc de Florence, dont les descendans gouvernent encor aujourd'huy.

Le Duc de Florence fait toûjours profession de marchand trafiquant, & tient pour cet effet son esquadre de six galeres, & une galeace pour caravane d'esté, & cinq gallions pour la caravane d'hyver, qui va toûjours pirater sur les costes d'Afrique, le Duc trafique aussi des soyes & des pierreries dont il est en suite le dispensateur : il fait marquer en sa presence & dans son palais les draps de laine & de soye qui sont de la fabrique de Florence, de Sienne & de Pize, & fait quantité d'autres choses qu'on ne sçauroit prendre dans un Prince que pour des bassesses.

Le Pape pretend encor quelque autorité sur ce Duché par un autre motif, sçavoir par le titre de grand Duc de Toscane, que le Pape Pie V. dõna à Cosme dans une couronne avec cette inscription autour, *ob eximiam*

erga

erga religionem & justitiæ observantiam magnus Dux Hetruriæ cognominatur.

L'Empereur a fait opposition à ces interets du Pape : premierement, parce que ce n'est pas à des sujets de se donner à un autre, & que le Pape mesme ne peut rien conferer *cum præjudicio tertii*, & que le fondement de cette Principauté en la maison de Medicis n'a esté que par la force & l'alliance de l'Empereur Charles V, qui ne peuvent déroger aux droits du saint Empire.

Le Duc de Savoye s'est aussi opposé à ce titre de grand Duc, & a fait adjoûter en la Chambre Apostolique, *sine præjudicio Serenissimi Sabaudiæ Ducis*, parce que c'est le plus grand & le plus ancien entre tous les Princes Chrestiens, & qui obtient les premieres places dans les seances apres les Rois. Le Pape neantmoins par l'adherance & la ligue de tous les Princes d'Italie, dont il s'est declaré le chef, pretend que pour les raisons susdites la Toscane est reversible au domaine Ecclesiastique.

INTERETS

Du Pape sur Carara & Massa.

LE Pape Innocent VIII establit son neveu Duc de Carara & Prince de Massa ou

ou de Masseran, l'an 1492, par l'achapt qu'il fit de ces terres, & par la mort de ceux qui en possedoient une partie : par consequent comme terres qui dependent des Papes & de leurs Neveux, elles sont reversibles à l'Eglise, & de necessité elles doivent reconnoistre le Saint Siege.

INTERETS
Du Pape sur Mirandola.

LEs Princes de la Mirande ou *Mirandola* descendent du Pape Pie second, qui en institua ses Neveux Seigneurs. Le Pape Iules second, fit tous ses efforts pour les deposseder, il alla mesme en personne au chœur de l'hyver y mettre le siege avec une telle animosité qu'il donna trois assauts à la ville, se servant des fossez qui estoient tout glacez ; il usa mesme de grandes cruautez contre les François qui defendoient le droit de ce Prince,& qui le mirent enfin dans ses Estats, où il s'est maintenu jusques à present.

IN-

INTERETS

Du Pape ſur d'autres Seigneurs d'Italie.

LEs Ducs & Princes des Vrſins ont des principautez en Italie, mais comme ils les ont obtenuës de quelques Papes, & qu'ils n'ont pû reſtablir leur ſouveraineté, ils ſont contraints de ſe joindre à l'Eſpagnol, pour eſtre protegez contre le Pape en cas d'oppreſſion.

Les Colonois viennent de meſme du Pape Martin quatriéme, dont ils ont eu la principauté *d'Agnani* & *d'Aquila*, & d'autres terres. La maxime d'Eſtat qu'il faut ſe joindre au plus fort ennemy de celuy qui nous veut deſtruire leur ayant fait redouter la puiſſance des Papes, ils ſe ſont attachez à l'Empereur Charles V. contre le Pape Clement ſeptiéme, qu'ils firent priſonnier par deux fois, ils ont taché de diminuër par toutes ſortes de moyens l'autorité Papale qui leur eſt ſuſpecte. Le Roy d'Eſpagne a declaré depuis cent trente ans l'aiſné de cette famille, qu'ils appellent la *Caſa Colonna*, Viceroy d'Arragon. Ces differens ont eſté cauſe que tous les ans à la grande benediction Papale, qui eſt une des plus notables ceremonies

nies de Rome, le Pape a accouſtumé de prononcer hautement ſur la grande place de ſaint Pierre, qu'il excommunie les Colonois pour avoir adheré à ſes ennemis, & puis ſur la fin, à l'interceſſion d'un Cardinal qui parle pour eux, il les abſout & les reconcilie à noſtre mere Sainte Egliſe.

Le Pape pretend auſſi que le Royaume de Naples doit retourner au domaine de ſaint Pierre, les heritiers maſles d'Eſpagne venant à manquer : & c'eſt ſur ce fondement que les Eſpagnols qui n'eſpargnent aucune fineſſe pour la reüſſite de leurs deſſeins, ont exercé tant de cruautez dans les derniers mouvemens de cet Eſtat, où ils ont envelopé tous ceux qu'ils ont jugé du party du Pape, au cas que leur Prince & leur Infant mourût.

INTERETS

Du Duc de Savoye ſur le Montferrat.

LE Marquis de Montferrat de la maiſon des Paleologues, Empereurs d'Orient, laiſſa une ſeule fille heritiere de ſes Eſtats. Emanuël Paleologue pere de Frederic, ayant eſté une fois reduit à l'extremité par le Duc de Milan Philippe Galeas, le Duc de Savoye

G prit

prit ſa protection, & apres pluſieurs batailles il le remit en poſſeſſion de ſes Eſtats : enſuite les Gennois luy firent la guerre, & ſe voyant reduit au point de ne ſe pouvoir deffendre ny reſiſter à ſes ennemis, il ſe jetta entre les bras du Duc de Savoye, qui le ſecourut ſous la promeſſe & obligation paſſée ſolemnellement qu'en reconnoiſſance des aſſiſtances receuës du Duc de Savoye, il obligeoit ſon Marquiſat de relever de luy, & de luy payer ſeize mil ducats de tribut, outre que le contract porte que cas avenant que la maiſon manquaſt d'heritiers maſles de la maiſon des Paleologues, le Marquiſat appartiendroit au Duc de Savoye par devolution proteſtée de gratitude.

L'Empeurer Charles V allant en Italie & recevant foy & hommage de Marie heritiere de Frederic, fit ſemblant d'en eſtre amoureux, & la maria avec Frederic de Gonzagues Comte de Mantouë, qui de Comte fut fait Marquis, & de Marquis Duc. Sur la plainte que le Duc de Savoye fit à l'Empereur à cauſe que le Marquiſat de Monferrat luy eſtoit affecté, ainſi qu'il a eſté dit, Charles V ordonna que puis qu'il ne pouvoit donner le bien qui appartenoit au Duc de Savoye ſuivant les termes de la oy, *cum alterius jactura & detrimento*,

par

par forme de ſatisfaction, le tribut impoſé ſur le Montferrat continuëroit de ſeize mil eſcus: à quoy neantmoins le Duc de Mantouë n'a pas voulu conſentir, parce que les Ducs de Mantouë & de Montferrat ſe voyans appuyez de l'Eſpagnol qui ſe deffie de la puiſſance du Duc de Savoye, on dit que *par in parem non habet imperium*, & qu'étant Ducs ils ne doivent aucun droit à quelque Duc que ce fuſt: ce qui a eſté cauſe des troubles d'Italie, parce que comme l'Eſpagne appuyoit le Mantoüan, la France appuyoit auſſi le Duc de Savoye. Ces puiſſances ont long-temps entretenu cette guerre pour deux raiſons politiques. La premiere, pour ſe rendre neceſſaires aux Princes qui ſont impuiſſans de ſe deffendre d'un autre, aux deſpens deſquels ils aguerriſſent leur milice. L'autre raiſon eſt, afin qu'ils nouriſſent la paix dans leurs Eſtats en jettant les mauvaiſes humeurs du corps public dans les Provinces, parce que ne point entretenir la guerre dehors, c'eſt donner lieu à celles de dedans.

Partant le Duc de Savoye demeurera bien fondé dans ſes interets ſur le Montferrat, & pour cet effet on luy en a deſia relaſché de bonnes villes qui ſont *Trino* & *Alexandria*, qui ſont comme les gages de ſon intereſt.

G 2 IN-

INTERETS

Du Duc de Savoye ſur Milan.

CHarles Emanuël Duc de Savoye épouſa en l'an 1561. l'Infante Catherine d'Eſpagne, fille de Philippe ſecond: par le contract de mariage, il fut dit que le Duché de Milan viendroit au Duc de Savoye, afin que joignant le Piedmont avec le Milanois il priſt le nom & la qualité de Roy des Lombards. La fineſſe Eſpagnolle ſe ſervit là de ſa politique. Le Roy voyant que le Duc de Savoye eſtoit courageux, & qu'il avoit l'ambition d'accroiſtre ſa domination, il jugea que ſi le Duché de Milan eſtoit aliené, il ne pourroit faire paſſer ſes armées d'Italie en Flandre, ny bien conſerver ſa puiſſance dans l'Italie & les Iſles adjacentes ; c'eſt pourquoy il pria ſon gendre le Duc de Savoye, de luy envoyer ſes deux fils aiſnez, pour apprendre les mœurs des Eſpagnols, & pour ſe façonner en la Cour avec ſon fils unique, qui eſtoit valetudinaire ; l'aiſné de ces deux jeunes Princes entrant un jour en la chambre du Roy apres avoir ſalüé ſa Majeſté, repouſſa rudement le Duc de Lerme ſon favory, parce qu'il eſtoit aſſis aupres du Roy, & en le pouſſant il luy dit que ce lieu & cette ſeance ne luy

ne luy appartenoient point quand les Princes du sang s'y rencontroient : en ressentiment de ce mauvais traittement, ce favory envoya porter un present de deux paires de gãds parfumez aux deux Princes de Savoye qu'il avoit fait empoisonner ; l'aisné en mourut, & le second eschapa, quoy qu'avec de grandes incommodités & entre autres avec une courte haleine qui ne l'a pas laissé vivre long-temps. Par cette mort de l'aisné auquel ce Duché estoit affecté, le Roy d'Espagne s'est cru dispensé de sa foy & de l'obligation inserée dans le contract de mariage du Duc de Savoye & de sa fille, & quoy que le Duc de Savoye remontrast qu'il y avoit lieu de representation, neanmoins l'Espagnol a interpreté la loy en sa faveur, & a manqué de foy au Duc de Savoye, qui demeure bien fondé en ses pretentions de Milan.

Pour les faire valoir le Roy Henry le Grand avoit accordé avec le Duc de Savoye qu'en luy remettant ses interets avec le Milanois, il s'obligeoit de les conquester, & de luy eschanger en suite avec des terres qu'avoit le Duc de Savoye deça les monts, qui estoit le Duché de Genevois, la Principauté de Nice, le Comté de Foussigny & une partie de la Savoye jusques aux Alpes, afin que le Roy de France fust le maistre depuis les Al-

pes jusques aux Pyrenées. Dans toutes les apparences ce traitté auroit esté executé si la mort ne l'eust prevenu l'an 1610. par le coup de couteau que luy bailla Ravaillac.

Cela n'empesche pas que l'interest du Duc de Savoye ne subsiste toûjours.

INTERETS

Du Duc de Savoye sur le Royaume de Cypre.

LOuïs Duc de Savoye troisiéme du nom, épousa Charlotte veuve de Iean Roy de Portugal, fille de Iean fils de Ianus Paleologue Empereur d'Orient. Celuy-cy donna en mariage à sa fille Charlotte le Royaume de Cypre. Le Duc de Savoye fut couronné Roy de Cypre en presence de Iean de Lusignan, Roy de Cypre, son beau-pere. Celuy-cy avoit eu un fils auparavant son mariage nommé Iacques, d'un esprit si éveillé que pour en éviter les mauvaises suites, il le fit Ecclesiastique & peu apres Archevesque de Nicosie; mais pendant que le Duc de Savoye conduisit sa femme en Piedmont & en Savoye pour luy faire voir ses Estats, il empoisonna son pere, jetta le froc aux orties & se declara Roy de Cypre : pour s'appuyer il fit

il fit alliance avec les Venitiens, épousant Catherine, fille de *Marco Cornaro*, qui fut adoptée par le Senat.

Aussi-tost que le Duc de Savoye eut appris ce changement dans son Royaume, il leva une puissante armée navalle dont il attaqua l'Isle de Cypre. Apres s'en estre rendu le Maistre, Iacques s'en alla trouver le Sultan d'Egypte, auquel il proposa s'il recouvroit le Royaume de Cypre par sa faveur, de le luy rendre tributaire de cinquante mil escus par an. Sur cette esperance, le Sultan vint attaquer l'Isle de Cypre avec une puissante armée, & apres quatre années de guerre il se rendit maistre de toute l'Isle. Iacques s'étant rétably fut empoisonné peu de temps apres, laissant un fils nommé aussi Iacques de sa femme *Cornaro*, qui ne survescut que de six mois à son pere. Les Venitiens heritiers de l'enfant adopté par le Senat, se rendirent les maistres de l'Isle, disant qu'ils representoient la personne de Iacques. Le Sultan d'Egypte leur demanda le tribut auquel Iacques le bâtard & le Roy susdit s'estoit obligé envers luy. Les Venitiens y resisterent, disant qu'ils estoiẽt Souverains, & qu'ils n'estoient pas tenus de la faute de Iacques le pere, qui pour expier le defaut de sa naissance & pour autoriser son invasion, s'estoit

G 4 sou-

soumis à ce tribut. Le Sultan leur répondit qu'ils ne pouvoient pas avoir plus de droit qu'en avoient eu ceux qui le leur avoient transmis, & leur fit incontinent la guerre. Peu apres son commencement le Sultan fut deffait par le grand Seigneur Soliman, l'an 1514, qui occupa toute l'Egypte & toute sa domination. Les Venitiens qui devoient le mesme tribut pour Cypre que celuy qu'avoit promis Iacques, ne le voulurent pas payer au Turc, c'est pourquoy celuy-cy leur osta Cypre, & sept Isles qu'ils avoient dans l'Archipel.

Le Duc de Savoye pretend tousiours que l'iniquité de Iacques frere bâtard de sa femme, ne doit pas prejudicier à ses droits, & par consequent il demeure bien fondé en interets sur ce Royaume : & mesme il en prend la qualité d'Altesse Royalle, & porte la Couronne cloze.

INTERETS

Du Duc de Savoye sur Geneve.

ON a long-temps contesté qui devoit estre le Seigneur de Geneve, ou le Comte, ou l'Evesque, qui se sont reciproquement chassez l'un l'autre de la ville ; le Comte qui estoit en possession en fut troublé

blé par un Evesque favory de l'Empereur Loüis de Bavieres, & parent de sa femme, qui eut assez de force pour chasser le Comte; Celuy-cy implora le secours du Duc de Savoye qui le remit en ses Estats.

Cette dispute ayant esté agitée en la Chambre Imperialle de Spire, la Seigneurie de Geneve fut adjugée à l'Evesque ; le Comte qui ne voulut pas acquiescer à ce jugemẽt, remit ses droits au Duc de Savoye qui s'en rendit le maître. Charles quatriéme Empereur venant en Italie, passa par Chamberry, où il fut regallé magnifiquement, en reconnoissance de quoy, il proclama le Duc de Savoye Duc & Prince de Geneve & de Genevois, & confirma la Souveraineté de toutes les terres de Savoye, par une Bulle particuliere, sauf la reconnoissance Imperialle, & le declara Vicaire general & Perpetuel du S. Empire en Allemagne. En vertu de ce titre Imperial, les monnoyes de Geneve furent toutes marquées aux armes du Duc de Savoye: & en l'Eglise de S. Pierre de Geneve, l'on voit des tombeaux des Princes de Savoye qui y sont enterrés; ceux-cy en ont joüy paisiblement jusques en l'an 1532, que Calvin commença à prescher sa reformation à Geneve; car apres avoir presenté ses Institutions Chrestiennes à François premier, ce Prince

G 5 les

les agrea, & en consequence permit à la France le libre exercice de cette reformation, se declarant protecteur de ceux de Geneve contre leur Souverain, qui estoit le Duc de Savoye. La maxime d'Estat l'obligeoit de diminuer les forces d'un Prince voisin, & de distraire de son obeïssance les Provinces voisines de son Royaume.

Le Duc de Savoye ne laisse pas d'y conserver ses pretentions, qu'il a tasché plusieurs fois de faire valoir, & ausquelles il ne manquera pas quand il pourra.

INTERETS

Du Duc de Savoye sur le Valley.

CE Païs de Valley tire son nom des vallées des Alpes où il est situé : il estoit autrefois soumis au Duc de Savoye, mais depuis la revolte des Suisses contre la maison d'Autriche, & les guerres par lesquelles ils ont repoussé Frederic & Maximilian, les Grisons, qu'on appelle la Ligue Grise, se sont joints avec les Suisses, & en suite les Valleysiens, qu'on appelle la Ligue Basse, ou de Valley, ont fait la mesme chose, & prenant le pretexte de Religion, ils se sont soustraits de la puissance du Duc de Savoye.

Le Duc de Savoye a subjugué par force quel-

quelques vallées & quelques jurifdictions qui font aujourd'huy fous fon obeïffance, & par maxime d'Eftat il retient en fa Cour l'Evefque de Sion, qui eft la plus grande jurifdiction des Valleyfiens, pour montrer qu'il conferve toûjours chez foy l'autorité Ecclefiaftique du païs comme de fes fujets naturels : il en a fait autant de l'Evefque & du Chapitre de S. Pierre de Geneve, qu'il loge en la ville de Nifey en Genevois, à l'imitation du Pape, qui tient en fa Cour les Patriarches de Conftantinople, d'Antioche, de Ierufalem & d'Alexandrie, quoy qu'il y ait au mont de Sion, proche de Ierufalem, un Cordelier qui reprefente le Patriarche de Ierufalem, mais en fort petit credit entre les Catholiques Romains : le Grand Patriarche eft reconnu de toutes les autres nations, qui eft autorifé par le Roy de Sicile, qui eft le Roy d'Efpagne.

INTERETS
Du Duc de Savoye fur l'Achaïe & la Morée.

AMedée Duc de Savoye époufa la fille d'Emanuël Paleologue Empereur d'Orient, lequel eut l'Achaïe & la Morée pour dot de fa femme fille de l'Empereur ; il

G 6 con-

conquesta encor d'autres Isles dans l'Archipel, sçavoir Metelin & Chio. Ayant trois fils, il ordonna que le second seroit Roy d'Achaïe, il y fut Couronné, & regna quelques années, jusques à ce qu'entreprenant la guerre contre la Macedoine pour estendre ses limites, ceux qu'il attaquoit estant secourus des Epirotes & des Albaniens, le desfirent dans un combat où il fut tué.

L'Empereur de Trebisonde faisant la guerre contre celuy de Constantinople, appella le Turc à son secours, par le moyen duquel il prevalut, il ruïna presque toute la Grece pour se faire établir Empereur d'un Estat tout ruïné, se chargea de la haine mortelle de ses sujets. Les successeurs de ces deux Princes ont appellé les Ducs ce Savoye pour y continüer leur domination & maintenir leurs Estats, ce qui donne lieu au manifeste interest, verifié par les ligues faites par les Princes Chrestiens, pour le recouvrement de ces terres, qui ont toûjours reconnu les Ducs de Savoye dans cette qualité.

IN-

INTERETS
Du Duc de Lorraine ſur diverſes Provinces.

L'Auſtraſie tira ſon nom d'Auſtraſius Roy de tout ce païs, d'une partie de l'Alſace, du Haynaut, de Luxembourg, de Brabant, du Liege, de Cleves, de Iuliers, de Treves & de Cologne. Mets eſtoit la capitale de tous ces païs; par ſa mort ſans hoirs maſles, ſon Royaume demeura à Chilperic fils de Meroüée, auquel il avoit donné ſa fille, l'an 500. Loüis le Debonnaire, fils de Charles Magne, diviſa ſes Eſtats à ſes trois fils, dont l'aiſné Loüis eut l'Empire d'Allemagne, l'Italie & l'Auſtraſie: le ſecond Charles eut la Baviere, la Hongrie, la Sileſie & la Boheme, avec les Provinces adjacentes: & le troiſiéme eut la France, avec la Gaule Belgique: Charles le Chauve Roy de France, herita de ſon frere puiſné, & ne laiſſa que ſon fils, appellé Loüis d'Outremer, & deux bâtards, qui eſtoient Loüis & Carloman, qui furent tous deux Rois, ils gouvernerent l'Eſtat pendant la minorité de Loüis.

Il faut icy remarquer, qu'en la premiere & ſeconde race, les bâtards ſuccedoient, à cauſe de la pluralité des femmes des Rois.

Lothaire

Lothaire fils de Charles le Chauve ayant eu pour sa succession paternelle le Royaume d'Austrasie, luy fit changer de nom, & luy donna à cause du sien celuy de *Lotharingia*, qui luy est demeuré depuis. A la fin de la seconde race, Charles fut gagné par l'Empereur Othon, contre Loüis le faineant, à qui la Lorraine estoit eschuë, & pour l'en recompenser, l'Empereur luy bailla la Lorraine en Souveraineté: ce qui le rendit odieux d'avoir receu des recompenses de l'ennemy de la France.

Quand Hugues Capet Maire du Palais vit que Loüis perseveroit en sa faineantise, il l'enferma dans un cloître, & nonobstant l'assemblée des Estats de France pour élire un Roy, Charles son frere Duc de Lorraine vint avec une puissante armée que l'Empereur luy avoit dõnée pour forcer les Estats à le reconnoistre successeur de son frere ; la bataille fut donnée prés de Laon en l'an *986*. dont Charles eut la Victoire, ce qui le rendit si superbe, qu'il n'eut presque plus de soin de ses affaires. Hugues Capet qui avoit esté Maire du Palais, & Chef de cette armée, ramassa de nouvelles forces & vint recommencer la bataille à l'impourvû, en laquelle il deffit l'armée Imperialle, & prit prisonnier Charles, qui fut conduit dans une tour d'Orleans, où il mourut.

Les

Les Ducs de Lorraine d'aujourd'huy pretendent leur interest de succession, sur ce que ledit Charles prisonnier eut des enfans, desquels ceux de la race de Godefroy de Boüillon sont provenus, de la maison de Vaudemont & de Lorraine; ils ont fait imprimer cette suite de Princes forgée à leur fantaisie, pour prendre droit & s'appuyer de quelque interest sur la Couronne de France, que leur ambition a souvent devorée. Mais il faut remarquer que Hugues Capet ayant esté eslu Roy, n'a point voulu souffrir de compagnon ny de pretendant à laCouronne, & que Godefroy de Boüillon n'a esté Duc de Lorraine que par alliance, épousant la fille de Raoul Duc de Lorraine, & en fut confirmé Duc, apres avoir retranché beaucoup de Provinces qui dependoient de la Lorraine, qui ne comprenoit alors que ce que l'on voit aujourd'huy avec le Liege seulement, les autres parties furent données par l'Empereur Othon à d'autres Seigneurs.

Il faut aussi remarquer la diminution de la Lorraine, lors que Godefroy de Boüillon fut declaré chef de l'armée Chrestienne, pour le recouvrement de la Terre-Sainte, car il en vendit à ses propres sujets les principales villes, dautant que pour avoir l'argent necessaire à la dépense qu'il luy faloit faire, il mit

mit prix au païs du Liege, & comme il n'en trouvoit pas beaucoup, ses propres sujets se racheterent de luy pour la somme de cent cinquante mil escus; ceux de Mets donnerent pour eux plus que l'on n'en offroit d'ailleurs cent mil escus, la ville de Thoul donna aussi cinquante mil escus, & Verdun trente mil escus.

Ces villes sont demeurées libres en forme de Republique depuis l'année 1092, jusques en l'an 1551.

Sur quoy l'on doit remarquer l'interest de Mets & de ces autres villes sur la France, qui les detient sous le nom de païs de pretention, d'autant que ce n'est pas une acquisition faite par droit de guerre, de donation, d'élection, ou de succession, mais par une pure tyrannie fondée sur la trahison, comme il a esté dit cy-dessus.

L'Empereur Charles V. gagna la bataille contre le Duc Frederic de Saxe, & l'ayant fait prisonnier, luy fit perdre la qualité qu'il avoit de premier Electeur, qui fut transferée au cadet de la maison. On peut dire en passant, que le Duc de Vveymar se rendant depuis du party de France contre l'Empereur, esperoit de se remettre en la place de son ayeul, & de reprendre son degré & sa qualité. Cette armée triomphante fut menée au siege de

de Mets, où la batterie de l'armée Imperiale faisoit tomber les murailles plustost par le bruit que par l'effort du coup de canon mesme, nonobstant la rigueur de l'hyver le siege continuoit, où plus de dix-huit mil hommes perirent sans qu'on y pust conduire aucune munition de guerre ny de bouche à cause des grandes neiges.

Charles V. persistoit tousiours à forcer la ville nonobstant les sorties furieuses du Duc de Guise qui la deffendoit : celuy-cy prit en l'une d'icelles le Prince Mendoza general de la Cavelerie Espagnolle, il luy fit voir la ville toute minée ; de sorte que quand l'Empereur seroit au point de la prendre, elle seroit toute renversée par les mines. Les prisonniers estant relâchez, representerent cet estat de la ville à l'Empereur, qui s'opiniatra encor à la prendre ; mais il fut trompé par le stratagême du Duc de Guise, qui escrivit dans une lettre au Roy, qu'il n'avoit pas besoin de secours (qu'il ne destournast point ses forces qu'il employoit contre la Reyne Marie sœur de l'Empereur Charles V. qui prit Boulogne & d'autres villes importantes en Picardie) parce que l'Empereur avoit pointé son canon vers la porte de Nancy, qu'on pouvoit deffendre six mois, & que si l'Empereur les eust attaqué par la porte de Thoul, il en eust esté

esté bien plustost le maistre à cause de son peu de deffense. Cette lettre fut cousuë en la basque d'un paysan qui descendit avec des cordes par les murailles dans le fossé gelé: il fut incontinent arresté par les assiegeans, & la lettre ayant esté interceptée, fut communiquée au Conseil de l'Empereur, qui ordonna qu'on changeast incontinent de batterie & qu'on la transferast où la lettre designoit qu'il y auroit moins de resistance: mais apres avoir fait une large bréche, ceux qui s'avancerent à l'assaut, se precipiterent en des trappes où on les tuoit par des canardieres faites exprés. On s'efforça neanmoins de passer sur les corps morts entassez, l'Empereur passa ses troupes par la grande bréche qui y estoit, mais à mesure qu'ils y estoient, le Duc de Guise faisoit joüer des mines souterraines qui enleverent en l'air quantité de Cavaliers qui estoient proche de l'Empereur, & une piece de canon qui retomba pres de l'Empereur, & qui blessa son cheval au pied. L'Empereur reconnut bien qu'il s'estoit mespris pour n'avoir pas sceu interpreter une lettre, il leva le siege au commencement de l'année 1555: le froid estoit si grand qu'apres avoir défoncé les tonneaux, on cassoit le vin glacé pour le vendre à la livre.

Le

Le Duc de Guiſe en ſuite prit la ville de Toul & celle de Verdun, qu'il unit à la Couronne de France; ces trois villes qui eſtoient libres & qui ſont trois Eveſchez du Duché de Lorraine, ſont appellées le païs de pretention.

En France il y a quatre ſorte de païs, ſçavoir le païs de grace, le païs de conqueſte, le païs d'eſtats, & le païs de pretention. Le païs de grace contient la Champagne, la Brie, le Berry, l'Iſle de France, la Picardie, la Beauſſe, le Gaſtinois, la Touraine, & l'Anjou, leſquelles de pure grace ſe ſont rangées aux Franconiens ou premiers François. Le païs de conqueſte comprend la Normandie, la Guyenne & le Poitou, qui ont eſté conqueſtées ſur les Anglois, & qui à cauſe de cela ſont plus mal-traittées que les autres. Les païs d'Eſtats ſont les Provinces qui ſe ſont renduës aux Rois de France ſous condition de conſerver leurs privileges. En effet, le Roy ne peut exiger d'eux que ce qui ſera accordé par les Eſtats de la Province. Le quatriéme eſt celuy de pretention, Mets, Toul, Verdun. Voicy l'intereſt des Princes de Lorraine ſur diverſes Provinces qui ont appartenu aux Ducs de Lorraine. La ſucceſſion de Godefroy de Boüillon & de Baudoüin ſon frere Roy de Ieruſalem, fut conſervée

servée à leur neveu Gisolphe ; depuis elle a esté reünie par mariage aux Rois de Naples & de Sicile, Comtes de Provence, Ducs de Lorraine & de Bar. Charles Comte de Provence & Roy de Sicile donna la Lorraine à son fils René avec le Comté de Provence.

Ce René d'Anjou (les Rois de Naples s'appelloient tous Angevins, pour estre descendus de Charles d'Anjou frere de saint Louïs) n'eut qu'une fille, nommée Ioland, qu'il maria avec le Comte de Vaudemont, auquel il bailla la Lorraine pour dot : & d'autant que ce Prince estoit facile, le Roy Louïs XI. luy fit faire une donation de tout ce qu'il pouvoit disposer, sçavoir de la Provence, du Duché d'Anjou, du Barrois & de ses autres biens.

Ce Prince qui ne s'estoit jamais occupé qu'à la peinture & à figurer des grosses lettres avec des grotesques sur les bords, demeura six mois pour bien écrire, peindre & figurer la donation qu'il avoit fait à Louïs XI. qui se voit en la Chambre des Comtes à Paris. Crainte qu'il ne la revoquast, le Roy le fit demeurer à la Cour avec une pension considerable.

Sur ce procedé le Duc de Lorraine a toûjours pretendu interest, disant que telle donation estoit faite par un homme dépourvû d'esprit,

d'eſprit, de la ſimplicité duquel on avoit abuſé, luy faiſant preferer un Prince eſtranger à ſa propre fille mariée au Duc de Loraine. Le Roy Loüis XI. fit voir d'autres actes de ſemblable nature, qui ne laiſſoient pas d'eſtre ſuſpects; mais il promit au Duc de Loraine de luy bailler en recompenſe le Barrois en ſouveraineté, & une partie de l'Anjou. Neantmoins Charles VIII. ſon fils n'a point avoüé ce que ſon pere avoit fait, parce que c'eſt une regle generale en France que le Roy n'eſt point heritier de ſon pere ſe nommant heritier de la Couronne, il ne paye par les dettes que ſon predeceſſeur a contractées que quand il luy plaiſt; il ne tient jamais les conventions qui dérogent à la loy & à l'ordonnance eſtablie, qu'ils proteſtent en leur ſacre, de ne jamais permettent l'alienation des choſes qui ont eſté une fois unies à la Couronne.

Il y a encor une autre raiſon que le Roy de France allegue contre le Lorain, qui eſt que Charles d'Anjou deſcend de la lignée de Hugues Capet, en laquelle les filles ne ſuccedent jamais, tant qu'il y a des enfans maſles habiles à ſucceder: à quoy le Lorain répond que cette raiſon des François ne vaut qu'en France & non pas dehors, parce qu'il eſt conſtant que le Royaume de Naples a eu trois

trois Reines qui ont regné ſouverainement, & la derniere meſme a tranſmis par donation le Royaume de Naples à Alphonſe Roy d'Arragon, au préjudice de la lignée maſculine, en laquelle il y en avoit pluſieurs de France & d'Anjou de leurs familles habiles à ſucceder. Que la Provence eſtoit venuë à la France par le mariage d'Alphonſe fils de St. Loüis, qui épouſa l'heritiere de Berenger.

Ainſi que les interets du Duc ſubſiſtent toûjours, mais il n'a pû reſiſter au Roy de France, & n'en a pû retirer ſon domaine.

Le Duc de Toſcane Ferdinand de Medicis, biſayeul du Duc d'aujourd'huy, épouſa Loüiſe fille de Charles Duc de Lorraine: eſtant fondé ſur cet intereſt & ayant des forces en main, il ſe ſaiſit des Iſles d'Ieres proche de Marſeille, & y baſtit un port qui faiſoit tort à celuy de Marſeille, en ce qu'il empeſchoit que les vaiſſeaux de France ne paſſaſſent en Levant & en Italie, proteſtant qu'il avoit pris ces Iſles pour l'intereſt qu'il avoit ſur la Provence.

Par la paix de Vervins en 1598, le Duc de Toſcane promit que ſans préjudice des interets de la maiſon de Lorraine, de laquelle ſa femme eſtoit iſſuë, il les quiteroit, le rembourſant de la ſomme de quatre cent mil

eſcus.

escus. Le Roy Henry IV épousa la niece de Ferdinand fille de François de Medicis, & pour sa dot il n'eut autre chose que ces quatre cent mil escus qu'il devoit restituer. Il protesta pourtant qu'il traittoit sans préjudice des droits de Lorraine, vû qu'aux armoiries des Lorrains l'on y voyoit la grande croix d'or en champ d'azur, pour marque de l'interest que cette maison pretend sur la Provence, & par consequent sur les Siciles, dont les Rois estoient aussi Rois de Ierusalem.

INTERETS

Des Venitiens sur le Frioul.

LEs Venitiens préterent de grandes sommes d'argent aux Empereurs Maximilian, Charles IV, & Frederic III : ils eurent pour asseurance de leur dette, l'hypoteque sur la Marche Trevisane, sur le Frioul & sur quelques terres proches de leur Seigneurie. Le retardement du payement fit qu'ils se saisirent des terres que ces Empereurs leur avoient engagées, & ont pretendu qu'à cause du privilege de leur dette, ils avoient droit de redemption sur lesdites terres. Ce qui appuye la bonté de leur cause, est qu'ils préterent à l'Empereur Charles Quint quatre cent mil escus sur la ville & le territoire de Vicen-

Vicenze, ſans qu'au contract de cet engagement, il ſoit fait aucune mention des ſommes ſuſdites ; de telle ſorte que les terres en paroiſſent comme totalement alienées.

Il ne ſert de rien à l'Empereur de dire que des terres de l'Empire ſont inalienables, dautant que ces trois Empereurs les engageoient comme Seigneuries de la maiſon d'Auſtriche,& non comme des fiefs de l'Empire,que meſme ils ont dégagé des Venitiens une partie de la Carintie, de la Carniole & de la Croatie ; l'autre partie eſtant demeurée aux Venitiens,qui pretendent que quand on leur payeroit l'intereſt de leur argent depuis ce temps-là, leſdites terres ne ſuffiroient pas ; ce qui fait qu'ils ſont toûjours intereſſez au recouvrement d'autres terres pour ſuppléer à celles qu'ils tiennent dans le haut Frioul & la Croatie.

INTERETS

Des Venitiens ſur Mantoüe.

L'Empereur Ferdinand ſecond mit le ſiege devant la ville de Mantouë à cauſe de la rebellion qu'elle avoit faite pour Henry de Gonſagues, qui de Duc de Nevers en France, alla prendre le Duché de Mantouë encor

encor que ſon fils aiſné euſt eſpouſé la fille du defunt Duc de Mantouë. Son General *Colas* n'avançoit rien contre cette ville: Spinola Prince du Saint Empire qui aſſiegeoit Caſal de Montferrat uſa d'invention; il fit faire trois batteaux, dans le fond de chacun deſquels il cacha vingt cinq hommes, chaque batteau eſtoit chargé de diverſes denrées, auquel commandoit le Capitaine Alfringer, chaque chef de batteau ayant ſon horloge bien ajuſtée pour faire joüer le petard à une heure preciſe apres minuit, ce qui fut fait en meſme temps fort à propos, & la ville en fut priſe. Le Duc eſtant ruïné s'enfuit à *Guaſtaldo* avec ſes enfans. Apres avoir fait ſon accord, les Venitiens luy préterent quatre milions pour ſe faire meubler & aller rendre ſes devoirs à l'Empereur, & pour ladite ſomme ils tiennent garniſon dans la ville de Mantouë qui leur eſt hypotequée, & c'eſt ce qui fait leur intereſt.

INTERETS

Des Venitiens ſur la Toſcane.

FRançois de Medicis Duc de Toſcane, ayant vû le portrait *de la Signora Bianca Capella* courtiſane de Veniſe, deſira d'en avoir l'original & de l'épouſer. Pour honorer

H rer

rer le Duc de Toſcane en la perſonne de cette courtiſane qu'on vouloit rendre digne d'eſtre Ducheſſe, les Venitiens la declarerent fille adoptive du Senat, afin qu'ils euſſent droit de ſucceder dans ſes droits, qui pouvoient leur eſtre conſiderables.

François avoit des enfans d'une femme precedente, & entre autres Marie de Medicis femme de Henry le Grand ; & dautant que Ferdinand de Medicis Cardinal ambitieux de regner, avoit empoiſonné ſon frere pour obtenir le Duché, la Seigneurie & Republique de Veniſe dit qu'elle avoit intereſt ſur ce Duché, parce qu'un frere meurtrier ne peut ſucceder au meurtry, *quia nemo ex alieno damno locupletior fieri debet.* Ferdinand répondit que ce fut ſa femme Bianca qui l'empoiſonna, bien qu'il ſoit conſtant qu'elle meſme mourut empoiſonnée avec ſon mary, avec des figues, faiſant collation au *Praterlino*, qui eſt un chaſteau de plaiſance du Duc, ce qui confirme l'intereſt des Venitiens.

IN-

INTERETS
De la Republique des Provinces Vnies des Païs-Bas.

QVoy que cette Republique ſoit connuë ſous le titre de Hollande, elle comprend pourtant beaucoup d'autres Eſtats. Vne partie de ce qui compoſe aujourd'huy les dix-ſept Provinces des Païs-bas eſtoit appellée des Romains *Batavia*, & du depuis la baſſe Allemagne, parce qu'en effet le païs en eſt bas, bordé de la mer Germanique, remply de bras de mer, de grands fleuves & de canaux.

Les Romains, ces dompteurs du monde, ne l'ont jamais pû aſſujettir tout à fait, & au lieu de prendre le ſuperbe titre de maiſtre, comme ils faiſoient aux autres nations, ils ſe contenrerent de celuy de leurs alliez. Le naturel des babitans, impatient dela ſervitude, a toûjours trouvé des moyens de conſerver ſa liberté. Tacite les deſcrit amplement.

L'irruption que firent les Septentrionaux ſur les plus belles parties de l'Europe, ne pût eſtre arreſtée par le petit nombre des Hollandois, dont le païs eſtoit preſque tout occupé par des forets, ce qui l'a fait nom-

H 2 mer

mer *Insulas arboricas* ; il s'en faloit plus des trois quarts, qu'il ne fut peuplé & cultivé comme aujourd'huy.

Les Danois y demeurerent les maiſtres aſſez long-temps, pendant lequel ils eſtendirent leurs conqueſtes dans les Provinces voiſines, où ils changerent le nom de Neuſtrie en celuy de Normandie. Leur domination finit ſous Pepin Roy de France, & peu apres Charles le Chauve Empereur & Roy de France inveſtit Thierry d'Aquitaine ſon parent du Comté de Hollande, l'an 863. Cette forme de gouvernement y a duré juſques au temps de Philippe ſecond Roy d'Eſpagne, auquel comme aiſné de la maiſon d'Autriche, ce païs eſtoit devolu par la ſucceſſion des Ducs de Bourgogne.

L'amour qu'eut ce peuple pour ſa liberté luy fit chercher les moyens de ſe la conſerver : les cruautez inoüies du Duc d'Albe qui y avoit fait mourir plus de 18000. perſonnes par la main du bourreau, & l'impoſition du dixiéme denier qui alloit ruïner tout le païs, furent les principales cauſes de ce ſoulevement. La rigueur qu'on exerçoit chez eux ſous le nom d'Inquiſition, leur eſtoit encor une tyrannie inſupportable, puiſque ſous ombre de l'exactitude de la Religion, en faiſant ſemblant de ne regarder qu'au

qu'au for de la conſcience, les Eſpagnols ſe rendoient maiſtres de leurs biens, & de leurs vies.

L'an 1567. ils commencerent à ſecouër le joug d'Eſpagne, quoy que le Duc d'Albe, que le Roy d'Eſpagne y avoit envoyé pour gouverner, retardât leurs deſſeins de toutes ſes forces; la patience dont ils ſoutenoient leurs adverſités, & le courage merveilleux qu'ils employerent dans leurs expeditions, ſous la ſage conduite de leurs vaillans Generaux, les Princes d'Orange, les fit ſi bien reüſſir, qu'apres un nombre preſqu'infini de batailles, de ſieges, de priſes de villes, de combats particuliers & de treves, la paix de Munſter leur rendit en 1648. cette precieuſe liberté, apres laquelle ils avoient tant ſoûpiré, par la renonciation que le Roy d'Eſpagne faiſoit en leur faveur, de toutes les pretentions qu'il avoit pû avoir ſur eux, comme Comte de Hollande, les connoiſſant pour Republique, & Eſtats ſouverains des Provinces Vnies.

Ce peuple n'a pas ſeulement travaillé pour ſa liberté, il a voulu de la gloire & de la richeſſe: leur païs n'a pas manqué de grandsCapitaines & de braves ſoldats,quand il leur a falu combattre, & il leur a auſſi fourny d'excellens matelots, quand ils ont

H 3 voulu

voulu estendre leur Empire & s'acquerir des richesses. Les Indes Orientales leur fournissent ce qu'ils ont de plus exquis, & Batavia qui leur sert de Magazin & de forteresse principalle est tousiours fournie des plus precieuses marchandises. Les Occidentales où ils possedoient autrefois *Baïa de todos los Santos*, *Fernambouc*, & quantité d'autres places du Bresil, leur ont donné lieu de diminuer le prix de toutes les marchandises, & entr'autres du sucre, du tabac, de la cochenille, de l'indigo & du cotton, que les Espagnols & les Portugais vendoient auparavant fort cher; de telle sorte qu'il ne se faut pas étõner si leur industrie leur a suscité la haine des autres peuples dont ils sembloient ruïner les interets, estant fort naturel de chercher à s'enrichir par des voyes raisonnables & sans porter aucun prejudice à ses amis & à ses alliez, dont les Hollandois ont tousiours esté fort soigneux.

Les Espagnols, les Portugais & les Anglois sont ceux contre lesquels ils ont eu plus de desmelez à l'egard des découvertes aux Indes Orientalles, où chacun pretend y devoir estre le maistre; mais les Hollandois y sont presentement si bien establis, qu'ils n'apprehendent en façon quelconque ceux qui y ont trafiqué jusques à present,

ny

ny ceux qui s'en voudront mesler dans la suite. Au contraire ils sont en estat d'aider leurs amis; & le Roy de France qui a fait un fonds de quinze millions pour commencer le commerce à Madagascar & aux autres lieux des Indes Orientalles où il veut establir des colonies, sçait assez ce que luy peut valoir leur confederation, à laquelle ils n'ont jamais manqué, tant est grande l'exactitude & la fidelité de leurs traittez.

Les Hollandois sont appuyez en Orient de l'amitié & de l'alliance du Roy Tartare, qui est presentement le maistre de la Chine: leurs forces ont esté unies contre le pirate Chinois Coccynia dont l'armée navalle de 600. Ioncques, tant grands que petits vaisseaux s'estoit renduë si considerable, qu'elle avoit donné de la terreur à la Chine mesme, au Iapon, aux Moluques & aux Philippines, dont elle avoit la meilleure partie.

Ce Corsaire qui avoit reconnu l'importance du secours des Hollandpis en faveur du Roy Tartare de la Chine, leur fit la guerre & leur enleva une de leurs meilleures Isles, nommée *Formosa*, l'an 1663: les Hollandois eurent leur revanche & le deffirent entierement sur la mer : sa flotte fut dispersée & ruïnée, ses forts qui estoient sur les

H 4 côtes

côtes de la Chine, furent pris & restituez au Roy Tartare, & sa personne en suitte. Les Hollandois n'en veulent retirer que *Formosa*, & ce qui leur appartenoit auparavant cette guerre, dont ils esperent apprendre l'execution par les premieres nouvelles.

Le Roy du Iapon souffre aussi le negoce des Hollandois, tirant d'eux tous les ans une somme immense d'argent pour la valeur des marchandises qu'ils emportent ; & leur a mesme permis de bastir quelques forteresses en des Isles voisines. C'est une chose admirable que leur païs qui ne fait pas la trentiéme partie de l'Europe, ne laisse pas de leur fournir des interets sur la pluspart des Provinces de la terre, quelques esloignées qu'elles soient.

Les deux plus puissantes Republiques du monde, sont sans doute celle des Provinces Vnies des Païs-Bas & celle de Venise : celle-cy est plus ancienne à la verité, mais celle-là est bien plus illustre : l'une reçoit des banques & de l'argent de toute l'Europe, & l'autre en donne à toute la terre : l'une n'a que le Turc pour ennemy, & l'autre a eu presque tous les Princes du monde, les uns apres les autres : l'une ne se fait valoir que dans un golfe de la mer Mediterranée, & l'autre ne connoist ny terre ny mer, où elle

elle n'ait fait paroistre son nom, sa valeur, son adresse & sa puissance; l'une ne subsiste que par la finesse, & l'autre se fait beaucoup plus valoir par la force: Enfin, le miracle qui a conservé Venise depuis le temps des Gots, est bien plus considerable chez les Hollandois, qui cedent pourtant le pas aux Venitiens à cause de leur antiquité.

Leur forme de gouvernement sincere & politique, ne leur fait soupçonner aucun changement, ny par le dehors ny par le dedans: leurs voisins sont presque tous leurs amis; mais quand ils ne le seroient pas, ils ont dequoy s'en parer: la mer leur fourniroit toûjours de nouvelles forces, leurs écluses pourroient toûjours arrester les approches de leurs ennemis; du costé de la terre, leur milice les pourroit toûjours vaincre, & leur prudence qui ne les abandonne jamais, seroit seule capable de les défaire.

L'interest de cette Republique ne s'étend pas tant sur le nombre des Provinces que sur la liberté; elle l'a en telle recommandation, que comme elle a tout hazardé pour l'acquerir, elle fera toûjours tous ses efforts pour se la conserver.

INTERETS
Des Genois ſur la Sardaigne.

LEs Genois ont eſté puiſſans, & ont occupé une grande partie de l'Archipel; ilt ont gouverné l'Empire d'Orient, & ont reduit les Venitiens au bas; mais dans le cours de leurs progrés, les Piſentins ſe declarerent leurs ennemis, ils eſtoient alors aſſez puiſſans, car ils poſſedoient entr'autres la Sardaigne & l'Iſle de Corſe: apres s'eſtre long-temps fait la guerre, les Genois ont eu l'avantage, dont il ne leur eſt demeuré que l'Iſle de Corſe, la *Pianoſa*, & la *Bantidin*: le reſte eſt poſſedé par les Siciliens qui leur préterent du ſecours, ſur quoy neanmoins ils pretendent toûjours des interets notables.

INTERETS
De la Maiſon d'Autriche ſur la Boheme.

CEt intereſt vient de l'ancienne amitié qui eſtoit entre les Rois de Boheme & la maiſon d'Autriche; Ces Princes s'obligerent par contrat l'un à l'autre, que quand la ſucceſſion des maſles viendroit à manquer

H 5 en

en l'une ou en l'autre famille, le ſurvivant auroit par inſtitution & ſubſtitution hereditaire, ce que l'autre auroit laiſſé reciproquement. Charles quatriéme, Roy de Boheme, le confirma encor, & ce traitté fut encor fortifié par le mariage de la fille de Sigiſmond Empereur, qui fut mariée à Albert d'Autriche, l'an 1348: de ſorte que par double titre la maiſon d'Autriche ſucceda au Royaume de Boheme. Le premier eſt fondé ſur ce traitté de ſubſtitution reciproque; & l'autre ſur le mariage de Marie, fille & unique heritiere de l'Empereur Sigiſmond.

Mais parce que la ſœur de Sigiſmond avoit eſté mariée avec Iula Roy de Pologne, les Polonois s'oppoſerent à ladite diſpoſition teſtamentaire, & pretendoient à la Boheme & à une partie de la Moravie, qui appartenoit à Sigiſmond, cette diſpute fut renvoyé au Parlement de Paris pour en decider; mais ces Provinces qui ne voulurent pas ſubir le joug des Polonois à cauſe de leur orgueil & de leur inſolence, renouvellerent la guerre, apres dix-ſept batailles. On chercha encor un jugement, pendant la diſcution duquel, les Polonois devoient joüir de la Hongrie, & promettoient de ne prendre point de terres ſi proche de la Boheme. Le

H 6 Turc

Turc se servant de l'occasion de leurs guerres occupa la Hongrie, au secours de laquelle Albert d'Autriche vint avec ses forces pour l'empescher de s'y establir : en effet, il le chassa, en consequence dequoy il soûtient que cette Province luy doit appartenir, *tanquam jure belli quæsita.* En effet, elle est demeurée à la maison d'Autriche, mais comme elle a possedé l'Empire, le Polonois s'est reconnu trop foible pour l'attaquer : neanmoins il a fait les protestations necessaires pour son interest, & met en ses armoiries celles de Boheme & de Hongrie écartelées. La maison d'Autriche demeure neanmoins bien fondée dans la possession de la Boheme, de la Moravie & de la Hongrie, ce qui a esté ratifié en la grande Diette de Ratisbone, l'an 1425.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur Vtrecht.

CEtte Province estoit dependante de l'Evesque du lieu, qui en estoit le Seigneur spirituel & temporel. L'Empereur Othon troisiéme qui travailloit à peupler l'Allemagne, multiplia quantité de villes & de bourgades sans aucune dépence, en donnant

nant le lieu & le fonds à des Monafteres dans les grandes forefts d'Allemagne, aufquels il donna auffi le titre d'Evefchez aux uns, d'Abbayes & de Prieurés aux autres avec deux ou trois lieuës plus ou moins de places en leur circuit, pour fonder des terres Seigneuriales.

Ces Ecclefiaftiques & Communautés de Moines ont travaillé à s'agrandir & à baftir des villes : à mefure qu'ils dégradoient des bois ils cultivoient la terre. Le païs fe peuploit par l'induftrie des Moines, qui ont travaillé pour convertir leur folitude en bonnes villes, contre leur inftitution qui les rend folitaires. Ainfi ces terres font devenuës Seigneuriales, & fe font merveilleufement augmentées ; d'où l'on reconnoit l'origine de tant d'Evefques & d'Abbés en Allemagne, qui y font Souverains apres s'y eftre rendus fort puiffans.

Quelques-uns des premiers grands Monafteres ont efté fondés par les Grands qui avoient commis quelques crimes, comme celuy de leze Majefté ; au lieu de les faire mourir, on les tondoit, & c'eftoit un fupplice auffi honteux que fi on les euft décolés, d'où eft venu le Proverbe, *fi cela n'eft vray, je veux que l'on me tonde* ; on les enfermoit en mefme temps dans un Monaftere pour y

paffer

paſſer le reſte de leurs jours, & s'ils faiſoient quelques efforts pour ſortir, ou qu'ils témoignaſſent du reſſentiment de leur captivité, on leur crevoit les yeux, pour leur oſter les moyens d'éuader, & d'entretenir leur ambition.

L'Eveſque d'Vtrecht joüiſſoit de ſon Dioceſe l'an 1521, comme Seigneur ſpirituel & temporel; eſtant tourmenté du Duc de Cleves ſon voiſin, avec lequel il ne pouvoit s'accorder, il appella à ſon ſecours l'Empereur Charles V, auquel il ſe donna avec tout le peuple de ſon Dioceſe, en qualité de fidele ſujet. Le traitté en fut paſſé, & fut omologué l'an 1528, par le Pape Clement ſeptiéme, qui diſpenſa cet Eveſque & tous ſes ſujets du ſerment de fidelité, qui fut tranſmis à l'Empereur Charles V.

Depuis la mort de Charles V, on a diſputé pour ſçavoir à qui cette donation avoit eſté faite. Les vns pretendoient que c'eſtoit à Charles V, comme de la maiſon d'Autriche, & les autres à Charles V, comme Empereur, & par conſequent qu'Vtrecht eſtoit une terre Imperialle détachée de la maiſon d'Autriche. Sur cette controverſe on a voulu reconnoître la nature du contrat, & ſçavoir ſi Charles avoit ſpecifié ſon droit particulier qui regarde ſa maiſon, ou celuy

qui

qui concerne l'Empire, mais par l'avis de *Demetrius*, celebre Iurisconsulte en la Diette d'Ausbourg, qui dit que *duo jura in unam eandemque rem concurrere non possunt, sicut duæ in solidum dominæ, jura quippe suprema cum inferioribus non consistunt*. Puisque c'est une chose constante que ledit Charles avoit toûjours la souveraineté comme Empereur, mais comme Prince secourable, il avoit pû delivrer ceux d'Vtrecht de l'inique persecution du Duc de Cleves. Ce que les Bulles du Pape ont confirmé; de sorte que l'interest y est formel pour la maison d'Autriche.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur la Moravie.

LA Moravie estoit un Royaume qui commandoit à la Pologne & à la Hongrie. Son dernier Roy Adolphe qui desiroit s'accroître, attaqua le Palatinat de Turinge. L'Empereur pour empescher son agrandissement à ses portes, deffit ce Roy en trois batailles, qui par desespoir se rendit Moine. L'Empereur poursuivant aussi-tost sa pointe se jetta dans la Hongrie qu'il donna à son gendre Loüis, qui y regna heureusement, & le

le Polonois retint seulement quelque partie de la Silesie proche de la Pologne.

La Moravie est demeurée à l'Empereur qui l'a subjuguée ; & comme Sigismond Roy de Boheme l'avoit annexée à ses Estats, il l'a laissée avec la Boheme à la maison d'Autriche, qui par consequent est fondée en interets legitimes.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur les Suisses.

TOutes ces Provinces estoient sujettes autrefois à la maison d'Autriche, qui y envoyoit des Gouverneurs : celuy qui fut commis par l'Empereur Frederic III, y exerça beaucoup de tyrannie ; entr'autre on remarque que faisant bâtir son Palais au plus beau lieu du bourg de Zug, comme il obligeoit tous les habitans d'y travailler personnellement, il y eut un païsan nommé Forges qui s'excusa de venir avec ses bœufs & sa charette apporter de la pierre & du moilonnage, comme il avoit accoustumé de faire, parce que l'un de ses bœufs estoit blessé à l'enfourchure du pied. Le Gouverneur ne voulant point recevoir son excuse, luy com-

commanda d'amener presentement son bœuf & son fils qu'il fit lier au mesme joug, & luy fit tirer la charette en le chargeant de coups de baton, ce qui irritoit ce pere au dernier point. Le Gouverneur s'en estant aperceu, fit apporter un arc, une fleche & une pomme, & mettant la pomme sur la teste de son fils attaché au joug, il commanda au pere de l'abatre, le menaceant de la mort, s'il y manquoit. Le pere voyant qu'il estoit difficile de ne pas blesser son fils, demanda encor quelques autres fléches pour choisir la meilleure, de peur de manquer à son coup. Il mit l'une des fléches à sa ceinture, encocha l'autre à l'arc, & tira si adroitement qu'il tira la pomme de dessus la teste de son fils. Ayant peur de l'avoir blessé à la teste, il prit promptement l'autre fléche pour l'encocher; le Gouverneur luy demanda ce qu'il vouloit faire de cette seconde fléche, il luy dit que c'estoit pour la luy planter dans le corps, s'il eust tué son fils: le Gouverneur le poursuivit pour le tuer, le païsan qui se sauvoit se retourna, & luy bailla un coup de fléche au flanc; & avec son arc luy cassa la teste, incontinent il cria, *au Tyran, au Tyran*; le peuple animé vint incontinent à son secours, déchira le Gouverneur en pieces, & se rendit maistre de ses Officiers & de

toute

toute la Noblesse, qui en vouloit tenir le party.

Presque dans le mesme temps un gouverneur d'Vndervvald excita aussi une revolte dans cette Province; il estoit logé dans la maison d'un bourgeois, qui n'ayant pas le moyen de le recevoir sans emprunter de ses voisins des tapisseries & des ameublemens, ne laissa pas de s'en acquitter honorablement: le Gouverneur qui vit la magnificence de ce bourgeois, luy demanda s'il avoit encor d'autres chambres à hostes aussi bien parées que celle qu'il avoit veuë; il luy dit qu'il avoit assez pour recevoir Madame la Gouvernante & Messieurs ses enfans avec leurs domestiques: s'estant fait conduire dans les autres appartemens, il dit, faut-il qu'un bourgeois soit accommodé si magnifiquement, puis qu'il monte trop haut au dessus de sa qualité qu'on le jette en bas; & incontinent il le fit precipiter du plus haut de sa maison, ce qui emeut encor ce bourg à se soustraire de cette insuportable tyrannie des Gouverneurs, comme ceux de Zurich & de Fribourg avoient déja fait.

L'Empereur Frederic vint avec une armée tres-puissante dont ils les attaqua en divers endroits, mais apres 14. batailles & quantité d'attaques particulieres, il fut contraint

traint de les laisser vivre dans leur Anarchie ou Democratie ; en suite dequoy les autres Cantons se sont unis, dont le plus puissant est celuy de Berne, & puis par adherance les autres ligues ; La ligue des Suisses contient treize Cantons, qui sont Zurich, Berne, Lucerne, Vvri, Schuitz, Vndervvald, Zug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleure, Schaffouze, Appenzel.

Il y a encor d'autres ligues, comme celle des Grisons qui en contient trois, celle de Coire, celle de la Valteline, & la ligue basse ; celle des Grisons a esté attaquée par les armes Imperiales & Espagnoles ; les François la deffendirent sous la conduite de Monsieur de Rohan Capitaine celebre, l'an 1625.

Il y a encor la ligue des Valleysiens, qui est divisée en deux, sçavoir les Valleysiens libres, & les Valleysiens sujets au Duc de Savoye, qui causerent en 1658. les guerres arrivées entre les Suisses Catholiques & les Religionnaires.

Les Suisses alleguent pour leur liberté, que la Tyrannie de leurs Gouverneurs dont ils estoient traittés comme des esclaves, les a obligé de se soustraire de la maison d'Autriche. A quoy les Empereurs ont répondu qu'ils ne sont pas responsables des actions de leurs Gouverneurs. On leur a reparty que c'est

c'eſt la faute du maiſtre quand le loup mange les troupeaux, quoy que le berger n'en ſçache rien, & qu'ayant remarqué la revolte de ceux de Zurich, il pouvoit empeſcher celle d'Vndervvald & les autres, & qu'ils ont ſemblé conniver aux tyrannies de leurs Lieutenans, puis qu'ils en ont voulu tirer vengeance, & châtier les Suiſſes de l'injure qu'on leur avoit faite; & qu'on ſe peut ſouſtraire de la domination d'un tyran.

Depuis 300. ans que les Suiſſes ſe ſont maintenus par la force, les Empereurs d'Autriche ont traitté avec eux comme avec des Souverains & des Republiques: mais le Roy d'Eſpagne qui eſt voiſin des Griſons du coſté de la Lombardie, a gagné une partie de la Valteline, apres l'avoir ſouſtraite de la ligue ſous pretexte de Religion : l'aſſiſtance des François a conſervé le reſte, avec la liberté de Religion, particulierement contre la juriſdiction de l'Inquiſition, que cette nation abhorre ſur toutes les choſes du monde.

Par le traitté de paix entre l'Empire, la France & l'Eſpagne l'on a commis la Ligue Griſe comme une Democratie, annexée à celle des Suiſſes, ſur quoy l'Empereur ne perd pas ſon intereſt qu'il conſerve touſiours par les armoiries qu'il a enclavées dans celles d'Autriche.

La

La ligue des Valleysiens appartenoit au Duc de Savoye, qui pour marque de son interest, tient toûjours en sa Cour l'Evesque de Sion, encor que le reste de la vallée ne le reconnoisse point.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur le Frioul.

LE Frioul est une dependance des terres Imperiales de la haute Allemagne, qui fut engagée aux Venitiens, pour la somme de quatre cent mil escus qui furent delivrez à l'Empereur Frederic, lors qu'il dressoit la seconde armée contre les Suisses, leur faisant connoistre que c'estoit contre le Turc. La maison d'Autriche ne l'a pû dégager, outre que les interets en surpassoient le principal, de telle sorte que les Venitiens l'ont retenu.

La Maison d'Autriche allegue que cette Province estoit inalienable, comme estant fief Imperial. Les Venitiens disent qu'ils ne l'ont point pris de cette maniere, mais pour une terre de la maison d'Autriche, qu'il doit la maintenir telle qu'ils l'ont engagée. Les Allemans ont protesté la raison de droit, *quod nemo potest ire contra pro-*

prium

prium factum ; Que la maison d'Autriche ne peut aller contre ce qu'elle a traitté avec les Venitiens, par consequent quand il arrivera qu'un Empereur sera eslu qui ne sera pas de la maison d'Autriche, il pourra retracter ce qui a esté contracté par les Autrichiens. Les Venitiens s'en defendent encor par le long-temps qui en a formé une legitime prescription, qui leur donne le droit de s'y maintenir & de s'en dire Seigneurs.

Outre le droit d'engagement qui a acquis aux Venitiens la legitime hypoteque de quatre cent mil escus, ils en ont encor une autre ; en la guerre memorable de la ligue de Cambray, l'Empereur Maximilian, Loüis XII. Roy de France, Henry VIII. d'Angleterre, Ferdinand second, Roy d'Espagne, le Pape, tous les Potentats d'Italie & le Turc, se jetterent sur les terres des Venitiens, conspirans unanimement la ruïne de l'Estat & du nom de la Republique ; le Pape leur osta ce qu'ils avoient en *Aquila* du Royaume de Naples, & trois ports qu'ils avoient sur le golfe de Venise ; le Turc leur osta la Morée, & une partie de l'Epire & de l'Esclavonie : L'Empereur leur avoit osté le Frioul, & le Roy de France presque tout ce qu'ils avoient en la Lombardie. Maximilian

lian Empereur vint avec deux cens ſoixante mil combattans, pour s'enrichir du pillage de Veniſe, mais les Venitiens uſerent de tant de prudence & de tant de courage qu'ils repouſſerent tous leurs ennemis, ils pourſuivirent meſme l'Empereur, & recouvrerent le Frioul & d'autres terres de la Marche Treviſane qu'il avoit pris ſur eux.

Ils diſent par conſequent que le Frioul leur appartient par le droit de guerre, puiſqu'apres qu'il leur a eſté iniquement ravy, ils l'ont recouvré par les armes. Apres quoy ils l'ont fortifié & y ont fait entr'autre la plus imprenable fortereſſe de l'Europe & la plus reguliere, qui eſt *Parma nuova.*

INTERETS

De la maiſon d'Autriche ſur la Carinthie, la Carniole & la Croatie, & le Gratiſca.

CEs Provinces qui dependent de l'Eſclavonie ont appartenu aux Empereurs d'Orient ; ils les avoient abandonnées aux Venitiens pour quelques aûtres terres qui ſont en Albanie & en Epire que les Venitiens leur quitterent. Mais la maiſon d'Autriche qui avoit droit ſur le Comté de

Trente

Trente pretend de l'avoir aussi sur lesdites terres.

Les Venitiens ont possedé jusques à Goritie, où les peuples de la Croatie, qui sont toûjours tres-fideles à la maison d'Autriche, font continuër la guerre contre les Venitiens qui y ont deux grandes forteresses, *Goritia* & *Gratisca*, qui sont comme deux boulevarts de leurs terres vers le Septentrion, où ils tiennent de fortes garnisons contre les Croates & les Carnioles.

Il y a aussi d'autres terres qui en dependent dans la Dalmatie & dans l'Esclavonie, sur lesquelles la maison d'Autriche a des interets formels. Mais la Republique de Raguze en empesche la reconnoissance, parce qu'elle s'est mise sous la protection du Grand Seigneur, pour se conserver contre les Venitiens leurs Voisins, & la maison d'Autriche qui ne laisse pas de conserver ses interets sur ces terres, quoy qu'elles se soient liguées avec le Turc qui est leur ennemy.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur l'Alsace.

CEt interest est double, le premier est celuy de la donation qui en a esté faite par

par l'Empereur Sigismond au Duc d'Autriche qui en a joüy paisiblement & ses successeurs jusques en l'année 1455 ; Que le peuple d'Alsace, se joignant à celuy de Basle & au Canton des Suisses, se revolta, mais il ne fut pas le maistre, l'intelligence que l'Autriche avoit avec les Gouverneurs des places remit ce païs dans l'obeïssance, & on leur diminua leurs Privileges par forme de chastiment.

Par la necessité qu'eut l'Empereur Frederic de trouver de l'argent pour la guerre de Hongrie contre les Turcs qui commençoient à investir l'Autriche, il emprunta soixante dix mil escus au Duc de Bourgogne, Charles dernier, & hypotequa l'Alsace avec une partie de la Forest Noire pour ladite somme, à condition qu'il remettroit ceux d'Alsace dans leurs anciens Privileges. Les Princes d'Autriche n'ayant pas eu de l'argent pour dégager ce païs, il a demeuré au Duc de Bourgogne, dont l'Empereur Maximilian d'Autriche, fils de Frederic, ayant épousé l'heritiere, & en ayant recueilly toute la succession, il est certain que par ce qu'on appelle en droit *confusio*, les deux successions d'Autriche & de Bourgogne jointes ensemble, sont reünies en la puissance de l'Empereur qui les possede par ces deux titres.

I IN-

INTERETS

De la Maiſon d'Autriche ſur Briſach, Reinsfeld & Nuremberg.

L'Empereur Loüis de Bavieres engagea ces terres à Adolphe d'Autriche, qui en a joüy environ 20. ans, au bout deſquels les peuples deſirans d'avoir la liberté comme les Suiſſes, ſe liguerent avec leurs Cantons; Conſtance, Baſle & Strasbourg ſecouërent auſſi le joug de leurs Seigneurs, pour ſe mettre en pareille liberté, & y ont demeuré juſques en l'an 1445.

Briſach la plus foible de toutes ces places fut ſurpriſe par le Duc d'Autriche, auquel on en avoit cedé les droits par ſon mariage avec d'autres terres; il ſe ſervit de ce ſtratageme, il fit induſtrieuſement faire cinq batteaux qui eſtoient élevez ſur le milieu, & capables de tenir chacun ſoixante hommes armez, ils paroiſſoient ſur la riviere comme pour debiter du bois, mais la nuit les ſoldats ſortirent & gagnerent une porte par où l'armée entra, de ſorte que la ville fut priſe & ſaccagée.

Reinsfeld fut gagné par un Caporal qui poſoit

posoit les sentinelles, & qui commandoit à la porte, tandis que son Capitaine estoit malade.

Nuremberg puis apres se rendit : & ce sont les motifs de l'interest dont la maison d'Autriche pretend à la domination de ces Seigneuries.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur Cleves, Iuliers & Gueldres.

LE Comte de Cleves, d'une illustre maison de la haute Allemagne, se rendit Evesque pour laisser la terre à son frere Marquizat qui estoit plus belliqueux que luy. Apres avoir fait quantité d'exploits guerriers en faveur des Empereurs, il fut fait Marquis; & depuis Charles V. le declara Duc: Sa rebellion le fit décheoir de sa qualité, & fut confiné en prison ; sa fille fut mariée au Prince de Iuliers, que Charles V. declara aussi Duc, mais s'estant rangé au party contraire de l'Empereur, ses biens furent confisquez & furent remis entre les mains du fils de sa sœur, qui estoit le Prince Guillaume de Gueldres ; Celuy-cy demanda fort rudement à Charles V. les maisons de Cleves & de Iuliers, dont il avoit retenu les places for-

I 2 tes

tes qui y eſtoient, & dit meſme quelques paroles deſobligeantes qui menaçoient en quelque façon l'Empereur qu'il s'en repentiroit, c'eſt pourquoy il fut arreſté. Apres qu'une priſon eut calmé ſa bile, Charles le remit en ſes biens, & luy fit épouſer ſa niece Charlotte, fille de l'Empereur Ferdinand.

Cette famille, perie faute de maſles, a eſté remiſe par le Roy d'Eſpagne, Philippe troiſiéme, au Prince de Nuremberg, encor que le Roy Loüis XIII. ait dreſſé par deux fois de groſſes armées en faveur du Duc de Nevers de France, qui eſt iſſu de la maiſon de Iuliers & de Cleves.

Mais quand on en aura conſideré les raiſons, on trouvera que l'intereſt de la Maiſon d'Autriche demeure toûjours bien eſtably.

INTERETS

De la Maiſon d'Autriche ſur la Dalmatie, l'Epire, & ſur une partie de l'Albanie.

CEs Provinces ont eſté conqueſtées par les Empereurs Charles IV. & Sigiſmond, lors qu'ils repouſſerent les Turcs juſques en Macedoine; mais parce que l'armée

mée estoit trop avancée dans les terres d'Albanie & de l'Epire, les Venitiens ont recouvré toute l'Epire & l'Albanie. C'est de ce païs-là d'où les Venitiens tirent toute leur Cavalerie, qu'ils appellent communément Stratiots, du Grec στρατιώτης, qui veut dire gendarme à cheval, parce qu'ils ne sçavent combattre qu'à cheval, estendans les pieds avec la pointe basse & le talon relevé, ce qu'on appelle *cavalcare à la stratiota*, & comme au contraire *cavalcare à la genetta* c'est quand on tient le cheval droit devant, & la pointe du pied appuyée sur l'estrier, & le talon ou esperon bas, le genouïl reflechy sur le flanc du cheval.

Le peuple Albanois est si affectionné aux Venitiens, que les Turcs ne les ont pû subjuguer, c'est pourquoy il les laisse vivre en leur Religion, à la façon des Georgiens & des Armeniens.

Auparavant qu'Amurat second aagé de 55. ans, se fust rendu hermite à l'imitation de quelques-uns de ses predecesseurs, il fit la paix avec l'Empereur & tous les Princes Chrestiens, & avec le Persan & les autres Princes d'Orient, pour laisser son Empire paisible à son fils Selim. Les Princes Chrestiens qui furent exhortez par l'Empereur Sigismond coururent unanimement contre

I 3 luy

luy avec une armée de quatre cens mil hommes. Le Heraut ayant parlé au fils & au pere, Amurat invoqua Ieſus-Chriſt contre les parjures & ceux qui fauſſent leur foy, & ſe remettant en armes avec ſes Spahis & ſes Ianiſſaires, il combattit l'armée Chreſtienne qu'il défit : Il avoit d'abord défait la Cavalerie Françoiſe qui s'eſtoit precipitée au combat où le Duc de Bourgogne perdit 40000. Cavaliers, & ſe ſauva ſeulement luy troiſiéme, parce qu'il devoit eſtre cauſe de la mort de pluſieurs Chreſtiens, ſelon la prediction d'un hermite compagnon d'Amurat, ce qui arriva par les malheurs qu'il cauſa en France.

Amurat recouvra ainſi les terres d'Eſclavonie & d'Epire, mais parce que ce recouvrement a eſté fait par les ennemis de la foy, la maiſon d'Autriche y conſerve ſes interets : & les Venitiens y ſont fondés par l'affection des peuples qui ne veulent pas reconnoiſtre d'autre Souverain qu'eux, deſquels ils ſont maintenus tant en temps de paix que de guerre.

IN-

INTERETS

De la Maiſon d'Autriche ſur la Tranſilvanie.

CEtte Province dependoit anciennement de la Hongrie, dont elle faiſoit un Deſpotat. Ces Deſpotes, qui eſtoient comme des Lieutenans & des Gouverneurs generaux de la Province, ont eſté divertis de leur devoir par le Grand Seigneur qui leur promettoit ſa protection contre le Roy de Hongrie. Le Deſpote Iaver ayant reconnu que le Grand Seigneur luy vouloit donner un compagnon, abandonna ſon party & s'unit derechef avec l'Empereur : mais voyant que le Grand Seigneur l'obligeoit à tenir de groſſes garniſons ſur ſes frontieres , il a mieux aymé ſe rendre ſon tributaire avec la permiſſion de vivre en liberté de conſcience.

Bethlem Gabor Gouverneur, ſurnommé Roy de Tranſilvanie, ſe voyant preſſé par le Turc de recevoir un Baſſa pour compagnon, s'unit avec les Proteſtans d'Allemagne en la ligue qu'ils firent en l'an 1620. dont le Duc de Boüillon eſtoit chef. Apres avoir mis des garniſons Allemandes contre l'invaſion du Turc, il amena ſon armée

I 4 contre

contre l'Empereur Mathias , & apres la mort de l'Empereur,lors que la ligue vouloit faire élection du Comte Palatin pour Empereur , Bethlem Gabor fit de grands degats sur la maison d'Autriche,afin de l'abaisser & d'augmenter son interest dans le dessein que le Grand Seigneur luy octroyast la Hongrie à la charge de relever de luy.

Cette grande armée de 40000. Allemans estant à Sedan , y exercoit toute sorte de cruautez , tous les soldats prenoient les chevaux de la campagne pour tirer des charettes chargées de meubles & d'ustansiles, qu'ils déroboient pour les aller vendre en d'autres villes ; Ces excez leur acquirent la haine de tous les peuples chez qui ils passerent , les Flamans , les Picards & les Champenois s'éleverent contr'eux de telle maniere , que ceux-cy estant indignez contre leurs femmes qu'ils avoient reconuës les autheurs de ce desordre , ils en jetterent plus de dix-huit mil dans les rivieres : Bethlem Gabor fut contraint de s'enfuïr en Hollande avec dix mil chevaux , dont il en perdit quatre mil par les chemins ; il s'en retourna en suite en Transilvanie , où il fut contraint de quitter le nom de Roy , n'en pouvant pas soutenir la qualité, & de souffrir un Bassa au gouvernement de la basse Transilvanie.

En

En l'an 1639. ſon ſucceſſeur voulut auſſi ſecoüier le joug de la maiſon d'Autriche; mais ayant découvert que le Grand Seigneur en favoriſoit l'entrepriſe, afin d'allumer la guerre dans le païs, & de s'en rendre le maître en ſuite, il évita les funeſtes exemples de tant de Provinces, & meſme de tout l'Empire d'Orient : ce qui ſert de maxime politique, que miſerable eſt le Prince qui employe l'ennemy de la foy, ou un Prince puiſſant pour ſe maintenir contre un autre Prince foible.

En effet, le Turc a chaſſé, ruïné & perdu les Empereurs, & tous les autres Princes qui ont imploré ſon ſecours. L'Empereur Heraclius appella Mahomet à ſon ſecours qui vint en Paleſtine avec 16000 chevaux contre les Iuifs qui s'eſtoient rebellez. Mais apres que Mahomet eut mis Ieruſalem en la puiſſance de l'Empereur, il en demanda recompenſe ; & voyant que le Treſorier d'Heraclius le rebuttoit, & meſeſtimoit les ſervices qu'il avoit rendus en cette conqueſte, il ſe rendit maître de Ieruſalem, & des autres villes voiſines.

Andronic Paleologue, Empereur d'Orient, ayant fait mourir ſes neveux, dont il eſtoit tuteur, lors que prenant plaiſir de peſcher dans la mer, il fit ſubtilement pancher

I 5 le

le vaiſſeau où eſtoient les jeunes Princes, qui tomberent dans l'eau où ils furent noyez. Pour ſe parer de ce meurtre que le peuple luy imputoit, il fit venir le Turc, qui luy laiſſa à la verité l'Empire de Conſtantinople, mais qui prit pour luy celuy de Trebiſonde, par lequel il a en ſuite affoibly celuy de Conſtantinople.

L'Hiſtoire eſt pleine d'une infinité de ſemblables exemples, ſur leſquels la Tranſilvanie faiſant reflexion, a mieux aimé compoſer avec le Grand Seigneur, que de l'employer pour luy ou de le combattre.

Nonobſtant toutes les equipées que ces Rois ont faites au prejudice de la Maiſon d'Autriche, elle demeure neanmoins bien fondée en ſes Interets.

INTERETS

De la Maiſon d'Autriche ſur les deux Valachies, la Moldavie & la Bulgarie.

LA Maiſon d'Autriche a droit ſur ces Provinces par le meſme intereſt qu'elle a ſur la Tranſilvanie. Comme elles ſont proches les unes des autres, il s'en eſt fait une permutation que le Turc a laiſſée à Loüis de Hongrie, & une partie de la Servie à André Roy

Roy de Hongrie, en échange de Scutary & de la basse Dalmatie qu'il leur a retrocedé.

Ainsi la Maison d'Autriche demeure bien fondée en ses interets, par l'adjonction & l'union desdites Provinces accordées.

INTERETS

De la Maison d'Autriche sur la Morée.

CEtte Peninsule, appellée des Grecs Peloponese, où estoit l'ancienne Sparte, s'estoit conservée en la foy Catholique, & s'estoit maintenuë par les forces de Naples, qui est la plus prochaine terre d'où ladite Morée pouvoit tirer du secours par mer.

L'an 1549. le Turc attaqua les places de la Morée; ceux de Coron & de Moron implorerent le secours de l'Empereur Charles V: Comme il vouloit que les conquestes du Levant ne fussent pas attribuées à l'Empereur, mais à la maison d'Autriche, il donna charge à son fils Philippe, Roy d'Espagne, d'y pourvoir & d'y envoyer des garnisons; on donna ordre au Viceroy de Naples d'y accourir d'autant plus fortement que ces forteresses estoient pressées du Turc, mais comme dit le Proverbe Italien, *presto e bene non si conviene*, la haste qu'ils eurent de se-

I 6 courir

courir toutes les deux en mesme temps, ne leur fit conduire qu'une foible & petite armée; de sorte que quand ceux de Coron virent venir le secours de Naples qu'ils attendoient avec impatience, & qu'apres que la milice fut débarquée ils eurent reconnu que ce qui suffisoit à peine pour la defense de l'une des forteresses, devoit estre divisé en deux, au mesme temps que les gens d'Espagne montoient courageusement vers la forteresse, ils sortirent en furie sur eux, & leur reprochant qu'ils se mocquoient d'eux de les venir secourir en si petit nombre, ils les repousserent vers la mer, & se joignirent aux Turcs, avec autant d'affection comme ils avoient conceu de desdain contre les Espagnols qui les avoient méprisés, leur refusant le secours necessaire pour leur defense contre un si puissant ennemy.

Ces deux places se rendirent aux Turcs, sans que cela puisse prejudicier aux interests de la precedente possession, & les droits fondés sur la donation qui avoit esté faite de la Morée à l'Empereur Charles V, qui l'a transmise à la maison d'Autriche, par Philippe Roy d'Espagne son fils, qui estoit plus en estat de la secourir, à cause de Naples dont il estoit aussi souverain.

IN-

INTERETS

Des Princes Chreſtiens en Aſie.

LEs Comtes de Flandre pretendoient à la Iudée & à l'Idumée, que leurs Anceſtres ont poſſedées depuis long-temps. Quand le Grand Saladin Sultan en chaſſa les Chreſtiens, ceux cy ſe retirerent en Georgie, où ils ont fondé les Chreſtiens, qu'on appelle aujourd'huy Georgiens. Ils ſe diſent Catholiques, quoy qu'ils vivent dans un grand libertinage ; de ſorte qu'ils ſemblent ne tenir du Chreſtien que le nom, par une creance fort ſimple & idiote, & peut-eſtre ſeulement pour boire du vin. Les Turcs ne les ont jamais ſceu dompter, & ils ont eſté obligés de les laiſſer vivre dans leur liberté, moyennant un petit tribut.

Ils ont leurs ſtations & leurs devotions en Ieruſalem, quoy qu'ils ne ſoient nullement Religieux, ils contractent mariage entre freres & ſœurs & proches parens, ils diſent pour leurs raiſons, que c'eſt de peur de s'allier avec les Turcs ou avec les Iuifs ; ils ſont appellés à la façon des Suiſſes pour forces auxiliaires de ceux qui les ſoudoyent; mais ils eſperent qu'eſtant ſecourus des Chreſtiens, le Royaume de Ieruſalem doit retour-

retourner aux heritiers des Comtes de Flandre, en memoire dequoy ils portent pour armoiries la croix de Ierusalem sur celles de Flandre.

INTERETS

Des Comtes de Flandre sur l'Empire de Constantinople.

GEofroy Comte de Flandre fut eslu Empereur de Trebisonde, & puis de Constantinople par les Genois qui gouvernoient alors presque tout l'Empire d'Orient ; ses successeurs en ont joüy paisiblement jusques à ce qu'ils en ayent esté détrônez par la trahison des Paleologues ; par consequent les Flamans ont un legitime interest à cet Empire, comme Baudoüin Comte de Flandre l'a protesté aux Princes Chrestiens, aux deux entreprises que l'on a faites contre les Infideles, qui luy en firent telle reconnoissance qu'il souhaittoit.

IN-

INTERETS

De la Maiſon de Courtenay ſur l'Empire de Conſtantinople.

PIerre de Courtenay, fils puiſné de Philippe Auguſte, ayant commandé l'armée Chreſtienne contre les Infideles en l'expedition de la Terre-Sainte, s'en retournant par terre avec une partie de ſon armée s'arreſta à Conſtantinople, à cauſe de la conteſtation qu'il y avoit pour l'élection d'un Empereur. Deux avoient eſté renfermés dans des Cloitres, & comme l'un en voulut ſortir, il fut aveuglé pour eſtre incapable de regner, & au meſme inſtant Pierre fut eſlu Empereur d'Orient, à cauſe de ſon merite extraordinaire & de ſa naiſſance royale.

Ses ſucceſſeurs y ont regné l'eſpace de ſoixante ans: ils en furent enfin chaſſez, & ſe ſont refugiez en France. Mais d'autant que par maxime d'Eſtat les lignées de France ſont touſiours ennemies l'une de l'autre, ainſi que celle de Bourbon contre celle de Valois, auſſi ces Princes ne ſont pas reconnus pour legitimes, mais plaident continuellement pour avoir leur apanage qu'on leur refuſe

fuſe par cette meſme maxime, de peur de multiplier les Princes du ſang que l'on tâche au contraire de diminuer toûjours, parce que ce ſont autant d'épines ſous les pieds du Roy. ὔκ ἀγαθὸν.

Ils pretendent pourtant d'avoir toûjours intereſt ſur l'Empire de Conſtantinople, & d'eſtre mis au rang des Princes du ſang royal.

INTERETS

Du Grand Duc de Moſcovie, Empereur de Ruſſie, ſur la Lithuanie, la Livonie, & l'Iſle de Zembla.

LA Lithuanie relevoit du Moſcovite auparavant que *Leius* ſon Duc fuſt eſleu Roy de Pologne, ſous tribut annuel, & la redevance de fournir des ſoldats entretenus aux guerres du Moſcovite, mais depuis que les Polonois, qui ſont glorieux & altiers, l'eurent eſleu pour Roy, l'an 846, ils ne voulurent pas reconnoître le Moſcovite, & luy refuſerent le tribut qu'ils luy devoient; ils ſe liguerent meſme avec les Tartares, Precopenſes, afin que quand le Moſcovite attaqueroit d'un coſté les Tartares, il fuſt diverty de l'autre

l'autre par les Polonois, & reciproquement. Le Moſcovite, imputant ce traitté & ce refus de tribut à felonie, prit les armes, paſſa en Lithuanie, & y occupa ſa capitalle ville nommée *Novograd* : mais les Polonois l'ont repriſe depuis.

Le Moſcovite pretend qu'encor que cette terre ait changé de Maiſtre, elle n'a pû perdre la vaſſalité qui y eſtoit attachée, & qui luy doit touſiours faire reconnoiſtre ſon Seigneur, & à cauſe de cela, il ſoutient ſon intereſt general ſur toute la Province.

Quand on élut en ſuite le Duc de Livonie pour Roy de Pologne, le Duc de Moſcovie interpella le nouveau Roy en qualité de Duc de Livonie ſon vaſſal & homme lige, de continuer ſes devoirs & de luy payer les droits ordinaires. Le Duc de Livonie qui ne voulut pas eſtre felon, quitta au Moſcovite une partie de la Laponie pour eſtre déchargé de ſon hommage. Mais pendant que le Moſcovite eſtoit occupé contre les Turcs & les Tartares, le Roy de Suede occupa cette partie de la Laponie, & le Roy de Dannemark une autre partie, qui ont eſté cauſe des grandes guerres qui ont eſté entre la Suede & de Dannemark.

Le Roy de Pologne ſçavoit bien que le Roy de Suede & le Roy de Dannemark ne main-

maintenoient pas la Laponie libre, & par-là il sembloit conniver à ce qu'avoient fait le Danois & le Suedois, afin de diminuër la puissance du Moscovite en son voisinage, c'est pourquoy le Moscovite poursuit encor cet interest sur la Livonie, & le fit signifier aux Princes voisins, afin que l'on n'ignorast pas les causes qui l'obligeoient de faire la guerre continuëlle avec les Polonois.

L'Interest du Moscovite sur l'isle de Zembla procede des Tartares Hortes ou septentrionaux maritimes, lesquels prirent les vaisseaux & les mariniers du Roy de Dannemark, & fournirent des gens & des munitions pour conquester les isles septentrionales, dont la plus proche est Zembla, laquelle fut apres disputée entre les Danois & les Tartares. Ceux-cy cederent leur droit au Moscovite qui s'en rendit le maistre, & qui la fortifia pour la commodité de la pesche, qui est grande en son détroit ; mais le Danois survint à l'impourvû qui occupa ces Isles du consentement des habitans. Le Moscovite n'ayant point de vaisseaux pour la deffendre, encor qu'il ait de grands bois pour en construire, & du fer en quantité, à cause que la mer, qui arrose les bords septentrionaux de son païs, ne peut souffrir des vaisseaux à la rade, d'autant que durant trois

trois mois ſeulement la mer blanche eſt dégelée, & les vaiſſeaux remontent alors vers le havre de Saint Nicolas proche l'embouchure du fleuve *Aubis.* Si les vaiſſeaux demeuroient dans la mer glaciale, ou à la rade dans quelque golfe, ils ſeroient incontinent ſerrés de glaces durant neuf ou dix mois, & accablés de neiges juſques à quinze & vingt pieds de haut.

Les Hollandois firent une ordonnance que perſonne de leur Compagnie des Indes ne paſſaſt plus par la mer Atlantique, pour aller aux Indes Orientales, par le Cap de Bonne Eſperance, mais qu'ils cherchaſſent un paſſage par le ſeptentrion; en conſequence dequoy auſſi-toſt que la mer fut dégelée, leur flotte cottoya la Tartarie des Hortes, croyant trouver un paſſage pour aller au détroit d'Anian & cottoyer le Iapon, mais nonobſtant toute leur diligence, leurs vaiſſeaux demeurerent gelez & furent arreſtez vers Gauſſen. Crainte que la glace ne les ſerraſt & ne les fiſt éclatter, ils démonterent leurs vaiſſeaux apres les avoir déchargez, & batirent des maiſonnettes avec leur bois, ils tirerent à bas les Carenes & les bas corps des vaiſſeaux, & paſſerent là ſept mois, au bout deſquels, ils commencerent à remonter leurs vaiſſeaux, les recharger,

& à

& à faire voile vers le Levant, mais ils en trouverent le vent si impetueux, qu'estant épuisés de munitions de bouche, sans avoir esperance d'en trouver d'ailleurs, ils furent contraints de rebrousser chemin & de s'en retourner.

La Reyne d'Angleterre Elizabet, depescha aussi François Drack, & depuis Iacques Forbisher pour trouver ce passage des Indes par la mer septentrionalle ; ils arriverent jusques au 81. degré de l'élevation du Pole, où ils trouverent de grands inconveniens naturels. Le premier estoit un serain avec une guivrée épaisse, semblable au vif argent, qui estoit fort dangereuse, en ce qu'elle faisoit mourir les plus delicats d'abord & les autres en suite, ce qui causa une grande mortalité dans la flotte ; l'autre incommodité estoit qu'estant proche du Pole de neuf degrez il n'y avoit point de Vent. Ce qui rendit leurs vaisseaux immobiles, & sans que leurs voiles pussent estre remplis pour naviger, de sorte qu'ils furent contrains de s'en retourner nonobstant tous leurs artifices & toute leur patience. Ceux de Norvegue ont occupé les isles septentrionalles de l'Europe, à sçavoir, l'Islande, la Frislande, & l'Estotiland : mais on n'a pû passer ces bornes quoy qu'on l'ait souvent tenté.

Le

Le Moſcovite, n'ayant pas joüy de la Laponie pour les cauſes ſuſdites, pretend d'eſtre bien fondé en ſon intereſt.

INTERETS

Du Duc de Moſcovie ſur la Ruſſie blanche.

BAzile Grand Duc de Moſcovie & Empereur de Ruſſie, Prince vaillant & genereux, dompta les Tartares Precopenſes, & étendit ſa domination juſques à la mer de Sala ou Caſpienne. Les Tartares ſollicitez par le Turc dreſſerent une puiſſante armée en l'an 1617. qui paſſa en temps de Careſme, que les Moſcovites obſervent auſterement, juſques à Moskou leur principale ville ; ils l'aſſiegerent la ſemaine Sainte ; de ſorte que par ſuperſtition pluſtoſt que par une veritable pieté, les Moſcovites ne ſe defendoient point, & ne quittoient point leurs devotions, quoy qu'ils fuſſent aſſiegez des ennemis, faiſant conſcience de les tuer ou de les bleſſer, dans un temps ſi Saint. Le Grand Duc ayma mieux en ſortir, & laiſſa piller ſa ville capitalle la ſemaine Sainte. Quand les Paſques furent celebrées, les Moſcovites prirent les armes tout foibles & debiles qu'ils eſtoient, de leurs grands jeuſnes, &

firent

firent compoſition avec les Tartares, en leur laiſſant emporter tout le butin dont ils eſtoient chargez, & leur donnant une grande ſomme d'argent.

Les Moſcovites ruïnerent en ſuite un grand païs de quinze lieuës d'Allemagne de large, & trente-huit de long, & rendirent ce lieu inacceſſible par des eaux débordées & des eſtangs ſans y laiſſer aucune habitation ny aucune nourriture, afin que les Tartares, qui ne vivent que du jour à la journée, & qui ne portent aucune proviſion, ne puiſſent paſſer chez eux ; C'eſt ainſi que la Polatie qui eſt un tres-grand païs & fort fertile, eſt demeurée comme deſerte.

Le Moſcovite conſerve toûjours ſes interets ſur quelques Provinces proche de la mer Caſpienne, & entr'autres la Ruſſie blanche, qu'il ſignifie tous les ans aux Tartares.

INTERETS

Du Moſcovite ſur l'Hircanie & ſur une partie de la Caſpie.

CEs deux Provinces & les voiſines du côté du ſeptentrion furent priſes par droit de guerre ſur les ennemis des Moſcovites, qui s'eſtoient liguez enſemble contr'eux, par

par Bazile le Grand, Duc de Moſcovie, qui ſe rendit maiſtre des païs qui s'étendent juſques à la Mer Caſpienne, il donna meſme une telle frayeur au Grand Seigneur, que celuy-cy entretient depuis les Tartares Precopenſes à ſa ſolde comme les Princes Chreſtiens entretiennent les Suiſſes, pour leurs neceſſitez de guerre.

Quoy que la paix ſoit faite entre le Turc & le Moſcovite, neanmoins celuy-là fournit ſous-main des gens & de l'argent aux Tartares pour diminuër l'eſtat du Moſcovite, & meſme il fait prendre l'intereſt aux Tartares ſur la Ruſſie blanche qui leur appartient: nonobſtant que le Moſcovite l'ait reconquiſe deux fois, & qu'il ait traitté avec le Grand Seigneur & autres Princes ſous le nom de Grand Duc de Moſcovie, & d'Empereur de Ruſſie, dont le titre luy a eſté accordé ſans aucune oppoſition. La jalouſie qu'on a euë de ſa grandeur, en a fait redouter la puiſſance, parce que les Chreſtiens Armeniens, les Neſtoriens & les Eutichéens qui ſont en grand nombre en Chaldée & en Syrie, ſont adherans au Moſcovite par la conformité de leur Religion. Cette ligue eſtant redoutable au Grand Seigneur, l'oblige de preſſer les Tartares de faire continuëllement la guerre au Moſcovite.

Le

Le Moſcovite pretend auſſi intereſt ſur la Ruſſie noire que le Roy de Pologne poſſede, à cauſe que Gialet qui en eſtoit Duc, ſous le pretexte de Religion quitta le Moſcovite & fut eſlu Roy de Pologne, à laquelle il transfera ſes Eſtats. Sur quoy le Moſcovite proteſta que le changement de Religion ne pouvoit donner lieu à une deſertion telle que celle-là, qui portoit alienation de ſon domaine. Sigiſmond apres trois batailles ſignalées eſtant entré bien avant dans la Moſcovie, redonna les terres acquiſes en Moſcovie au Grand Duc, à la charge que la Ruſſie noire demeureroit à la Pologne: neanmoins les Grands Ducs de Moſcovie ſes ſucceſſeurs pour marque de leur intereſt ont écartelé les armes de la Ruſſie noire avec les leurs.

Le Moſcovite a auſſi intereſt ſur les Provinces Septentrionalles de la Tartarie, parce qu'il les a poſſedées long-temps: les Tartares ſe plaignoient fort des impoſitions du Moſcovite ſur les marchandiſes qu'ils portoient par le Tanaïs au *Palus Meotide*, dont le grand tribut ſe fait à *Cafa*, capitalle de la Cherſoneze Taurique, proche de laquelle eſt le deſtroit par lequel la mer d'Ellezabache ſe communique à la mer noire ou Pont Euxin. Pour retirer les barbares Precopenſes de

de l'oppreſſion du Moſcovite, les autres Tartares formerent une armée qui les afranchit de ſa puiſſance.

La Tartarie qui eſtoit appellée autrefois Scythie, ſe diviſe en quatre parties, qui contiennent autant de terre que toute l'Europe enſemble. La premiere eſt celle des Precopenſes ou Precopites. La ſeconde eſt celle des Hortes qui eſt vers l'Ocean ſeptentrional, & d'autant plus ſauvage qu'elle eſt incommode à cauſe de la froideur de ſon climat ; elle eſt cultivée particulierement par des Iuifs, pour accomplir, diſent-ils, certaine prophetie, qu'ils doivent habiter les extremitez de la terre. La troiſiéme eſt la *Zagatai*, qui eſt le païs le plus temperé de l'Aſie, qui produit les meilleurs medicamens, comme la rhubarbe & autres ; le muſc & la zibe en ſont des animaux communs ; la principalle ville eſt Sarmacande, patrie du Grand Tamerlan, qui erigea cette Province en tres-puiſſante monarchie, & qui en ſubjugua ſeize autres ; ce fut luy qui prit priſonnier Bajazet Empereur des Turcs, en allant ſecourir l'Empereur de Conſtantinople, & qui le faiſoit porter devant luy dans une cage de fer, & lors qu'il montoit à cheval Bajazet s'abaiſſoit comme à quatre pieds, & Tamerlan ſe ſervoit de ſon dos comme d'un

K étrier

étrier. L'autre Tartarie eſt celle de *Cartaio*, dont le Grand Cham eſt Seigneur, appellé le Grand Cham de *Cartaio*, qui demeure en la ville de Cambalu, l'une des plus grandes de l'univers ; ſon Grand Cham eſt Mahometan, comme tous les autres Tartares auſquels il commande, avec la ſubſtitution reciproque de la maiſon de *Cartaio* avec celle des Otthomans ou Turcs ; de ſorte, que ſi la race des Otthomans venoit à manquer, le *Cartaio* luy ſuccederoit univerſellement ; & au reciproque ſi le Cham de *Cartaio* manquoit d'heritiers, le Grand Seigneur luy ſuccederoit ; l'union de ces deux puiſſances ſeroit le plus grand malheur qui puſt arriver à la Chrétienté.

Dautant que le Cham de *Cartaio* commande à ceux des autres Tartaries, il ordonna que le *Zagatai* obtiendroit que les Precopenſes ſeroient exempts de contribution que le Moſcovite exigeoit d'eux ; ce qui ſe pratique aujourd'huy : mais celuy-cy ne laiſſe pas d'avoir toûjours ſes interets ſur les terres que la violence luy a arrachées, & dont il porte encore les armes pour marque de ſes pretentions.

IN-

INTERETS

Du Duc de Moſcovie ſur la Baſſe Armenie.

BAzile le Grand, qui eſtoit Empereur de Ruſſie, faiſant la guerre en Hircanie, les peuples de la baſſe Armenie ſe remirent en ſa puiſſance, & le reconnurent pour leur Souverain. Le Moſcovite en a toûjours gardé le titre & la pretention des trois Seigneuries, dequoy il a joüy quelques années. Mais le Grand Seigneur qui vouloit debiliter cette puiſſance, ſe joignit avec les Tartares, pour luy oſter la commodité de pouvoir ſecourir les Armeniens quand ils ſeroient attaquez, & ce fut en cette guerre que les Tartares Precopenſes, joints avec les forces Turqueſques, envahirent Moskou, & qu'ils ont contraint le Grand Duc de ruïner quinze lieuës de païs, de peur que les Tartares ne retournaſſent en Moſcovie, à cauſe qu'ils n'ont point de proviſions ny aucuns moyens d'en faire, tant ils ſont pauvres, & qu'ils vivent ſeulement de ce qu'ils rencontrent chaque jour, ce qui eſt cauſe que les Armeniens, qui s'eſtoient accordez & comme rendus au Moſcovite à cauſe de la Religion qu'ils ont commune, & crainte d'eſtre

K 2 mal-

maltraittez de luy, demeurent aujourd'huy comme tributaires du Turc ; le Moscovite en conserve toûjours les interets.

INTERETS

Du Roy d'Armenie sur la Parthie, la Medie, & la Perse.

LOrs qu'Vssam Cassam Roy d'Assyrie minutoit la guerre contre les Chaldéens, Casmis hermite entra en sa chambre à l'heure qu'il alloit se mettre à table avec quelques Grands Seigneurs & le Chef de son armée ; & d'un baston qu'il portoit comme un bourdon, il cassa quantité de verres, de bocals, & de vases de crystal de grande valeur, qui estoient rangez sur une table prets à servir. On se persuada que cet hermite estoit fol d'avoir fait ce dommage devant le Roy & sa compagnie ; mais l'hermite s'écria ; *Ie suis messager de Dieu, & dis & signifie au Roy qu'il devroit se haster à courir sus à ses ennemis, qu'il briseroit, fracasseroit & reduiroit au neant comme j'ay fait cette verrerie qui estoit sur sa table.* Cela estant pris pour prophetie, Vssam Cassam mena ses trouppes contre ses ennemis, qu'il défit à plate couture. Il conquesta la Medie & une partie de la Perse, dont ses successeurs se

ſe ſont conſervez les maiſtres. C'eſt pourquoy les Roys d'Armenie s'intitulent auſſi Rois de Parthie & de Perſe, encor qu'Iſmaël Sophy ait changé la domination par la nouvelle Religion qu'il y a introduite.

INTERETS

Du Grand Seigneur ſur la Perſe.

LEs Turcs tirent leurs noms de la Turcomanie, où ils ont demeuré longtemps : ils ne ſe ſont agrandis que par le moyen de quatre diſciples ou Miſſionnaires de Mahomet. *Muſſa* fut celuy qui fit le plus grand progrez en Afrique & qui ſubjugua l'Eſpagne. *Hottomar* s'eſtendit dans la Syrie, ſur l'Archipel & dans la terre ferme du coſté de l'Empire de Grece. Les Venitiens firent en ce temps là une faute tres conſiderable par une avarice exceſſive, elle attira les Turcs en Europe pour détruire les Bulgariens, avec leſquels ils avoient des démélez, & quelque temps apres ils les chargerent ſur leurs vaiſſeaux vers la mer noire, & les tranſporterent en Europe pour avoir un eſcu par teſte de chaque ſoldat : vingt-cinq mil Turcs ayant mis pied à terre, ſubjuguerent les Valachies, la Moldavie, la Servie & d'autres Provinces avec tant de ſuccez, qu'ils

K 3 ſe ſont

se sont rendus les maistres de l'Empire de Grece d'Orient.

Varneus l'autre disciple courut par la Tartarie, & son compagnon *Nereus* en Perse & Corrosan, qui professent encor aujourd'huy la Religion Mahometane.

Pour remedier à ce grand progrez, le Roy de Perse publia, que sur peine de la vie, les Mahometans eussent à sortir de ses Estats. En execution de cet Edit, les Turcs partirent dans le dessein de descendre vers les parties meridionalles. *Salma* qui estoit Chef de la premiere trouppe, attendant que ses gens vinssent pour sortir ensemble, se retira sur la cime de la Montagne *d'Ormus*, de laquelle on tire quantité de belles pierreries, comme escarboucles & saphirs dont il fit bonne provision; apres qu'il eut demeuré en cette montagne quatre jours, & qu'il eut consideré la multitude effroyable des Turcs, ausquels il faloit distribuer les vivres, il appella les Chefs de chaque legion, & apres les avoir assemblez au nombre de six vingt, il les harangua, & leur dit, que puisque l'on n'auroit jamais cru que le nombre des fideles fust si grand qu'il voyoit, que ce seroit offenser Dieu de se reconnoistre fugitifs d'un païs où ils devoient pretendre, & partant que l'on eust à s'arrester là, jusques à ce que l'on

l'on eust deliberé, comment il faloit proceder à la publication de leur foy; & en suite ils s'accorderent en public, quel'on mettroit dans un grand carquois six-vingt fléches, & qu'il n'y en auroit que trente de marquées, & que ceux qui auroient les marquées seroient designez Conseillers & Ministres d'Estat. Dans cette élection *Salma* eut une fléche marquée. Il faut, dit-il, que nous élisions quatre chefs en ce conseil, à la façon des Mahometans; & en effet, avec ces mesmes fléches, on en élût quatre, entre lesquelles il y eut une fléche dorée à la pointe, & marquée d'une Couronne en bas, qui fut meslée parmy les autres, qui devoit rendre celuy qui la tireroit Roy & Monarque de tout ce peuple: le sort tomba encor sur *Salma*, qui fut aussi-tost reconnu pour Roy par ce peuple, & en cette qualité il commanda que les hommes se separassent des femmes, & qu'ils se rangeassent en armée, & que les femmes, les enfans & les valetudinaires demeureroient au lieu du bagage. En suite il tourna la face contre la Perse, & par un heureux succez de ses armes, il se rendit maistre de ce Royaume, & de celuy des Parthes & des Medes, que ses successeurs ont possedé paisiblement, s'estant joint d'interest avec le Grand Seigneur de Constantinople. De-

K 4 puis

puis trente ans Iſmaël Sophy , fils d'un Marabon, ou preſtre vicaire d'un Muphty, voulant reformer la Religion Turqueſque, y fut receu Prince avec applaudiſſement pour trois raiſons ; La premiere eſt de la circonciſion des femmes, parce que l'Alcoran ne veut pas qu'elles ſoient circonciſes , & le Turc tient qu'il n'y a point de Paradis pour elles, diſant qu'elles ne ſont que des vaiſſeaux pour produire les hommes , & qu'il s'en faut ſervir comme d'une ſelle percée pour décharger les humeurs. En effet, ils ne leur donnent point d'entrée aux Temples, qu'ils appellent Moſquées, mais elles prient Dieu pour la proſperité de leurs maris, aux greniers de la maiſon ; le matin vers une feneſtre tournée à l'Orient ; à Midy vers la partie Auſtrale; ſur le ſoir au Nord; & quand elles ſe couchent à l'Occcident ; ce qui fait que les femmes des Perſes croyent eſtre capables de la vie eternelle : On les circoncit par le retranchement d'une particule de leur nature, & on les apprend à combattre comme des hommes , ce qu'elles font courageuſement contre les Turcs : Elles aſſiſtent leurs maris à la guerre, non ſeulement pour leur appreſter à manger , mais auſſi pour combattre & pour garder ſoigneuſement le bagage.

Le

Le Turc ſuivant l'Alcoran, ne reçoit point de Nobleſſe, & ne fait eſtat d'un particulier qui ſe croit iſſu d'une ancienne race, s'il n'en rend des preuves par ſes actions; les Perſes au contraire ſont animez par le deſir qu'ils ont de conſerver la gloire & la reputation de leurs Anceſtres: c'eſt ce qui les fait comporter ſi genereuſement à la guerre, où ils mettent d'ordinaire le Turc en déroute. Ce qui plaiſt encor aux Perſans, c'eſt l'uſage moderé du vin qui leur eſt permis; & en effet, ils font voir que le vin leur ayde à ſurmonter les beuveurs d'eau, qui en ſont plus flaſques & plus debiles.

Les Ottomans pour marque de leur intereſt, continuënt touſiours leurs guerres contre les Perſans, tantoſt du coſté de la Medie, & tantoſt du coſté de la Chaldée, dont Babylone eſt le ſujet ordinaire.

INTERETS

Du Grand Seigneur ſur le Royaume des Medes.

QVand le Grand Seigneur ſe fut rendu maître de Babylone apres en avoir maſſacré le Calife Bagtet, il pretendit intereſt, comme eſtant ſon ſucceſſeur, ſur les Provinces voiſines, & a touſiours deſiré de

K 5 join-

joindre à ſes Eſtats, la Medie. Pour cet Amurath troiſiéme, il alla aſſieger la ville de Tauris qui en eſt la capitale : le ſiege ayant déja duré neuf mois, il ſe voulut divertir, & alla à la chaſſe dans la foreſt d'Hircanie avec ſes tygres qui luy ſervoient de chiens; il s'y échauffa de telle ſorte, qu'il fut ſaiſi d'une groſſe fiévre dont il mourut. Zizim ſon fils aiſné leva incontinent le ſiege, & raporta avec grand honneur le corps de ſon pere pour le faire inhumer à Conſtantinople : pendant qu'il y venoit, il apprit que ſon frere puiſné Soliman s'y eſtoit fait reconnoître Grand Seigneur par les Ianiſſaires, auſquels il avoit donné grande quantité d'argent qui eſtoit dans les threſors de feu ſon pere, au lieu qu'on appelle *Chaſna*, proche du Palais qui eſt bâty en fortereſſe avec huit fortes tours qui l'environnent.

Zizim fut contraint de quitter le corps de ſon Pere & d'éviter la perſecution & la jalouſie de ſon frere, il s'enfuit à Rhodes où eſtoient les Chevaliers qu'on appelle aujourd'huy de Malthe, qui prennent ordinairement le nom du lieu où ils font leur demeure. Le Grand Maiſtre & les Chreſtiens le prierent de ſe retirer ailleurs, de peur de s'attirer pour ce ſujet l'indignation & l'armée de ſon frere. Il s'en alla à Rome où le

Pape

Pape Alexandre sixiéme le receut, & le baptisa, apres qu'il eut promis de faire ses efforts pour rétablir le Christianisme au Levant & au Midy. Cela arriva dans le temps que Charles VIII Roy de France, fit la guerre en Italie, & qu'il conquesta le Royaume de Naples. Ils y entrerent tous deux à costé l'un de l'autre, sous un mesme dais, où il faut remarquer que Zizim tenoit la main droite en qualité d'Empereur. Son frere le Grand Seigneur envoyoit tous les ans à son frere Zizim, huit cens mil escus pour sa pension, le priant de ne manger point le pain du Chrestien, mais qu'il s'y comportast honorablement sans s'y engager. Zizim s'accorda avec le Roy Charles VIII de France & de Naples, d'aller attaquer le Grand Seigneur dans le Levant, & d'envoyer des armes pour les Chrestiens qui estoient dans le païs, parce qu'ils n'osoient porter aucunes armes ny porter épées ou couteaux pointus ; En effet, on chargea six galeres d'épées, de picques & de hallebardes, qui furent portées à Thessalonique.

Le Pape Alexandre, jaloux de la grandeur du Roy de France, enragé d'ambition de rendre son fils Borgia Roy d'Italie, suivant sa devise, *aut Cæsar aut nihil*, envoya *Joseph Barini* & *Melchior Franciapani* au

K 6 Grand

Grand Seigneur, l'avertit de l'entreprise des Chrestiens sur son Estat; il mandoit aussi à Soliman que s'il luy vouloit bailler la pension de trois ans de son frere, qu'il luy envoyeroit sa teste, & le delivreroit des entreprises des François contre luy. Aussi-tost l'argent fut conté dans la ville de Raguze, que le Pape fit porter à Ravenne, & dans un festin, où le Pape invita Zizim, il luy fit troubler l'esprit par un poison, & le fit conduire en un lieu où l'on luy trancha la teste, que l'on envoya à Constantinople. Incontinent apres le Pape Alexandre suscita une ligue offensive entre les Princes d'Italie, & les Republiques contre les François dont il estoit le chef, pour les chasser d'Italie. La ligue leur donna la bataille de Fornouë prés de Parme, où le Roy de France, qui n'avoit que quatorze mil soldats seulement, passa sur le ventre de toute l'armée Italienne, composée de soixante & dix mil hommes. N'estoit-ce pas là un brave Pape pour la cause de Iesus-Christ.

Soliman pretendit en suite son interest sur les Medes, disant qu'il desiroit y continuër la guerre pour la retirer des mains du Persan, puis qu'il estoit heritier d'Amurat son pere; & en effet, les Grands Seigneurs de Constantinople y ont souvent mis le siege,

ge, mais le Roy de Perse y a opposé l'interest des Princes voisins, qui ne seroient pas en seureté si le Grand Seigneur en estoit le maître; de sorte qu'en quatre sieges que le Turc y a formez, le Moscovite, le Tartare & l'Armenien ont fait des diversions, & les Chrestiens aussi du costé de Hongrie.

Neantmoins il proteste tousiours, & y continuë ses interets.

INTERETS

Du Grand Seigneur sur Barnagasse.

CE Royaume de Barnagasse s'estend le long de la mer rouge en Afrique, vis à vis de l'Arabie, & le Grand Seigneur y pretend interest à cause qu'il dependoit du Grand Sultan d'Egypte, duquel il se porte pour successeur; il a poursuivy ce Roy, afin d'avoir les deux costes de la mer rouge: mais ce Prince qui n'a pas assez de force pour luy resister seul, s'est joint avec la Reine de Nubie. Les Nubiens ne veulent point de Rois à cause de l'excessive ambition des hommes, ils élisent une femme qui leur commande, & se liguent d'ordinaire avec le Grand *Negus* ou *Prete-jan*, autrement Roy des Abyssins, lesquels tous ensemble menacent

nacent le Turc s'il les attaque de rendre l'Egypte inutile, qui eſt une de ſes plus riches Provinces. Ils le peuvent faire facilement en détournant le cours du Nil par les terres des Abyſſins & de Barnagaſſe, en le faiſant entrer dans la mer rouge ; par ce moyen l'Egypte ſeroit entierement ſterile & inutile, dautant qu'elle ne produit rien que par l'arrouſement du Nil, car il n'y pleut jamais ou fort rarement. Cela arreſte la fureur Turqueſque, qui a peur de perdre la plus fertile Province du monde, peuplée de tant de grandes & de riches villes.

Neanmoins il y conſerve touſiours ſon intereſt pour le faire valoir en temps & lieu.

INTERETS

Du Sophy de Perſe ſur Ormus.

CE Royaume appartenoit autrefois aux Perſans, & en ſuite à un Roy qui eſtoit tributaire du Scach de Perſe, celuy-cy faiſant la guerre avec deux petits Rois Arabes Manſulmans, c'eſt à dire de religion Turqueſque, s'allia avec Alphonſe Albuquerque general des Portugais, en 1507, par le ſecours duquel il eſtablit à Ormus le plus grand commerce des Indes, ſous quelque dependance des Portugais qui y avoient conſtruit

ſtruit une belle ville & une forte Citadelle.

En l'an 1566 pendant que le Grand Seigneur aſſiegeoit Tauris, la capitale des Medes, les Portugais prirent l'iſle de Saint Laurens, dite Madagaſcar, & remontant la côte ils arriverent à Ormus, où le Roy d'Ormus traitta avec eux derechef pour le commerce, parce que ny les habitans du Midy & d'Orient, ny ceux d'Arabie, ne pouvoient mettre aucun grand vaiſſeau ſur mer pour la negociation, ou pour une armée navale, faute de bois pour les bâtir, & de chanvre pour les cordages & les voiles; outre que ces païs là n'ont point de fer pour les liaiſons & les clouëures, ce qui eſt une raiſon de leur eſtroite amitié.

Le Roy de Perſe voyant en ſuite qu'ils avoient déja baſty des fortereſſes, & conqueſté beaucoup de terres à l'entrée du golfe Arabique, leur a quitté le Royaume d'Ormus apres la mort de Verzam Roy d'Ormus, qu'on accuſoit d'intelligence avec le Turc. Il faut remarquer qu'on y peſche les plus belles & les plus fines perles de l'univers, mais qaand les Portugais avoient fait leur peſche de ce coſté-là & qu'ils ſortoient du golfe, les Hollandois les ſurprenoient & leur enlevoient leurs marchandiſes. Pour éviter cette perte, ils ont fait bâtir deux forтereſſes

tereſſes ſur cette côte pour conſerver leur peſche, & pour ſe défendre des courſes des Hollandois. Mais le bruit des canons que l'on y tiroit, chaſſa les huitres à perles de l'autre côté, & les priva de ce revenu : les huitres qui produiſent les perles, les perdent par le tonnerre & par le bruit du canon, qui en fait meſler la matiere avec le ſuc, de la maniere dont les brebis avortent, & perdent leurs agneaux qui deperiſſent en leur ventre. On les trouve à preſent en la côte oppoſite proche l'Arabie.

Les Portugais s'eſtant fortifiés en ce païs, ont dénié le tribut dû au Roy de Perſe, & ont encor occupé la Caramanie & quelques places qui luy appartenoient ſur la mer. Les Anglois ont eſté bien aiſes de cette diviſion, & s'en ſont ſervis à leur profit, en traittant avec Scach Abbas pour chaſſer les Portugais d'Ormus : ce qu'ils executerent conjointement en 1622 à force ouuerte, avec la perte de plus de vingt millions pour le Portugais, en perles, pierres precieuſes & marchandiſes. Le Scach dè Perſe a fait alors renaître ſes interets, & à cauſe de la conteſtation des Anglois, il a ruïné Ormus & a baſty dans le voiſinage Baudar Abaſſi, qui veut dire le Port d'Abbas, où il a transferé tout le negoce.

IN-

INTERETS

Du Sophy de Perſe ſur la Chaldée & Babylone.

QVoy que le Grand Calife Bagtet de Chaldée fuſt joint d'amitié avec le Calife Pharſane des Perſes, des Indes & de la Tartarie de Zagathay, ſa domination qui eſtoit tres-puiſſante excita le Grand Seigneur Sultan Selim de l'uſurper. Pour y parvenir il ſe ſervit de ce ſtratageme.

Il envoya des Ambaſſadeurs au Calife Bagtet, qui luy dirent de ſa part que le Grand Seigneur vouloit reconnoiſtre ſon Califat & ſa primauté ſpirituelle, de la meſme façon dont les Chreſtiens reconnoiſſent la Papauté, puis qu'il eſtoit le plus proche des Califes, & le mieux aſſorty de belles villes; qu'en effet Bagtet, qui eſt edifiée ſur la jonction du Tigre & de l'Euphrate, eſtoit la plus opulente ville du monde, depuis qu'il l'avoit reculée de quatre lieuës de ſon ancienne ſcituation, à laquelle pour cette raiſon il avoit donné ſon nom au lieu de celuy de Babylone qu'elle avoit auparavant. Qu'ainſi le Grand Seigneur jugeoit cette ville-là plus capable de la ceremonie qu'il y devoit pratiquer. Qu'il y vouloit aller avec tous les plus grands

grands de ſon Royaume & de tous ſes Eſtats pour luy baiſer les pieds, & luy rendre les meſmes reſpects que les Chreſtiens rendent à leur Pape; à la charge auſſi que les Ottomans ſeroient declarez les fils aiſnez de ſon Califat, & ainſi le pria d'avoir ſoin de ſa reception. Sur cet avis le Calife Bagtet avertit le Roy de Perſe, les Tartares & le Grand Imant d'Arabie de vouloir prendre exemple du Grand Seigneur, & reconnoiſtre l'eminente autorité du Califat.

Lors qu'on vint à la ſolemnité de cette proteſtation, le Grand Seigneur amena avec luy ſon Muphthy & quelques Marabons qui l'aſſiſtoient comme les chefs de la religion: le Calife Bagtet eſtoit ſur ſon throſne environné de ſes Eſtaffiers ou Vicaires qui repreſentoient les Cardinaux de Rome; il eſtoit orné d'une cappe ou mitre, couronnée comme la papale à trois cercles; & au lieu de croix il avoit un croiſſant de lune, à la cime duquel on liſoit en petites lettres, *donec totum impleat orbem*. Le Grand Seigneur Turc ſe preſentant devant luy à la façon des Princes Chreſtiens devant le Pape, au lieu de s'incliner, il le regarda en face, avec un viſage irrité, & s'écria tout haut, *Comment, Malheureux, crois-tu que je ſouffre l'injure que tu fais à Dieu Tout-puiſſant &*

à toute

à toute nostre foy Mahometane, de nous vouloir persuader que tu puisses estre digne de supporter le Vicariat de Dieu, comme si le Createur estoit reduit à telle extremité qu'il luy falust des compagnons? Pour ce grand blaspheme que tu commets par ta vanité, je te condamne d'estre tué aux pieds du throsne que tu as élevé, à la façon du Pape qui est abominable à tous les fideles. Ce qui fut fait sur le champ : les autres qui faisoient les Cardinaux furent aussi condamnez à diverses peines.

Le Grand Seigneur qui avoit conduit deux cens mil hommes avec luy, assisté du grand concours de ceux qui vouloient voir cette ceremonie qui combattoit la foy & la Religion Turquesque, se saisit de la Ville de Bagtet, la fortifia contre le Persan ; & c'est ainsi qu'il s'est rendu maistre du païs de Chaldée & de Babylone.

Cette conqueste diminüa les forces du Persan par l'alliãce qu'il avoit avec le Calife, & augmenta les forces du Grand Seigneur. Il pretend tousiours neanmoins au recouvrement des Provinces qu'a perduës le Calife, & pour marque de son interest, il a continüé la guerre en Babylone : En 1646. le Persan la prit malgré les effors du Grand Seigneur, mais, parce que le Bassa *Haguet* qui l'avoit

l'avoit laissé prendre fut tué par les Ianissaires : son successeur l'a recouvrée, & depuis le Persan l'a prise encor, l'an 1659. & la garde à cause de l'interest qu'il a sur toute la Chaldée.

INTERETS

Du Sophy de Perse sur l'Idumée & sur l'Arabie superieure.

LE Roy de Perse a conservé ces Provinces par le secours qu'il a donné au Roy appellé Assassin contre les Turcs, & les trois Caravannes qu'ils envoyent chaque année à la Mecke & à Medine, pour visiter la Mosquée, dans laquelle on voit le corps de Mahomet suspendu en l'air, ce qui passe chez eux pour le plus devot de tous les voyages.

La premiere Caravanne vient au Printemps : l'on y voit d'ordinaire soixante & dix mil pelerins Turcs qui viennent d'Esclavonie, de Dalmatie & de Grece: au passage desquels on fait de grandes charités, & mesme l'on y fait conduire l'eau par des canaux avec des abbrevoirs & quantité de vivres qu'on leur donne en abondance : ils ont aussi d'ordinaire quinze à vingt mil chevaux, asnes & mulets, chargez des choses necessaires,

res, & des dons qu'ils y veulent faire par devotion.

En Esté vient la Caravanne d'Afrique.

En Automne arrive la grande Caravanne d'Asie & des Indes.

Le Roy Assassin surnommé la Montagne, fit bastir un Palais à trois corps de logis, dans un passage fort frequenté des Européens & des Asiatiques. Celuy qui estoit sur le chemin servoit de retraitte à tous les pelerins. On choisissoit d'entr'eux quelque melancholique qu'on jugeoit propre pour la suite. Apres luy avoir donné un medicament narcotique pour l'assoupir, on le transportoit au second corps de logis, dans lequel on luy faisoit voir des choses extraordinaires : il y recevoit toute sorte de plaisirs en la conversation de ceux qui sembloient estre des anges envoyez pour luy complaire, où apres y avoir gouté toute sorte de delices, on luy donnoit derechef un dormitif, dans l'effet duquel on le transportoit au troisiéme, où il estoit réveillé par une musique ravissante, & puis on luy déployoit toute sorte de richesses, & des choses qui transportoient l'esptit de l'homme aux plus grands contentemens ; dans le milieu de ces douceurs il recevoit une somme d'argent considerable, & l'ordre d'effectuer ce qui servoit

à la

à la grandeur & à la puiſſance du Roy Aſſaſſin ſous pretexte de Religion, avec des lettres de la part du Roy : une figure pareille à celle d'un ange l'avertiſſoit encor que s'il executoit avec generoſité les commandemens de Dieu dont il venoit d'eſtre chargé, il joüiroit dans l'éternité des joyes infinies, dont il n'avoit là gouſté qu'une petite partie. On l'aſſoupiſſoit encor ſans qu'il s'en aperçeuſt, & on le remettoit au premier corps de logis, où il eſtoit tellement eſtonné, qu'il euſt cru avoir ſongé ſi la ſolidité de ſes lettres & de ſon argent ne l'en euſt aſſeuré. Pour meriter donc d'entrer dans ce paradis qu'il avoit vû, il alloit trouver les Princes auſquels les lettres de creance s'adreſſoient, & lors qu'on vouloit apprendre de ſa bouche le particulier de ſon ambaſſade, eſtant ſeul avec le Prince il le poignardoit, & lors le Roy Aſſaſſin qui tenoit ſon armée preſte, aſſailloit l'Eſtat du Prince tué. Par ce moyen il ſe rendit maiſtre de ſeize Provinces, dont le nom d'Aſſaſſin a eſté attribué à tous ceux qui maſſacrent leur ennemy de guet-à-pend.

Ce Roy dépendoit du Roy de Perſe pour deux raiſons. La premiere,par conſervation, entant que le Roy de Perſe l'a maintenu contre le Turcs & contre les Arabes. Secondement, parce qu'il avoit declaré ſon Eſtat tri-

tributaireau Roy de Perſe, auquel il faiſoit quelque reconnoiſſance des Provinces conquiſes, ce qui a cauſé ſon intereſt.

INTERETS

Du Sophy de Perſe ſur la Caramanie.

CEtte Province eſt au midy de la Perſe, l'une des plus riches pour l'induſtrie des habitans & pour les matieres des artifices, qui ſoient dans l'Vnivers, les ſabres & les coutelats qui s'y fabriquent ſont les meilleurs du monde ; auſſi ſe debitent-ils aiſément dans la Cour du Grand Seigneur, du Sophy & des Princes d'Afrique : leur acier eſt tel qu'il couppe l'autre fer facilement ; ce païs eſt remply des plus fines ſoyes qui ſe puiſſent trouver, l'on y fait draps d'or, d'argent & de ſoye, les brocarts & brocatels.

Les Portugais en ont occupé une partie, & le Roy Corozan l'autre, c'eſt pourquoy le Perſan a toûjours proteſté de leur inique uſurpation & en a fait ſon intereſt.

IN-

INTERETS

Des Arabes ſur les Indes Orientales, l'Afrique & l'Eſpagne.

IL y a quatre Arabies, l'une eſt la deſerte, en laquelle le peuple d'Iſraël ſe refugia, apres eſtre ſorty d'Egypte à cauſe de la perſecution du Roy Pharaon ; l'autre s'appelle Petrée, à cauſe de la quantité de ſes rochers, ou pluſtoſt de la Ville *Petra* qui eſt la principale. La troiſieſme eſt l'Arabie Troglo-ditique. La quatrieſme l'Arabie heureuſe, laquelle ne produit point d'herbes, de racines ou d'autres drogues qui ne ſentent bon ; elle s'appelle heureuſe à cauſe de la grande fertilité & de l'abondance des choſes odoriferantes, quoy qu'elle manque de la pluſpart des choſes neceſſaires à la vie, qui ſont communes dans la pluſpart des autres Provinces.

Les Arabes ont eſté d'antiquité fort vaillans, & ont ſouvent penetré dans les Indes Orientales ; entre toutes les nations du monde, il ne s'en eſt point trouvé qui ayent tant couru & conqueſté de païs, en quoy les Eſpagnols les ont imitez, & pour montrer

ce

ce qu'ils ont fait au Levant, où ils ont intereſt, nous conſidererons les Indes qui ſont diviſées en deux parties. La premiere Indie eſt celle qui prend ſon nom du fleuve *Indus*, qui eſt un des plus grands de l'univers, remply de Crocodiles & d'hypopotames, comme le Nil, elle comprend la partie du *CoroZan*, qui eſt ſur le bord de deçà le Gange. Apres qu'Alexandre le Grand eut penetré les Indes plus Orientales, on appella proprement Inde, ce qui eſt depuis le fleuve *Indus* juſques à l'Ocean Oriental qu'on appelle *Oceanus Eous*, d'où on la diviſe en deux parties, ſçavoir *India citra Gangem* & *India ultra Gangem*, parce que le fleuve Gange la diviſe par deux moitiez, ſe dégorgeant en ſuite dans le golfe de *Bengala*.

Les Arabes ont fait de notables progrez du coſté de la Caramanie, & puis vers les Indes où ils ont conquis une partie du royaume de *Siam & de Cambaye*, ils y ont auſſi acquis le *Pegu*, qui eſt tres-puiſſant royaume proche de *Bengala* & de la Chine, où ils ont occupé depuis quelques années la Cochinchine, qui eſt la partie de la Chine la plus Meridionale.

Ils ont des Interets ſur les Eſpagnols qui ont occupé *Goa*, en laquelle eſt le Magazin de toutes les richeſſes des Indes Orientalles pour le commerce des Indes avec les Européens & le *Calecut*, qui ſont les places que

L les

les Arabes avoient fortifiées, desquelles les Espagnols se sont rendus maîtres par l'affection de ces peuples qui les cherissent à cause qu'ils leur servent à debiter ce qu'ils ont, & recevoir ce qu'ils desirent des autres nations pour leurs navigations ordinaires.

Il y a encore d'autres Indes, qui sont les Occidentales, c'est pourquoy le Roy d'Espagne prend le titre de *Todas las Indias orientales y ponientales.*

Les Arabes ont fait d'autres conquestes en Afrique depuis le détroit de *Babelmandel*, qui est l'entrée de l'Ocean Indique, dans la mer rouge, jusques vers l'isle de Madagascar. Melinthe avoit esté aussi occupé des Arabes, mais par le traitement tyrannique que *Gonza* Arabe montra en diverses occasions, ils se sont rebellez, & les Melinthois viuans en Republique, sont soutenus du Roy des Abyssins. Au bas de l'Afrique, qui semble estre le lieu le plus delicieux du monde, ils ont occupé le puissant Royaume *de Monomotapa*, qui a esté depuis occupé par les Espagnols. Les Arabes possedent encore beaucoup de Provinces sur les costes Orientalles d'Afrique; *Angola*, *Congo*, *Manicongo*, *Fara*, *Benin*, & une partie de la Guynée.

Le Calife *Musa* qui commandoit en Afrique, a aussi conquesté l'Espagne. La paillardise

lardiſe de *Dom Roderigo* d'Eſpagne & le dernier des Gots, en fut la cauſe, car ayant violé la fille du Comte *Iuliano de Ceſſa*, ſon Ambaſſadeur en Afrique vers le Califе, celuy-cy, qui ne put ſuporter cet afront, reſolut de s'accorder avec le Calife & d'en tirer vengeance. En effet, il luy promit de luy faire conqueſter l'Eſpagne, ce qu'il fit, en amuſant le Roy d'Eſpagne des propoſitions de paix; mais pendant qu'il n'avoit point d'armée ſur pied, il fit entrer les Mores d'Afrique en Eſpagne: leRoy Dom Roderic fut tué au combat, & ſon Royaume fut pris par les Mores qui l'ont poſſedé durant ſept à huit cens ans, d'où les Arabes pretendent d'avoir un juſte intereſt ſur l'Eſpagne, dont ils ne doivent pas quitter le titre.

Les Eſpagnols deſcendus des Gots, oppoſent leurs interets à ceux des Afriquains: Lors que les Mores eurent conqueſté l'Eſpagne, ils vinrent juſques aux Pirenées: La Religion Chreſtienne eſtoit tolerée en Eſpagne, à la charge qu'ils celebreroient le ſervice divin à la Muſe-Arabe, à la façon que *Muſa* Arabe leur permettoit, qui eſt un nom uſité en Eſpagne, en quelques jours des feſtes ſolemnelles. Quelque temps apres, les Arabes Africains ne voulans permettre autre exercice de religion en Eſpagne que la leur,

L 2 ſe

ſe reſolurent de conqueſter la France & l'Alemagne pour les reduire à leur creance.

Leur Chef eſtoit *Smaragdus* Grand geant, qui traverſa l'Eſpagne pour venir en France. *Dom Garcias* neveu de Dom Roderic qui s'eſtoit retiré dans la Navarre & dans la Biſcaye, en avertit les François, pour en empeſcher le paſſage ; les Gaſcons & les Languedochiens y accoururent les premiers ; il fit apporter les vivres de ſon armée, & fit mettre le feu à tout le pillage qu'ils auoient fait ſur les Mores d'Eſpagne ; il fit auſſi brûler les proviſions de bouche & harangua les ſoldats, leur diſant qu'il n'y avoit point d'autre eſperance que de vaincre l'ennemy pour avoir la vie eternelle, & la reputation de proteger la foy : & qu'il faloit aller ſouper, ou en paradis, ou de ce que les ennemis avoient emprunté pour eux. Apres avoir combatu genereuſement, il deffit l'avantgarde. *Smaragdus* Roy d'Afrique demanda qui eſtoit celuy qui oſoit luy faire reſiſtance ; *Garcias* s'eſtant montré, fut mépriſé à cauſe de ſa petite taille, & il le deffia avec dix autres contre luy au combat : *Garcias* ſe preſenta ſeul : & comme *Smaragdus* déchargea avec une grande & peſante épée, un coup d'eſtramaçon, croyant luy couper la teſte : le coup fut ſoûtenu par

Garcias

Garcias ſur ſon épée, mais de ſorte qu'il luy engourdit le bras & la main, neanmoins il ſoutint ſon épée, & la fourra entre le hauſſe col & la caſaque dans la gorge de *Smaragdus* qui tomba à la renverſe; il luy arracha la grande chaine d'or qu'il portoit au col, avec une grande emeraude au bout en forme de medaille, qui eſt aujourd'huy celle qu'on repreſente autour des armoiries de Navarre; *Garcias* pourſuivit ſa Victoire, & occupa avec ſon armée le Royaume d'Arragon, de Leon, les Aſturies & la Biſcaye.

Les Arabes y conſervent touſiours leurs pretentions, mais le Turc qui peu à peu s'eſt rendu maître de leurs terres, leur oſtera le moyen de les pouvoir jamais faire valoir. Il les oblige ſeulement à luy garder les Royaumes d'Alger, de Thunis, de Fez & de Maroc, contre les forces des François, qui y ont pris Gigery en 1664, des Anglois & des Portugais qui y ont beaucoup de places plus conſiderables.

INTERETS

De l'Empereur de la Chine ſur ſes Voiſins.

LEs Empereurs de la Chine font un ſerment ſolemnel à leur couronnement,

L 3 par

par lequel ils promettent qu'ils ne feront jamais la guerre pour augmenter leur Empire par de nouvelles conqueſtes, mais qu'ils ſe contenteront de leur domination. Ils promettent auſſi d'empeſcher qu'aucun Chinois ne ſorte du païs, crainte d'y apporter quelque doctrine ou couſtume eſtrangere, qui fuſt contraire à leur façon de vivre & à leur religion, & de ne laiſſer auſſi entrer aucun eſtranger en leurs Eſtats, de peur qu'il n'y introduiſit des nouveautez.

Apres que le Grand *Cham de Cartajo* luy eut ravy cinq grandes Provinces, il reſolut pour ſe defendre de ſa puiſſance, de baſtir de grandes murailles fortifiées de bonnes garniſons jointes à des montagnes inacceſſibles, dont la longueur eſt de 870. lieuës, ce qui ne preſcrit pourtant pas ſon intereſt ſur ces Provinces qui luy ont eſté injuſtement uſurpées. Les Tartares ont enlevé depuis plus de la moitié du Royaume de la Chine, *Nanquin* entr'autres qui en eſt la capitale. De telle ſorte, qu'au lieu meſme d'eſtre en eſtat de recouvrer les païs perdus, les Chinois ont bien de la peine de conſerver le reſte, & ce ſont les dernieres nouvelles qui en ont eſté apportées en 1664.

Le Roy de *Pegu*, aidé par les Arabes, luy a enlevé la Kochinchine depuis peu d'an-

d'années, & les Rois de *Siam* & le Roy de *Cambaja* une autre partie, contre lesquels il s'est retranché sans combattre, mais il demeure tousiours sur la defensiue.

Le trafic des denrées & des fabriques de la Chine, se fait dans les isles prochaines, où l'on porte tout ce qui s'expose au commerce sans entrer dans la Chine. Ceux du païs qui sortent avec leur truchement, donnent caution de retourner dans leurs maisons, & de ne point passer l'isle; Macao est la seule ville où il est permis aux estrangers d'aborder.

L'Empereur de la Chine a aussi interest sur l'isle de Iapon, où les Portugais possedent quelques places. Les Hollandois en ont aussi une partie; mais parce que l'isle estoit de la jurisdiction des Chinois, ils y conservent leurs Interets.

INTERETS

Du Grand Negus ou Roy des Abyssins, appellé en Europe Prete-jan.

C'Estoit un des plus grands Monarques de l'univers, qui possedoit toute la basse Afrique, depuis la Lybie Inferieure, la Lybie

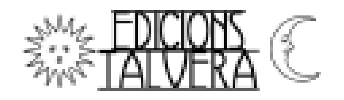
Lybie ſuperieure & le fleuve *Niger* juſques à l'extremité du Cap de Bonne Eſperance, vers le golfe Leon ; & du coſté d'Orient, depuis la mer rouge juſques à la mer pacifique ou Occidentale. Quantité de ces Provinces luy ont eſté enleuées par des Princes particuliers, dont quelques-uns luy payent tribut.

Il ne laiſſe pourtant pas d'eſtre tres puiſſant, il habite ſous la Zone torride, & s'accorde avec la religion Iuifve & la Chreſtienne, parce qu'ils uſent de circonciſion, & baptiſent en eau & feu. La Circonciſion s'y obſerve, parce que *les Negus* diſent qu'ils deſcendent en droite ligne de *Salomon*, lors que la Reine de *Saba* luy porta de grands preſens, & luy demanda pour toute grace qu'il vouluſt bien l'engroſſir, afin qu'elle emportaſt des marques de ſa ſapience en ſon païs des Abyſſins. C'eſt de là que ſont provenus les droits de Iudaïſer en cette circonciſion.

Ce Prince eſt fondé en legitimes interets pour les Provinces qui luy ont eſté ſouſtraites par les Arabes.

FIN.


EDICIONS
TALVERA



Henri de Rohan

Intérêts des princes et des états souverains

En 1666, une édition probablement apocryphe compile deux ouvrages attribués au prince de Léon Henri de Rohan, chef du parti protestant au début du règne de Louis II de Navarre. Le latin Occitania y est traduit en français par... Gascogne.

ISBN 979-10-90696-30-3. 0 €. Non pòt pas estar venut.

Descargader en linha: http://edicions.talvera.free.fr

ISBN 979-10-90696-30-3

9 791090 696303